

R-co LUX

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Rapport annuel vérifié au 31/12/22

R.C.S. Luxembourg B 192 374

R-co LUX

Table des matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'administration	5
Rapport d'audit	6
État consolidé des actifs nets au 31/12/22	10
État consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/22	11
R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION	12
RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA	18
R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO	24
R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022)	30
R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO	34
R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS	40
R-CO LUX VALOR	51
VITAL FLEX PATRIMOINE	58
R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL	64
R-CO LUX WM MENARA	70
R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT	76
R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND	83
SECAFI	90
Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés	97
Autres notes aux états financiers	101
Informations supplémentaires non vérifiées	112

Toute référence à un fonds dans le présent document ne constitue pas une offre ou une invitation à souscrire des actions de ce fonds. Aucune souscription ne doit être effectuée sur la seule base du rapport financier. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du Prospectus ou du Document d'information clés pour l'investisseur (DICI) en vigueur et des derniers rapports annuel et semestriel. Veuillez également prendre connaissance des Facteurs de risque décrits dans le Prospectus.

R-co LUX

Organisation et administration

Siège social	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'administration	Pierre Baudard (Président) Rothschild & Co Asset Management Europe Paris, France Etienne Rouzeau Rothschild & Co Asset Management Europe Paris, France Joerg Kopp Rothschild & Co Bank AG Zurich, Suisse
Société de gestion	Rothschild & Co Investment Managers 33, rue Sainte-Zithe L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'administration de la Société de gestion	Victor Decrion, Chief Operating Officer, Five Arrows Managers SAS (jusqu'au 22/12/2022) Jean de Courrèges, Administrateur indépendant Francis Carpenter, Administrateur indépendant Joerg Kopp, Responsable d'Investment Solutions, Rothschild & Co Bank AG Aldo di Rienzo CFO - Merchant Banking, N.M. Rothschild & Sons Limited Christian Lowe, Conducting Officer, Rothschild & Co Investment Managers Xavier Monnereau, Conducting Officer, Rothschild & Co Investment Managers John Malik, Co-COO Wealth Management, N.M. Rothschild & Sons Limited
Gestionnaires financiers	Amundi Asset Management 90, boulevard Pasteur 75015 Paris, France AXA Investment Managers Paris Tour Majunga, La Défense 9 6 Place de la Pyramide 92800 Puteaux France Innocap Global Investment Management (Ireland) Limited (jusqu'au 30/01/2022) Embassy House, Herbert Park Lane Ballsbridge, Dublin 4, Irlande Alma Capital Investment Management (à partir du 01/02/2022) 5, rue Aldrigen L-1118 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg Massena Partners, Succursale de Paris 78, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris France Rothschild & Co Asset Management Europe 29, avenue de Messine 75008 Paris France Rothschild & Co Bank AG Zollikerstrasse, 181 8034 Zurich, Suisse

R-co LUX

Organisation et administration

Rothschild & Co Wealth Management UK Limited
New Court
St Swithin's Lane
London, EC4N 8AL, Royaume-Uni

Rothschild Martin Maurel
29 avenue de Messine
75008 Paris
France

Gestionnaire financier délégué

BDL Capital Management
24 rue du Rocher 75008 Paris
France

Conseillers financiers

Finaccess Advisors, LLC
1111, Brickell Avenue
Suite 2300
Miami, FL 33131, États-Unis

Vitalepargne
16 Rue de l'Académie
14000 Caen
France

Massena Partners, Succursale de Paris
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris, France

Dépositaire

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Administrateur, Agent payeur, Agent de domiciliation, Agent facilitateur et Agent de registre et de transfert

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, allée Scheffer
L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
2, rue Gerhard Mercator
L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Conseiller juridique

Elvinger Hoss Prussen
2, place Winston Churchill
L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Rapport du Conseil d'administration

L'économie mondiale a fait face à de nombreuses difficultés en 2022, avec une chute à deux chiffres des actions et des obligations, ces dernières enregistrant leur plus mauvais rendement sur une année civile. L'activité économique a ralenti - les États-Unis ont connu une brève récession technique au cours du premier semestre - dans un contexte de hausse de l'inflation et de forte augmentation des taux d'intérêt. L'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a bouleversé les marchés des matières premières - notamment l'énergie - a confronté le marché de capitaux à un risque nouveau et mal connu.

Sur les marchés boursiers, les gains de nombreux gagnants de l'après-pandémie ont été annulés en 2022 : les actions américaines et les titres de croissance ont tiré le marché vers le bas, ce dernier groupe étant dominé par de nombreuses valeurs technologiques populaires. Si les valeurs défensives se sont bien comportées, les meilleures performances sont à mettre à l'actif de certains titres « cycliques » et « décotés ». Les actions pétrolières ont notamment accru leurs gains cette année et le Royaume-Uni a également enregistré de bonnes performances. Les devises ont été au centre de l'attention, le dollar américain étant dopé par un sentiment fragile et l'élargissement des différentiels de taux d'intérêt.

Comme nous l'avons souligné précédemment, l'année a été historiquement défavorable pour les investisseurs obligataires, compte tenu de la réévaluation significative des rendements en réponse à la hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Les obligations d'État des marchés développés ont annulé les gains nominaux engrangés ces 12 dernières années. Les obligations d'entreprises n'ont guère fait mieux, la hausse des rendements courants ayant été contrebalancée par une mauvaise performance au niveau des prix.

L'inflation a été au centre des préoccupations des investisseurs pendant la majeure partie de l'année. La combinaison de deux grands chocs négatifs au niveau de l'offre - les perturbations antérieures liées au Covid-19 et la pénurie d'énergie consécutive à l'offensive russe - a poussé les taux d'inflation globale vers des sommets pluridécennaux dans de nombreux pays développés. Les principales banques centrales ont réagi tardivement en effectuant le resserrement le plus rapide depuis le début des années 1980, soit une hausse des taux de près de trois points et demi de pourcentage dans les économies développées au cours de l'année 2022. La Réserve fédérale américaine et la Banque d'Angleterre ont également entamé un processus de réduction de leurs bilans élargis (« resserrement quantitatif ») et la Banque centrale européenne semble prête à leur emboîter le pas au début de l'année 2023.

L'attaque désastreuse de l'Ukraine n'a pas été pas le seul développement géopolitique inquiétant. Une menace encore plus grande pour la sécurité mondiale est apparue avec l'intensification des tensions découlant des revendications chinoises sur le territoire de Taïwan. En revanche, le dysfonctionnement politique au Royaume-Uni, intense bien qu'apparemment bref, qui a fait suite à l'arrivée et au départ de Liz Truss au poste de Premier ministre et à une initiative budgétaire mal conçue mais de courte durée, a eu un impact moindre. La hausse des rendements des Gilt et la dépréciation de la livre sterling (qui a atteint un plus bas intra-journalier record par rapport au dollar) se sont inversées à la fin de l'année.

Pour l'avenir, les nuages économiques semblent se dissiper : l'inflation a commencé à ralentir, les taux d'intérêt se rapprochent peut-être de leur pic et l'économie mondiale a bien résisté. Dans le même temps, les valorisations des actions sont proches du niveau neutre et même celles des obligations semblent moins tendues que depuis de nombreuses années.

Luxembourg, le 18 avril 2023

Les informations contenues dans le rapport sont historiques et ne préjugent pas des résultats futurs.

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de **R-co Lux**

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de R-co Lux (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état combiné des actifs nets du Fonds et l'état des actifs nets de chacun des compartiments au 31 décembre 2022 ;
- le portefeuille-titres au 31 décembre 2022 ;
- l'état combiné des opérations et des variations des actifs nets du Fonds et l'état des opérations et des variations des actifs nets de chacun des compartiments pour l'exercice clôturé à cette date ; et
- les notes aux états financiers – le détail des instruments dérivés et les autres notes aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de notre opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « Loi du 23 juillet 2016 ») et aux Normes internationales d'audit (« NIA »), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et de ces NIA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section de notre rapport intitulée « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers ».

Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer la base de notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code de déontologie des professionnels comptables, incluant les Normes internationales d'indépendance, du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (« Code IESBA »), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations incluent les informations contenues dans le rapport annuel mais pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre avis sur ces états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, de considérer si elles sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de la vérification, ou si elles semblent présenter des anomalies significatives. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration du Fonds à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg en la matière et du contrôle interne que le Conseil d'administration du Fonds jugera nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant aucune anomalie majeure, frauduleuse ou involontaire.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'administration du Fonds d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre ses activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds, de fermer l'un quelconque de ses compartiments ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'administration du Fonds ;



- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds ou de l'un quelconque de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser ses activités ;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 18 avril 2023

Sébastien Sadzot

R-co LUX
États financiers consolidés

R-co LUX

État consolidé des actifs nets au 31/12/22

	Note	En EUR
Actifs		904.634.765
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	858.283.239
<i>Coût d'acquisition</i>		803.261.617
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,5	88.346
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		153.950
Avoirs en banque et liquidités	8	43.795.735
À recevoir sur souscriptions		2.866
À recevoir sur swaps		1.841.450
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	26.486
Plus-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés	2,7	182.400
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		73.373
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		338.399
Autres intérêts à recevoir		2.471
Passifs		12.183.170
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,5	13.737
<i>Options vendues au coût d'acquisition</i>		46.996
Découverts bancaires		1.369.320
À payer sur rachats		92.433
À payer sur swaps		207.938
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	9.119.238
Moins-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés	2,7	125.344
Commissions de la Société de gestion à payer		869.490
Commissions de performance à payer	3	271.388
Autres intérêts à payer		80
Autres passifs		114.202
Valeur nette d'inventaire		892.451.595

R-co LUX

État consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		9.711.414
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		7.621.844
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		1.337.661
Intérêts reçus sur les swaps		371.421
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		360.689
Autres revenus		19.798
Dépenses		9.695.343
Commissions de la Société de gestion		8.287.301
Commission de performance	3	271.388
Commissions de dépositaire		147.353
Frais juridiques		9.327
Taxe d'abonnement	4	185.359
Intérêts payés sur découvert bancaire		92.788
Intérêts payés sur swaps		94.118
Frais bancaires		347
Autres dépenses	7	607.362
Revenu/(perte) net(te) des investissements		16.070
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	23.133.873
- options	2,5	-5.670.503
- contrats de change à terme	2,6	759.497
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	-2.649.313
- CFD	2,8	-1.391.255
- swaps		9.580.600
- change	2,3	2.225.515
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		26.004.484
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-131.137.224
- options	2,5	2.724.779
- contrats de change à terme	2,6	-11.620.298
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	-164.959
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-114.193.218
Dividendes distribués	6	-11.265
Souscriptions d'actions de capitalisation		309.892.348
Souscriptions d'actions de distribution		388.884
Rachats d'actions de capitalisation		-246.470.514
Rachats d'actions de distribution		-10.098.868
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-60.492.633
Réévaluation de la VNI consolidée d'ouverture		33.233.310
Actifs nets en début d'exercice		919.710.918
Actifs nets en fin d'exercice		892.451.595

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

État des actifs nets au 31/12/22

	Note	En EUR
Actifs		4.064.248
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	4.053.838
<i>Coût d'acquisition</i>		4.663.014
Avoirs en banque et liquidités	8	10.410
Autres intérêts à recevoir		0
Passifs		3.792
Commissions de la Société de gestion à payer		3.075
Autres passifs		717
Valeur nette d'inventaire		4.060.456

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		40.139
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		40.107
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		32
Dépenses		24.347
Commissions de la Société de gestion		21.792
Commissions de dépositaire		424
Taxe d'abonnement	4	2.078
Intérêts payés sur découvert bancaire		45
Autres dépenses	7	8
Revenu/(perte) net(te) des investissements		15.792
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	-3.175
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		12.616
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-570.333
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-557.716
Rachats d'actions de distribution		-13.659
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-571.375
Actifs nets en début d'exercice		4.631.832
Actifs nets en fin d'exercice		4.060.456

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	4.060.456	4.631.832	4.527.361
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		3.597	3.597	3.592
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	939,31	1.068,04	1.034,98
Actions de distribution de Classe D EUR				
Nombre d'actions		794	809	851
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	858,59	976,26	950,96
Dividende par action		-	5,02	8,95

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	3.597	0	0	3.597
Actions de distribution de Classe D EUR	809	0	15	794

R-CO LUX 4 CHANGE MODERATE ALLOCATION

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Actions/parts de fonds d'investissement			4.053.838	99,84
R-CO 4CHANGE MODERATE ALLOCATION MF EUR	EUR	4.596	4.053.838	99,84
Total du portefeuille-titres			4.053.838	99,84
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			10.410	0,25
Autres actifs/(passifs) nets			-3.791	(0,09)
Total			4.060.456	100,00

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

État des actifs nets au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Actifs		99.057.230
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	87.627.711
<i>Coût d'acquisition</i>		94.576.776
Avoirs en banque et liquidités	8	9.569.843
À recevoir sur swaps		1.841.450
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		18.099
Autres intérêts à recevoir		126
Passifs		839.558
À payer sur swaps		207.938
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	343.379
Commissions de la Société de gestion à payer		176.277
Commissions de performance à payer	3	95.057
Autres passifs		16.907
Valeur nette d'inventaire		98.217.672

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Revenus		2.910.605
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		2.511.564
Intérêts reçus sur les swaps		371.421
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		26.992
Autres revenus		629
Dépenses		2.749.663
Commissions de la Société de gestion		2.129.929
Commission de performance	3	95.057
Commissions de dépositaire		17.306
Frais juridiques		154
Taxe d'abonnement	4	39.647
Intérêts payés sur découvert bancaire		41.416
Intérêts payés sur swaps		94.118
Frais bancaires		16
Autres dépenses	7	332.021
Revenu/(perte) net(te) des investissements		160.942
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	834.864
- contrats de change à terme	2,6	-58.754
- CFD	2,8	-1.391.255
- swaps		9.580.600
- change	2,3	76.059
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		9.202.456
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-9.434.637
- contrats de change à terme	2,6	-526.490
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-758.671
Souscriptions d'actions de capitalisation		11.889.924
Rachats d'actions de capitalisation		-25.616.546
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-14.485.293
Actifs nets en début d'exercice		112.702.964
Actifs nets en fin d'exercice		98.217.672

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	98.217.672	112.702.964	96.438.590
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		711.357	821.720	766.208
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,95	109,91	99,51
Actions de capitalisation de Classe I EUR				
Nombre d'actions		177.518	199.981	200.427
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,68	111,97	100,76

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	821.720	89.380	199.742	711.358
Actions de capitalisation de Classe I EUR	199.981	19.904	42.367	177.518

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			87.620.586	89,21
Actions			87.620.586	89,21
Danemark			3.117.089	3,17
A.P. MOELLER-MAERSK A/S -B-	DKK	1.484	3.117.089	3,17
France			45.959.804	46,79
ARKEMA SA	EUR	23.310	1.955.243	1,99
BNP PARIBAS SA	EUR	74.734	3.979.586	4,05
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	72.830	3.324.690	3,39
EIFFAGE	EUR	79.493	7.306.997	7,44
ELIOR GROUP	EUR	688.175	2.270.978	2,31
ENGIE SA	EUR	279.974	3.748.292	3,82
PUBLICIS GROUPE	EUR	48.899	2.905.579	2,96
REXEL SA	EUR	164.498	3.033.343	3,09
TOTALENERGIES SE	EUR	68.923	4.042.334	4,12
VERALLIA SASU	EUR	63.948	2.025.873	2,06
VINCI SA	EUR	84.058	7.841.771	7,98
VIVENDI SA	EUR	395.459	3.525.122	3,59
Allemagne			12.470.134	12,70
ALLIANZ SE REG SHS	EUR	5.749	1.154.974	1,18
HEIDELBERGCEMENT AG	EUR	19.729	1.051.161	1,07
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	60.615	3.721.761	3,79
RWE AG	EUR	73.366	3.051.292	3,11
SIEMENS AG REG	EUR	26.928	3.490.946	3,55
Irlande			2.183.210	2,22
DOLE	USD	241.454	2.183.210	2,22
Italie			10.779.315	10,97
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	EUR	117.750	1.956.416	1,99
SAFILO - AZ. POST RAGGRUPPAMENTO	EUR	3.493.387	5.316.935	5,41
TELECOM ITALIA	EUR	16.208.802	3.505.964	3,57
Jersey			732.293	0,75
GLENCORE PLC	GBP	117.619	732.293	0,75
Pays-Bas			9.484.400	9,66
AIRBUS SE	EUR	22.062	2.449.323	2,49
JDE PEET S BV	EUR	126.632	3.421.597	3,48
JUST EAT TAKEAWAY.COM N.V	EUR	182.961	3.613.480	3,68
Norvège			2.894.340	2,95
EQUINOR ASA	NOK	86.497	2.894.340	2,95
Organismes de placement collectif			7.125	0,01
Actions/parts de fonds d'investissement			7.125	0,01
France			7.125	0,01
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	EUR	0	7.125	0,01
Total du portefeuille-titres			87.627.711	89,22
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			9.569.843	9,74
Autres actifs/(passifs) nets			1.020.117	1,04
Total			98.217.672	100,00

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

État des actifs nets au 31/12/22

	Note	En EUR
Actifs		6.602.353
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	6.582.203
<i>Coût d'acquisition</i>		6.691.614
Avoirs en banque et liquidités	8	20.150
Passifs		4.508
Commissions de la Société de gestion à payer		3.346
Autres passifs		1.162
Valeur nette d'inventaire		6.597.845

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		160.748
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		160.700
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		47
Dépenses		36.691
Commissions de la Société de gestion		32.228
Commissions de dépositaire		748
Taxe d'abonnement	4	3.594
Intérêts payés sur découvert bancaire		102
Autres dépenses	7	21
Revenu/(perte) net(te) des investissements		124.057
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	-92.984
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		31.072
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-1.042.339
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-1.011.267
Souscriptions d'actions de capitalisation		3.081.724
Rachats d'actions de capitalisation		-2.796.555
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-726.097
Actifs nets en début d'exercice		7.323.942
Actifs nets en fin d'exercice		6.597.845

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	6.597.845	7.323.942	5.234.767
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		1.823	1.823	1.823
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.153,51	1.282,30	1.021,29
Actions de capitalisation de Classe P EUR				
Nombre d'actions		4.537	4.555	3.892
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	990,68	1.094,69	866,66

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	1.823	0	0	1.823
Actions de capitalisation de Classe P EUR	4.555	2.883	2.900	4.537

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Actions/parts de fonds d'investissement			6.582.203	99,76
R-CO CONVICTION EURO MF EUR	EUR	6.451	6.582.203	99,76
Total du portefeuille-titres			6.582.203	99,76
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			20.150	0,31
Autres actifs/(passifs) nets			-4.508	(0,07)
Total			6.597.845	100,00

**R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le
28/01/2022)**

R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022)

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		4.190
Autres revenus		4.190
Dépenses		2.290
Commissions de la Société de gestion		1.855
Commissions de dépositaire		71
Taxe d'abonnement	4	357
Intérêts payés sur découvert bancaire		7
Autres dépenses	7	0
Revenu/(perte) net(te) des investissements		1.900
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	-83.248
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		-81.349
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	76.093
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-5.256
Rachats d'actions de capitalisation		-1.329.958
Rachats d'actions de distribution		-7.856.715
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-9.191.929
Actifs nets en début d'exercice		9.191.929
Actifs nets en fin d'exercice		-

R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022)

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	-	9.191.929	1.824.255
Actions de distribution de Classe D EUR				
Nombre d'actions		-	172	172
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	863,62	887,12
Actions de capitalisation de Classe P EUR				
Nombre d'actions		-	1.345	1.274
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	989,28	995,61
Actions de distribution de Classe PB EUR				
Nombre d'actions		-	8.568	437
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	900,26	924,93

R-CO LUX CONVICTION CREDIT12M EURO (liquidé le 28/01/2022)

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de distribution de Classe D EUR	172	0	172	0
Actions de capitalisation de Classe P EUR	1.345	0	1.345	0
Actions de distribution de Classe PB EUR	8.568	0	8.568	0

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

État des actifs nets au 31/12/22

	Note	En EUR
Actifs		16.486.285
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	16.440.424
<i>Coût d'acquisition</i>		17.717.212
Avoirs en banque et liquidités	8	45.859
Autres intérêts à recevoir		2
Passifs		6.821
Commissions de la Société de gestion à payer		4.360
Autres passifs		2.460
Valeur nette d'inventaire		16.479.464

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		193.588
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		193.516
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		72
Dépenses		48.826
Commissions de la Société de gestion		41.754
Commissions de dépositaire		1.252
Taxe d'abonnement	4	5.318
Intérêts payés sur découvert bancaire		482
Autres dépenses	7	20
Revenu/(perte) net(te) des investissements		144.761
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	-157.034
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		-12.273
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-1.622.544
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-1.634.816
Dividendes distribués	6	-11.265
Souscriptions d'actions de capitalisation		6.612.446
Souscriptions d'actions de distribution		388.884
Rachats d'actions de capitalisation		-5.890.626
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-535.378
Actifs nets en début d'exercice		17.014.842
Actifs nets en fin d'exercice		16.479.464

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	16.479.464	17.014.842	19.586.257
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		2.809	2.809	2.809
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	969,17	1.119,15	1.111,64
Actions de distribution de Classe D EUR				
Nombre d'actions		914	556	679
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	857,47	1.002,66	1.008,89
Dividende par action		11,88	13,08	10,51
Actions de capitalisation de Classe P EUR				
Nombre d'actions		12.740	11.395	13.828
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	989,90	1.140,12	1.129,53
Actions de distribution de Classe PB EUR				
Nombre d'actions		400	305	150
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	904,52	1.058,37	1.064,86
Dividende par action		15,27	16,44	13,18

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	2.809	0	0	2.809
Actions de distribution de Classe D EUR	556	358	0	914
Actions de capitalisation de Classe P EUR	11.395	6.764	5.418	12.740
Actions de distribution de Classe PB EUR	305	95	0	400

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Actions/parts de fonds d'investissement			16.440.424	99,76
R-CO EURO CREDIT MF EUR	EUR	19.320	16.440.424	99,76
Total du portefeuille-titres			16.440.424	99,76
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			45.859	0,28
Autres actifs/(passifs) nets			-6.819	(0,04)
Total			16.479.464	100,00

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

État des actifs nets au 31/12/22

	Note	En EUR
Actifs		99.254.265
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	92.867.589
<i>Coût d'acquisition</i>		<i>91.864.737</i>
Options (positions longues) à la valeur de marché	2,5	88.346
<i>Options achetées au coût d'acquisition</i>		<i>153.950</i>
Avoirs en banque et liquidités	8	6.106.839
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	26.486
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		8.254
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		156.517
Autres intérêts à recevoir		234
Passifs		1.540.033
Options (positions courtes) à la valeur de marché	2,5	13.737
<i>Options vendues au coût d'acquisition</i>		<i>46.996</i>
Découverts bancaires		1.175.387
Moins-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés	2,7	125.344
Commissions de la Société de gestion à payer		210.312
Autres intérêts à payer		79
Autres passifs		15.175
Valeur nette d'inventaire		97.714.232

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		1.169.812
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		723.946
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		412.587
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		33.101
Autres revenus		178
Dépenses		855.073
Commissions de la Société de gestion		718.417
Commissions de dépositaire		17.227
Frais juridiques		8.818
Taxe d'abonnement	4	39.150
Intérêts payés sur découvert bancaire		36.772
Frais bancaires		329
Autres dépenses	7	34.360
Revenu/(perte) net(te) des investissements		314.739
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	-63.899
- options	2,5	254.979
- contrats de change à terme	2,6	-116.946
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	-2.649.313
- change	2,3	124.320
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		-2.136.120
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-10.500.400
- options	2,5	-29.178
- contrats de change à terme	2,6	44.073
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	-347.359
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-12.968.984
Rachats d'actions de distribution		-2.228.494
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-15.197.478
Actifs nets en début d'exercice		112.911.710
Actifs nets en fin d'exercice		97.714.232

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	97.714.232	112.911.710	100.174.874
Actions de distribution de Classe B EUR				
Nombre d'actions		27.742	28.321	28.263
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	3.522,27	3.986,85	3.544,38

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de distribution de Classe B EUR	28.321	0	579	27.742

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			50.405.315	51,58
Actions			21.601.427	22,11
Autriche			138.640	0,14
BAWAG GROUP AG	EUR	1.718	85.556	0,09
WIENERBERGER AG	EUR	2.353	53.084	0,05
Belgique			572.160	0,59
ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	5.892	331.543	0,34
KBC GROUPE SA	EUR	1.838	110.427	0,11
SOLVAY	EUR	633	59.793	0,06
UCB	EUR	957	70.397	0,07
Finlande			396.835	0,41
KONE OYJ -B-	EUR	2.131	102.927	0,11
METSO OUTOTEC OYJ	EUR	13.106	125.975	0,13
NESTE	EUR	2.156	92.751	0,09
NOKIA OYJ	EUR	17.375	75.182	0,08
France			8.056.622	8,25
AIR LIQUIDE NOM. PRIME FIDELITE	EUR	1.406	186.154	0,19
AIR LIQUIDE SA	EUR	3.030	401.172	0,41
ALSTOM SA	EUR	3.940	89.911	0,09
AMUNDI SA	EUR	1.034	54.802	0,06
ATOS SE	EUR	1.578	14.221	0,01
AXA SA	EUR	12.091	315.031	0,32
BIOMERIEUX SA	EUR	1.300	127.296	0,13
BNP PARIBAS SA	EUR	11.125	592.406	0,61
BUREAU VERITAS SA	EUR	7.677	188.931	0,19
CAPGEMINI SE	EUR	1.818	283.517	0,29
CARREFOUR SA	EUR	7.090	110.888	0,11
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	3.407	155.530	0,16
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	4.500	116.933	0,12
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	12.160	119.545	0,12
DANONE SA	EUR	2.562	126.127	0,13
DASSAULT SYST.	EUR	5.000	167.475	0,17
EIFFAGE	EUR	601	55.244	0,06
ENGIE SA	EUR	2.390	31.997	0,03
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	1.971	333.493	0,34
FAURECIA	EUR	5.546	78.365	0,08
KERING	EUR	198	94.149	0,10
L'OREAL SA	EUR	1.413	471.377	0,48
LEGRAND SA	EUR	1.961	146.722	0,15
ORANGE	EUR	7.768	72.095	0,07
PUBLICIS GROUPE	EUR	3.480	206.782	0,21
REMY COINTREAU	EUR	1.083	170.681	0,17
SAFRAN SA	EUR	1.425	166.611	0,17
SANOFI	EUR	5.873	527.630	0,54
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4.538	593.207	0,61
SEB SA	EUR	1.904	148.988	0,15
SOCIETE GENERALE SA	EUR	5.294	124.303	0,13
SODEXO SA	EUR	2.219	198.556	0,20
THALES	EUR	675	80.528	0,08
TOTALENERGIES SE	EUR	16.089	943.620	0,97
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	5.295	127.080	0,13
VINCI SA	EUR	3.068	286.214	0,29
WORLDLINE SA	EUR	4.080	149.042	0,15

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Allemagne			3.055.047	3,13
ADIDAS AG NAMEN AKT	EUR	423	53.916	0,06
ALLIANZ SE REG SHS	EUR	2.434	488.991	0,50
BASF SE REG SHS	EUR	2.165	100.434	0,10
BEIERSDORF AG	EUR	983	105.378	0,11
DEUTSCHE BOERSE AG REG SHS	EUR	489	78.925	0,08
DEUTSCHE POST AG REG SHS	EUR	9.577	336.919	0,34
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	35.517	661.966	0,68
HENKEL AG & CO KGAA PFD	EUR	1.118	72.692	0,07
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	EUR	6.460	183.658	0,19
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	1.757	107.880	0,11
PROSIEBENSAT.1 NAMEN-AKT	EUR	10.143	84.694	0,09
PUMA AG	EUR	1.427	80.911	0,08
SAP AG	EUR	3.589	345.944	0,35
SIEMENS AG REG	EUR	2.280	295.579	0,30
VOLKSWAGEN AG VORZ.AKT	EUR	491	57.162	0,06
Irlande			777.977	0,80
CRH PLC	EUR	4.403	162.955	0,17
KERRY GROUP -A-	EUR	2.325	195.858	0,20
LINDE PLC	EUR	805	245.887	0,25
RYANAIR HLDGS	EUR	10.424	127.277	0,13
SMURFIT KAPPA PLC	EUR	1.331	45.999	0,05
Italie			1.532.248	1,57
ASSICURAZIONI GENERALI SPA	EUR	6.109	101.501	0,10
ENI SPA	EUR	9.159	121.686	0,12
ERG SPA	EUR	5.394	156.210	0,16
FINECOBANK	EUR	18.300	284.016	0,29
INTESA SANPAOLO	EUR	160.969	334.494	0,34
PRYSMIAN SPA	EUR	2.700	93.582	0,10
SNAM SPA	EUR	40.827	184.824	0,19
TERNA SPA	EUR	20.000	138.000	0,14
UNICREDIT SPA REGS	EUR	8.886	117.935	0,12
Luxembourg			154.282	0,16
ARCELORMITTAL SA	EUR	6.278	154.282	0,16
Pays-Bas			2.731.907	2,80
ADYEN --- PARTS SOCIALES	EUR	50	64.420	0,07
AIRBUS SE	EUR	3.732	414.327	0,42
ASML HOLDING NV	EUR	2.310	1.163.778	1,19
DSM KONINKLIJKE	EUR	1.389	158.763	0,16
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	101.984	294.734	0,30
STELLANTIS N.V.-BEARER & REGISTERED SHS	EUR	29.592	392.637	0,40
STMICROELECTRONICS	EUR	5.089	167.962	0,17
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	EUR	5.132	75.286	0,08
Portugal			112.601	0,12
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	24.184	112.601	0,12
Espagne			1.990.780	2,04
AMADEUS IT GROUP SA -A-	EUR	2.400	116.520	0,12
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	EUR	41.235	232.318	0,24
BANCO SANTANDER SA REG SHS	EUR	88.162	247.074	0,25
BANKINTER SA REGS	EUR	14.539	91.130	0,09
CAIXABANK SA	EUR	13.407	49.231	0,05
CELLNEX TELECOM SA	EUR	3.019	93.347	0,10
IBERDROLA SA	EUR	58.921	644.007	0,66
INDITEX SHARE FROM SPLIT	EUR	20.811	517.153	0,53

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Suisse			662.107	0,68
LONZA GROUP (CHF)	CHF	255	117.009	0,12
NESTLE SA REG SHS	CHF	2.898	314.438	0,32
NOVARTIS AG REG SHS	CHF	445	37.670	0,04
ROCHE HOLDING LTD	CHF	656	192.990	0,20
Royaume-Uni			1.420.221	1,45
ASHTREAD GROUP	GBP	3.147	167.414	0,17
ASTRAZENECA PLC	GBP	1.722	217.722	0,22
BARCLAYS PLC	GBP	45.809	81.844	0,08
BP PLC	GBP	10.543	56.431	0,06
COMPASS GROUP	GBP	7.300	157.766	0,16
DIAGEO PLC	GBP	4.654	191.458	0,20
GSK --- REGISTERED SHS	GBP	1.891	30.640	0,03
PEARSON PLC	GBP	3.242	34.318	0,04
RELX PLC	EUR	3.420	88.373	0,09
SHELL PLC	EUR	6.710	177.681	0,18
SSE PLC	GBP	11.224	216.574	0,22
Obligations			26.035.647	26,64
Croatie			83.246	0,09
CROATIA 1.50 20-31 17/06A	EUR	100.000	83.246	0,09
France			9.006.552	9,22
ALTAREA 2.25 17-24 05/07A	EUR	200.000	190.135	0,19
CREDIT AGRICOLE SA 3.375 22-27 28/07A	EUR	200.000	195.442	0,20
FAURECIA 2.625 18-25 15/06S	EUR	170.000	155.258	0,16
FAURECIA 3.125 19-26 15/06S	EUR	100.000	88.713	0,09
FRANCE 0.00 17-23 25/03A	EUR	5.500.000	5.475.553	5,60
FRANCE 0.00 21-31 25/11A	EUR	100.000	76.829	0,08
FRANCE 0.10 19-29 01/03A	EUR	789.517	888.773	0,91
FRANCE 0.7500 22-28 25/02A	EUR	100.000	89.976	0,09
FRANCE 1.75 12-23 25/05A	EUR	300.000	299.441	0,31
FRANCE GOVERNMENT BOND 0.00 22-25 25/02A	EUR	300.000	282.269	0,29
IMERYS SA 1.5 17-27 15/01A	EUR	200.000	180.179	0,18
IPSEN 1.875 16-23 16/06A	EUR	100.000	98.629	0,10
LA MONDIALE SOCIETE 0.75 20-26 20/10A	EUR	100.000	87.800	0,09
PERNOD RICARD SA 1.50 16-26 18/05A	EUR	200.000	187.289	0,19
PEUGEOT SA 2 18-25 20/03A	EUR	200.000	192.716	0,20
RENAULT SA 2.375 20-26 25/11A	EUR	200.000	180.583	0,18
RENAULT SA 2 19-24 11/07A	EUR	150.000	145.933	0,15
SANOFI SA 0.875 22-23 04/06A	EUR	200.000	191.036	0,20
Allemagne			432.915	0,44
BUNDESREPUBLIK DEUT 1.0 22-38 15/05A	EUR	200.000	158.610	0,16
DEUTSCHE LUFTHANSA 3 20-26 29/05A	EUR	100.000	90.298	0,09
GERMANY 0.50 17-27 15/08A	EUR	100.000	91.300	0,09
GERMANY 1.70 22-32 15/08A	EUR	100.000	92.707	0,09
Irlande			78.225	0,08
HAMMERSON IRL FIN 1.75 21-27 03/06A	EUR	100.000	78.225	0,08
Italie			8.664.469	8,87
ACEA SPA 0.5 20-29 06/02A	EUR	250.000	193.975	0,20
ASSICURAZIONI GENER 3.875 19-29 29/01A	EUR	100.000	95.362	0,10
BUONI POLIENNAL 0.0000 22-23 29/11S	EUR	500.000	487.038	0,50
ITALIE 0.00 21-26 01/04U	EUR	400.000	354.994	0,36
ITALY 0.00 20-24 15/01S	EUR	400.000	387.680	0,40
ITALY 0.25 21-28 15/03S	EUR	200.000	164.850	0,17
ITALY 0.3500 19-25 01/02S	EUR	800.000	751.900	0,77

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
ITALY 0.65 16-23 15/10S	EUR	700.000	688.657	0,70
ITALY 0.95 20-27 15/09S	EUR	200.000	175.452	0,18
ITALY 1.65 20-30 01/12S	EUR	200.000	163.549	0,17
ITALY 1.75 19-24 01/07S	EUR	400.000	391.432	0,40
ITALY 1.8500 20-25 01/07S	EUR	1.350.000	1.296.797	1,33
ITALY 2.80 18-28 01/08S	EUR	1.000.000	934.510	0,96
ITALY 21-24 15/08U	EUR	700.000	665.021	0,68
ITALY 4.50 13-23 01/05S	EUR	300.000	302.000	0,31
ITALY 4.75 08-23 01/08S	EUR	1.160.000	1.173.566	1,20
ITALY TB 2.10 19-26 15/07S	EUR	100.000	94.771	0,10
REPUBLIQUE ITALIENNE 0.00 21-26 01/08S	EUR	200.000	175.402	0,18
TELECOM ITALIA SPA 3 16-25 30/09A	EUR	180.000	167.515	0,17
Jersey			94.958	0,10
APTIV PLC 1.50 15-25 10/03A	EUR	100.000	94.958	0,10
Mexique			100.181	0,10
PEMEX 5.125 16-23 15/03A	EUR	100.000	100.181	0,10
Pays-Bas			81.056	0,08
VOLKSWAGEN INTL FIN 0.875 20-28 22/09A	EUR	100.000	81.056	0,08
Portugal			50.879	0,05
PORTUGAL 4.95 08-23 25/10A	EUR	50.000	50.879	0,05
Espagne			1.515.562	1,55
CAIXABANK SA 2.375 19-24 01/02A	EUR	100.000	99.049	0,10
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5 21-28 08/06A	EUR	100.000	83.318	0,09
SPAIN 0.00 21-24 31/05A	EUR	1.200.000	1.152.930	1,18
SPAIN 0.80 20-27 30/07A	EUR	200.000	180.265	0,18
Royaume-Uni			186.464	0,19
ANGLO AMERICAN CAP 1.625 17-25 18/09A	EUR	100.000	94.381	0,10
CREDIT AGRICOLE LDN 1.875 16-26 20/12A	EUR	100.000	92.084	0,09
États-Unis d'Amérique			5.741.144	5,88
MPT OPER PARTNE 0.9930 21-26 15/10A	EUR	100.000	76.688	0,08
UNITED STATES 0.1250 20-23 15/07S	USD	500.000	457.175	0,47
UNITED STATES 0.125 20-30 15/01S	USD	1.200.000	1.170.083	1,20
UNITED STATES 0.25 20-25 31/08S	USD	400.000	337.257	0,35
UNITED STATES 0.375 21-23 31/10S	USD	500.000	451.840	0,46
UNITED STATES 0.625 20-30 15/05S	USD	100.000	74.183	0,08
UNITED STATES 0.625 20-30 15/08S	USD	1.600.000	1.180.253	1,21
UNITED STATES 0.75 21-28 31/01S	USD	1.000.000	797.208	0,82
UNITED STATES 1.00 18-48 15/02S	USD	200.000	190.390	0,19
UNITED STATES 3 22-24 30/06S	USD	1.100.000	1.006.067	1,03
Obligations à taux variable			2.418.073	2,47
France			1.390.664	1,42
ACCOR SA FL.R 19-XX 30/04A	EUR	200.000	188.713	0,19
AXA S.A FL.R 3.875 14-XX 08/10A	EUR	200.000	193.841	0,20
BNP PARIBAS SA FL.R 20-27 14/10A	EUR	200.000	172.778	0,18
CREDIT AGRICOLE FL.R 21-29 21/09A	EUR	200.000	161.493	0,17
ORANGE SA FL.R 14-26 01/10AA	EUR	200.000	200.885	0,21
SOCIETE GENERALE FL.R 21-29 12/01A	EUR	200.000	160.303	0,16
SOCIETE GENERALE FL.R 22-25 30/05A	EUR	200.000	193.681	0,20
TOTALENERGISE SE FL.R 16-XX 05/05A	EUR	120.000	118.970	0,12
Allemagne			284.561	0,29
ALLIANZ SE FL.R 14-XX 18/09A	EUR	200.000	193.183	0,20
COMMERZBANK AG FL.R 20-26 24/03A	EUR	100.000	91.378	0,09

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Italie			154.687	0,16
ITALY FL.R 19-25 15/01S	EUR	150.000	154.687	0,16
Luxembourg			117.413	0,12
SES SA FL.R 16-XX 29/01A	EUR	120.000	117.413	0,12
Pays-Bas			93.619	0,10
ING GROUP NV FL.R 17-29 26/09A	EUR	100.000	93.619	0,10
Espagne			284.958	0,29
CAIXABANK SA FL.R 17-28 14/07A	EUR	200.000	196.273	0,20
CAIXABANK SA FL.R 20-26 18/11A11A	EUR	100.000	88.685	0,09
Royaume-Uni			92.171	0,09
BP CAPITAL MARKETS FL.R 20-XX 22/06A	EUR	100.000	92.171	0,09
Actions/parts de fonds d'investissement			350.168	0,36
Irlande			350.168	0,36
ISHS GOLD PROD ETF	EUR	29.585	350.168	0,36
Instruments du marché monétaire			3.149.510	3,22
Bons du Trésor			3.149.510	3,22
France			3.149.510	3,22
FRANCE TREASURY BILL ZCP 041023	EUR	1.027.502	1.003.961	1,03
FRANCE TREASURY BILL ZCP 060923	EUR	921.171	900.962	0,92
FRANCE TREASURY BILL ZCP 170523	EUR	1.255.434	1.244.587	1,27
Organismes de placement collectif			39.312.764	40,23
Actions/parts de fonds d'investissement			39.312.764	40,23
France			13.407.988	13,72
AMUNDI CASH INSTITUTIONS SRI - I (C)	EUR	1	244.976	0,25
AMUNDI CREDIT EURO FCP 3 DECIMALES CAP	EUR	14	331.199	0,34
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI FCP I	EUR	1	1.249.945	1,28
BFT CREDIT OPPORTUNITES I	EUR	100	325.692	0,33
BFT SELECTION RENDEMENT 2024 PART I C	EUR	720	756.387	0,77
BNP PARIBAS MOIS ISR FCP	EUR	40	903.933	0,93
COMGEST MONDE SICAV -I- CAP	EUR	702	1.845.587	1,89
OSTRUM SRI CASH PLUS SICA	EUR	9	898.059	0,92
R CO 4CHANGE CLIMATE EQUITY EURO I EURO	EUR	21	2.482.379	2,54
R-CO CONVICTION USA C	EUR	3.000	1.199.880	1,23
R-CO EURO HIGH YIELD IC EUR	EUR	350	395.133	0,40
R-CO SICAV-BOND OPPORTUNITIES-I EUR	EUR	1.900	1.949.419	2,00
R-CO THEMATIC GOLDMINES C EUR	EUR	10.700	825.398	0,84
Irlande			2.587.341	2,65
AXA IM WAVE CAT BOND	EUR	510	539.606	0,55
ISHARES MSCI CHINA A UCITS A ETF	EUR	120.278	539.507	0,55
ISHARES MSCI CHINA UCITS ETF USD	USD	314.000	1.313.078	1,34
SPDR SP US DI ETF USD	USD	3.000	195.151	0,20
Luxembourg			23.317.435	23,86
AF BD GLB EM HARD CUR IE CAP	EUR	12	451.537	0,46
AF EMG MARKETS LOCAL CCY BD I USD C	USD	700	577.598	0,59
AF PIONEER US EQ RSCH VALUE M USD C	USD	150	185.377	0,19
AM IS S&P 500 UEUC	USD	34.000	2.339.904	2,39
AMUNDI -EQ.EMERG.WORLD IE CAP	EUR	300	434.538	0,44
AWF GLOBAL SUSTAINABLE AGGREGATE I HDG C	EUR	4.038	539.667	0,55
AXA FIIS EU SHY -A- CAP	EUR	1.885	260.012	0,27
AXA IMFIIS US SHORT DUR HY -A- DIS	EUR	8.356	535.202	0,55

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
AXAWF EURO INFL PLS M CAP EUR	EUR	5.407	546.810	0,56
AXA WF SICAV EUROPE SMALL CAP	EUR	1.061	305.175	0,31
AXA WLD GLB EMERGING MARKETS BONDS M HED	EUR	6.282	686.183	0,70
AXA WORLD FD SICAV EUR CDT SHORT DUR -I-	EUR	18.813	2.464.632	2,52
AXA WORLD FUNDS NEXT GENERATION IC EUR	EUR	1.634	351.212	0,36
DB X-TR MSCI CHINA TRN IND ETF	EUR	40.485	556.183	0,57
FIRST EAGLE AMUNDI INTL FD - AHEC- CAP	EUR	1.000	167.760	0,17
FUNDSMITH EQUITY FUND T CAP	EUR	38.041	1.895.399	1,94
M&G LUX OPTIMAL INCOME-EUR C ACC	EUR	159.129	1.535.466	1,57
MORGAN STANLEY INV GLB BRANDS -Z-	USD	24.271	2.044.667	2,09
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE FD -Z-	USD	14.054	1.076.503	1,10
PARETURN GLOBAL EQUITY FLEX	EUR	1.489	1.791.645	1,83
PARVEST SHORT TERM USD -I-	USD	24.212	2.356.204	2,41
PICTET SICAV CHF LIQUIDITY -I- CAP	CHF	18.550	2.215.763	2,27
Total du portefeuille-titres			92.867.589	95,04
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			4.931.452	5,05
Autres actifs/(passifs) nets			-84.809	(0,09)
Total			97.714.232	100,00

R-CO LUX VALOR

R-CO LUX VALOR

État des actifs nets au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Actifs		33.466.470
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	32.163.668
<i>Coût d'acquisition</i>		31.523.742
Avoirs en banque et liquidités	8	1.284.801
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		7.920
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		9.990
Autres intérêts à recevoir		91
Passifs		37.120
Commissions de la Société de gestion à payer		30.718
Autres passifs		6.402
Valeur nette d'inventaire		33.429.350

R-CO LUX VALOR

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		358.321
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		345.903
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		713
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		11.644
Autres revenus		62
Dépenses		439.939
Commissions de la Société de gestion		396.003
Commissions de dépositaire		5.273
Taxe d'abonnement	4	15.431
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.817
Autres dépenses	7	20.415
Revenu/(perte) net(te) des investissements		-81.618
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	1.513.960
- change	2,3	241.998
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		1.674.341
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-4.133.469
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-2.459.128
Souscriptions d'actions de capitalisation		5.896.974
Rachats d'actions de capitalisation		-1.314.809
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		2.123.036
Actifs nets en début d'exercice		31.306.314
Actifs nets en fin d'exercice		33.429.350

R-CO LUX VALOR

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	33.429.350	31.306.314	28.455.204
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		59.155	33.284	33.400
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	150,85	163,85	144,75
Actions de capitalisation de Classe F EUR				
Nombre d'actions		3.724	3.797	3.036
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	259,85	283,22	251,09
Actions de capitalisation de Classe P EUR				
Nombre d'actions		164.286	160.026	167.942
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	143,27	154,84	136,11

R-CO LUX VALOR

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	33.284	26.198	327	59.155
Actions de capitalisation de Classe F EUR	3.797	288	361	3.724
Actions de capitalisation de Classe P EUR	160.026	12.118	7.859	164.286

R-CO LUX VALOR

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			28.847.788	86,29
Actions			27.780.953	83,10
Australie			330.800	0,99
NEWCREST MINING LTD	USD	25.399	330.800	0,99
Canada			4.531.335	13,55
AGNICO EAGLE MINES LTD	CAD	14.451	703.138	2,10
BOMBARDIER INC	CAD	9.591	346.683	1,04
CANADIAN PACIFIC RAILWAY	CAD	8.069	563.304	1,69
IVANHOE MINES LTD	CAD	153.516	1.135.937	3,40
MANULIFE FINANCIAL REGISTERED	CAD	46.489	776.397	2,32
TECK RESOURCES LTD -B-	USD	28.385	1.005.876	3,01
Îles Caïmans			4.988.854	14,92
ALIBABA GROUP	HKD	77.480	802.253	2,40
COUNTRY GARDEN	HKD	101.252	236.299	0,71
JD.COM INC - CL A	HKD	676	17.870	0,05
KINGDEE INTL SOFTWARE GROUP CO (USD)	HKD	298.477	599.831	1,79
MOMO	USD	35.449	298.273	0,89
NEW ORIENTAL EDUCATION & TECHNOLOGY GROU	USD	13.462	439.210	1,31
STONECO LTD	USD	19.735	174.559	0,52
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	22.000	882.129	2,64
TRIP COM GROUP LTD	USD	32.033	1.032.500	3,09
VIPSHOP HOLDINGS ADR 1/5 REPR	USD	39.586	505.929	1,51
Chine			644.862	1,93
PING AN INS (GRP) CO -H-	HKD	104.000	644.862	1,93
Curaçao			608.259	1,82
SLB	USD	12.143	608.259	1,82
France			3.087.749	9,24
AIR LIQUIDE SA	EUR	5.134	679.742	2,03
ALSTOM SA	EUR	34.263	781.882	2,34
CAPGEMINI SE	EUR	5.601	873.476	2,61
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	1.107	752.649	2,25
Allemagne			218.453	0,65
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA	EUR	7.146	218.453	0,65
Irlande			376.420	1,13
MEDTRONIC HLD	USD	5.169	376.420	1,13
Libéria			157.426	0,47
ROYAL CARIBBEAN CRUISES	USD	3.399	157.426	0,47
Pays-Bas			992.963	2,97
AIRBUS SE	EUR	8.944	992.963	2,97
Suisse			2.374.057	7,10
ABB LTD REG SHS	CHF	31.304	889.554	2,66
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	CHF	6.692	812.569	2,43
ROCHE HOLDING LTD	CHF	2.284	671.935	2,01
Royaume-Uni			301.928	0,90
ASTRAZENECA PLC	GBP	2.388	301.928	0,90
États-Unis d'Amérique			9.167.847	27,42
ALPHABET INC -A-	USD	5.124	423.603	1,27
ALPHABET INC -C-	USD	4.240	352.509	1,05
BIOMARIN PHARMACEUTICAL INC	USD	8.375	812.114	2,43

R-CO LUX VALOR

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	USD	4.627	403.023	1,21
CITIGROUP INC	USD	11.603	491.735	1,47
COINBASE GLOBAL --- REGISTERED SHS -A-	USD	2.962	98.220	0,29
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	2.546	511.228	1,53
KINGSOFT CLOUD HOLDINGS LTD	USD	17.129	61.470	0,18
MERCADOLIBRE	USD	832	659.706	1,97
META PLATFORMS INC A	USD	4.795	540.670	1,62
MORGAN STANLEY	USD	13.177	1.049.715	3,14
NEWMONT CORPORATION	USD	12.607	557.555	1,67
PFIZER INC	USD	7.152	343.376	1,03
SEAGEN INC	USD	5.276	635.295	1,90
SVB FINANCIAL GROUP	USD	1.356	292.406	0,87
UBER TECH/REGSH	USD	32.260	747.519	2,24
UNION PACIFIC CORP	USD	2.569	498.443	1,49
WALT DISNEY CO	USD	8.467	689.260	2,06
Obligations			1.055.709	3,16
France			1.055.709	3,16
FRANCE 1.75 12-23 25/05A	EUR	500.000	499.068	1,49
FRANCE 4.25 06-23 25/10A	EUR	550.000	556.641	1,67
Warrants			11.126	0,03
Suisse			11.126	0,03
COMPAGNIE FINANCIERE RICHE 22.11.23 WAR	CHF	14.268	11.126	0,03
Instruments du marché monétaire			487.830	1,46
Bons du Trésor			487.830	1,46
France			487.830	1,46
FREN REP PRES ZCP 29-11-23	EUR	500.000	487.830	1,46
Organismes de placement collectif			2.828.050	8,46
Actions/parts de fonds d'investissement			2.828.050	8,46
France			2.828.050	8,46
R-CO COURT TERME C	EUR	721	2.828.050	8,46
Total du portefeuille-titres			32.163.668	96,22
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			1.284.801	3,84
Autres actifs/(passifs) nets			-19.119	(0,06)
Total			33.429.350	100,00

VITAL FLEX PATRIMOINE

VITAL FLEX PATRIMOINE

État des actifs nets au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Actifs		30.188.286
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	30.082.373
<i>Coût d'acquisition</i>		<i>31.119.677</i>
Avoirs en banque et liquidités	8	103.037
À recevoir sur souscriptions		2.866
Autres intérêts à recevoir		9
Passifs		177.907
Découverts bancaires		10.628
À payer sur rachats		92.433
Commissions de la Société de gestion à payer		69.960
Commissions de performance à payer	3	7
Autres intérêts à payer		1
Autres passifs		4.878
Valeur nette d'inventaire		30.010.379

VITAL FLEX PATRIMOINE

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		11.592
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		10.672
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		919
Autres revenus		1
Dépenses		578.224
Commissions de la Société de gestion		559.589
Commission de performance	3	7
Commissions de dépositaire		5.763
Frais juridiques		205
Taxe d'abonnement	4	11.033
Intérêts payés sur découvert bancaire		983
Autres dépenses	7	643
Revenu/(perte) net(te) des investissements		-566.632
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	-654.879
- change	2,3	137.380
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		-1.084.130
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-1.595.744
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-2.679.874
Souscriptions d'actions de capitalisation		10.325.675
Rachats d'actions de capitalisation		-11.613.092
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-3.967.292
Actifs nets en début d'exercice		33.977.671
Actifs nets en fin d'exercice		30.010.379

VITAL FLEX PATRIMOINE

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	30.010.379	33.977.671	5.921.920
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		300.639	315.863	57.226
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,82	107,57	103,48

VITAL FLEX PATRIMOINE

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	315.863	100.451	115.675	300.639

VITAL FLEX PATRIMOINE

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Organismes de placement collectif			30.082.373	100,24
Actions/parts de fonds d'investissement			30.082.373	100,24
France			16.118.013	53,71
AVIVA MONETAIRE ISR CT -C-	EUR	261	577.820	1,93
CPR FOCUS INFLATION FCP -I- CAP	EUR	13.754	2.207.930	7,36
MONETA MULTI CAPS -A- CAP	EUR	2.927	1.015.845	3,38
OFI PRECIOUS METALS I 4 DEC	EUR	40	1.700.285	5,67
R-CO CONVICTION EURO I EUR	EUR	11	1.857.297	6,19
R-CO EURO CREDIT IC EUR	EUR	948	1.236.306	4,12
R-CO SICAV-BOND OPPORTUNITIES-I EUR	EUR	1.541	1.581.081	5,27
R-CO TRESORERIE C EUR	EUR	6.045	5.941.449	19,80
Irlande			4.764.738	15,88
GUINNESS AS MGT PLC GLB ENERGY -D-	EUR	130.296	1.621.651	5,40
INVES STOXX BK	EUR	31.654	2.000.533	6,67
LYXOR TIEDEMANN ARBITRAGE STRAT FD I EUR	EUR	9.736	1.142.555	3,81
Luxembourg			9.199.622	30,65
AMUNDI OPTIMAL YIELD I2 EUR	EUR	265	523.754	1,75
AXA IM FIIS EUR SHT DUR HY -B-	EUR	4.159	554.395	1,85
BNP MSCI JAPAN SRI S-S5C ETF	EUR	16.821	345.402	1,15
CANDRIAM ABS RET EQT MARK NEUT C EUR I	EUR	1.420	2.292.249	7,64
ELEVA EUROLAND SE-I EUR ACC	EUR	738	1.026.455	3,42
HELIUM FUND- CLASS I - EUR	EUR	993	1.159.945	3,87
JPMORGAN FUNDS RUSSIA -A- USD CAP	USD	39.800	-	0,00
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE FD -Z-	USD	11.922	913.210	3,04
RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA CC EUR	EUR	7.733	850.806	2,84
ROBECO INT + FDS FLEX-O-RENTE -I- CAP	EUR	10.818	1.161.961	3,87
T.ROWE PRICE FUNDS US LARGE CAP EQT -A-	USD	9.057	371.445	1,24
Total du portefeuille-titres			30.082.373	100,24
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			92.409	0,31
Autres actifs/(passifs) nets			-164.403	(0,55)
Total			30.010.379	100,00

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

État des actifs nets au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Actifs		26.585.819
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	23.815.434
<i>Coût d'acquisition</i>		22.212.972
Avoirs en banque et liquidités	8	2.770.385
Passifs		19.244
Commissions de la Société de gestion à payer		16.729
Autres passifs		2.515
Valeur nette d'inventaire		26.566.575

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		146.822
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		138.367
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		8.016
Autres revenus		439
Dépenses		230.287
Commissions de la Société de gestion		216.131
Commissions de dépositaire		4.651
Taxe d'abonnement	4	2.090
Intérêts payés sur découvert bancaire		4.721
Autres dépenses	7	2.695
Revenu/(perte) net(te) des investissements		-83.465
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	2.031.005
- change	2,3	341.123
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		2.288.662
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-5.889.332
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-3.600.670
Rachats d'actions de capitalisation		-210.729
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-3.811.398
Actifs nets en début d'exercice		30.377.974
Actifs nets en fin d'exercice		26.566.575

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	26.566.575	30.377.974	25.622.254
Actions de capitalisation de Classe IC EUR				
Nombre d'actions		198.802	200.233	200.306
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	133,63	151,71	127,92

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe IC EUR	200.233	0	1.431	198.802

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Organismes de placement collectif			23.815.434	89,64
Actions/parts de fonds d'investissement			23.815.434	89,64
Irlande			23.815.434	89,64
INVESCO EQQQ NASDAQ 100 UCITS ETF ACC	USD	3.789	656.329	2,47
ISHARES CORE EURO STOXX 50 ETF EUR ACC	EUR	34.830	4.607.312	17,34
ISHARES CORE S&P 500 UCITS ETF	USD	12.120	4.498.113	16,93
ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS	EUR	104.224	523.986	1,97
ISHARES EURO ULTRASHORT BOND	EUR	229.223	1.147.536	4,32
ISHS GOV 3-7 EUR-AC ACC SHS EUR ETF	EUR	25.660	3.101.139	11,67
VANGUARD EUR CORP BOND UCITS ETF EUR ACC	EUR	51.550	2.357.256	8,87
VANGUARD FTSE DEVELOPED EUROPE EX UK UEC	EUR	124.364	4.431.860	16,68
VANGUARD FUNDS PLC-VANGUARD S&P 500 UCIT	USD	37.330	2.491.902	9,38
Total du portefeuille-titres			23.815.434	89,64
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			2.770.385	10,43
Autres actifs/(passifs) nets			-19.244	(0,07)
Total			26.566.575	100,00

R-CO LUX WM MENARA

R-CO LUX WM MENARA

État des actifs nets au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Actifs		5.476.645
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	5.346.258
<i>Coût d'acquisition</i>		5.349.742
Avoirs en banque et liquidités	8	121.976
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		8.406
Autres intérêts à recevoir		5
Passifs		6.438
Commissions de la Société de gestion à payer		4.299
Autres passifs		2.139
Valeur nette d'inventaire		5.470.207

R-CO LUX WM MENARA

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Revenus		378.150
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		347.719
Intérêts sur instruments du marché monétaire, nets		19.108
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		3.114
Autres revenus		8.210
Dépenses		344.307
Commissions de la Société de gestion		304.315
Commissions de dépositaire		5.461
Taxe d'abonnement	4	14.696
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.859
Frais bancaires		2
Autres dépenses	7	16.974
Revenu/(perte) net(te) des investissements		33.843
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	2.969.868
- contrats de change à terme	2,6	-176.779
- change	2,3	1.718.060
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		4.544.992
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-12.358.478
- contrats de change à terme	2,6	-17.703
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-7.831.188
Souscriptions d'actions de capitalisation		189.000
Rachats d'actions de capitalisation		-32.751.780
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-40.393.968
Actifs nets en début d'exercice		45.864.175
Actifs nets en fin d'exercice		5.470.207

R-CO LUX WM MENARA

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	5.470.207	45.864.175	32.936.678
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		31.770	220.818	191.042
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	172,18	207,70	172,41

R-CO LUX WM MENARA

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	220.818	1.072	190.119	31.770

R-CO LUX WM MENARA

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Instruments du marché monétaire			4.777.257	87,33
Bons du Trésor			4.777.257	87,33
Belgique			699.261	12,78
BELG TREA BILL ZCP 12-01-23	EUR	700.000	699.261	12,78
France			1.390.601	25,42
FRANCE TREASURY BILL ZCP 040523	EUR	800.000	793.811	14,51
FREN REP PRES ZCP 08-03-23	EUR	600.000	596.790	10,91
Allemagne			1.097.558	20,06
GERM TREA BILL ZCP 18-01-23	EUR	700.000	699.597	12,79
GERM TREA BILL ZCP 22-03-23	EUR	400.000	397.961	7,28
Luxembourg			791.946	14,48
EUROPEAN STAB MEC TR ZCP 200423	EUR	800.000	791.946	14,48
Pays-Bas			797.891	14,59
DUTC TREA CERT ZCP 30-01-23	EUR	800.000	797.891	14,59
Organismes de placement collectif			569.001	10,40
Actions/parts de fonds d'investissement			569.001	10,40
Irlande			569.001	10,40
ISHS EUR ULT BD EUR	EUR	5.712	569.001	10,40
Total du portefeuille-titres			5.346.258	97,73
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			121.976	2,23
Autres actifs/(passifs) nets			1.973	0,04
Total			5.470.207	100,00

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

État des actifs nets au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Actifs		6.441.830
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	6.292.120
<i>Coût d'acquisition</i>		6.520.807
Avoirs en banque et liquidités	8	148.927
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		23
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		753
Autres intérêts à recevoir		8
Passifs		13.294
Commissions de la Société de gestion à payer		12.171
Autres passifs		1.123
Valeur nette d'inventaire		6.428.536

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En EUR</i>
Revenus		58.097
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		41.324
Intérêts sur obligations, nets		10.635
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		623
Autres revenus		5.516
Dépenses		89.137
Commissions de la Société de gestion		82.732
Commissions de dépositaire		1.130
Frais juridiques		150
Taxe d'abonnement	4	2.835
Intérêts payés sur découvert bancaire		747
Autres dépenses	7	1.542
Revenu/(perte) net(te) des investissements		-31.040
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	45.618
- contrats de change à terme	2,6	-5.508
- change	2,3	18.956
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		28.026
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-955.055
- contrats de change à terme	2,6	-496
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-927.524
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-927.524
Actifs nets en début d'exercice		7.356.060
Actifs nets en fin d'exercice		6.428.536

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	EUR	6.428.536	7.356.060	7.067.488
Actions de capitalisation de Classe C EUR				
Nombre d'actions		59.827	59.827	59.827
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,45	122,96	118,13

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	59.827	0	0	59.827

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			1.482.890	23,07
Actions			1.076.510	16,75
Îles Caïmans				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD SADR	USD	174	14.362	0,22
France				
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	100	67.990	1,06
TOTALENERGIES SE	EUR	1.095	64.222	1,00
VINCI SA	EUR	551	51.403	0,80
Allemagne				
ALLIANZ SE REG SHS	EUR	248	49.823	0,78
Irlande				
INVESCO PHYSICAL MARKETS - GOLD	USD	939	154.696	2,41
LINDE PLC	USD	146	44.621	0,69
Pays-Bas				
ASML HOLDING NV	EUR	50	25.190	0,39
Suède				
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	SEK	2.279	38.908	0,61
Suisse				
NESTLE SA REG SHS	CHF	458	49.694	0,77
ROCHE HOLDING LTD	CHF	175	51.484	0,80
SONOVA HOLDING NAM-AKT	CHF	92	20.432	0,32
Royaume-Uni				
LSE GROUP	GBP	465	37.399	0,58
États-Unis d'Amérique				
ALPHABET INC -A-	USD	563	46.543	0,72
AMAZON.COM INC	USD	252	19.834	0,31
APPLE INC	USD	265	32.262	0,50
COMCAST CORP	USD	693	22.707	0,35
DANAHER CORP	USD	139	34.569	0,54
JPMORGAN CHASE CO	USD	400	50.260	0,78
MICROSOFT CORP	USD	296	66.514	1,03
MORGAN STANLEY	USD	281	22.385	0,35
S&P GLOBAL INC	USD	121	37.974	0,59
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	62	30.800	0,48
VISA INC -A-	USD	218	42.438	0,66
Obligations			103.297	1,61
Pays-Bas				
BNP PARIBAS ISSUANCE BV 20-23 28/04U	EUR	108.000	103.297	1,61
Actions/parts de fonds d'investissement			41.494	0,65
Irlande				
SSGA S P US IND USD	USD	1.080	41.494	0,65
Produits structurés			261.590	4,07
Allemagne				
GOLDMAN SACHS 0.00 21-24 28/08U	EUR	64	55.453	0,86
Jersey				
UBS AG JERSEY BRANCH FL.R 21-23 25/05Q	EUR	111.000	103.841	1,62

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Pays-Bas			102.297	1,59
RAIFFEISEN SW BV RCV FL.R 21-23 11/10Q	EUR	109.000	102.297	1,59
Autres valeurs mobilières			3.993	0,06
Warrants			3.993	0,06
Allemagne			3.993	0,06
GOLDMAN SACHS UND COWERT 26.06.23 WAR	USD	190	3.993	0,06
Organismes de placement collectif			4.805.236	74,75
Actions/parts de fonds d'investissement			4.805.236	74,75
France			388.742	6,05
AMUNDI ABS CAP	EUR	1	168.147	2,62
R-CO CREDIT HORIZON 12M P EUR	EUR	103	101.628	1,58
R-CO EURO CREDIT IC EUR	EUR	91	118.967	1,85
Irlande			2.141.925	33,32
ISHARES II ISH USD HY CORP BD UCITS H D	EUR	35.078	137.727	2,14
ISHARES MSCI EMU ESG SCREEND	EUR	21.809	135.944	2,11
ISHARES SP 500 INFORMATION TECHNOLOGY SE	USD	1.968	28.623	0,45
ISHARESV PLC MSCI WORLD HEALTH CARE ETF	USD	8.614	57.492	0,89
ISHS CO EUR COR EUR SHS EUR ETF	EUR	3.500	401.940	6,25
ISHS CO EUR GOV EUR SHS EUR ETF	EUR	2.242	238.347	3,71
ISHS EUR CO 1-5 EUR SHS EUR ETF	EUR	6.287	640.771	9,97
JPM ETF IRL GLB EM RES ENH INDX EQ ESG	USD	1.993	49.454	0,77
MU EUROPEYIELD ACCUM.-H-HDG EUR	EUR	1.130	145.307	2,26
MUZINICH GLOB SHT DUR INV GF H A EUR	EUR	1.194	115.699	1,80
SSGA SP EN SEL ETF USD	USD	1.243	36.617	0,57
VAN DE EU EX UK - EUR	EUR	1.098	35.833	0,56
VERITAS ASIAN FUND - CLASS -C- USD	USD	220	118.171	1,84
Luxembourg			1.008.559	15,69
BGF CO EU FI -I2- CAP	EUR	4.177	109.980	1,71
LONGRUN EQUITY SI A USD UNH	USD	93	157.450	2,45
MULTIRANGE ONE RIVER DYN CONVEXITY C4HC	EUR	799	62.729	0,98
SCHRODER INT SEL GLB CONV BD -C EUR HDG-	EUR	792	112.617	1,75
SISF EURO CR C CC	EUR	1.490	180.463	2,81
UBS ETF MSCI JP SOC RESP UCITS ETF JPY A	JPY	4.385	51.312	0,80
VON EM MAR DEB - SHS -HI (HEDGED)- CAP	EUR	2.043	203.687	3,17
VONTOBEL EMERGING MKT CORP BD	EUR	1.353	130.321	2,03
Suisse			1.266.011	19,69
ROTHSCHILD & CO BOND FUND EUR KLASSE X	EUR	1.773	1.266.011	19,69
Total du portefeuille-titres			6.292.120	97,87
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			148.927	2,32
Autres actifs/(passifs) nets			-12.511	(0,19)
Total			6.428.536	100,00

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

État des actifs nets au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En USD</i>
Actifs		584.237.566
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	560.066.271
<i>Coût d'acquisition</i>		494.086.856
Avoirs en banque et liquidités	8	23.958.266
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		40.879
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		170.021
Autres intérêts à recevoir		2.130
Passifs		9.770.991
Découverts bancaires		966
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2,6	9.366.035
Commissions de la Société de gestion à payer		341.572
Autres intérêts à payer		0
Autres passifs		62.418
Valeur nette d'inventaire		574.466.574

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	<i>Note</i>	<i>En USD</i>
Revenus		4.556.853
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		3.314.665
Intérêts sur obligations et instruments du marché monétaire, nets		951.125
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		290.522
Autres revenus		541
Dépenses		4.332.472
Commissions de la Société de gestion		3.987.674
Commissions de dépositaire		92.830
Taxe d'abonnement	4	51.182
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.900
Autres dépenses	7	198.885
Revenu/(perte) net(te) des investissements		224.382
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	17.913.784
- options	2,5	-6.323.971
- contrats de change à terme	2,6	1.192.634
- change	2,3	-444.807
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		12.562.023
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	-88.879.931
- options	2,5	2.939.160
- contrats de change à terme	2,6	-11.867.481
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		-85.246.230
Souscriptions d'actions de capitalisation		259.124.676
Rachats d'actions de capitalisation		-176.030.843
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		-2.152.396
Actifs nets en début d'exercice		576.618.970
Actifs nets en fin d'exercice		574.466.574

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Statistiques

		31/12/22	31/12/21	31/12/20
Total des actifs nets	USD	574.466.574	576.618.970	520.847.682
Actions de capitalisation de Classe IC USD				
Nombre d'actions		42.388	26.776	25.810
Valeur nette d'inventaire par action	USD	13.547,12	15.377,40	13.928,85
Actions de capitalisation de Classe IC EUR H				
Nombre d'actions		18	10.617	10.568
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	11.673,77	13.654,86	12.477,26

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe IC USD	26.776	19.012	3.400	42.388
Actions de capitalisation de Classe IC EUR H	10.617	0	10.599	18

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en USD)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			362.177.914	63,05
Actions			274.905.291	47,85
Canada			15.111.778	2,63
CONSTELLATION SOFTWARE	CAD	7.970	12.434.775	2,16
TOPICUS.COM	CAD	51.022	2.677.003	0,47
Irlande			38.362.396	6,68
LINDE PLC	USD	61.020	19.898.573	3,46
RYANAIR HLDGS	EUR	1.416.902	18.463.824	3,21
Luxembourg			13.466.499	2,34
EUROFINS SCIENTIFIC SE	EUR	188.159	13.466.499	2,34
Royaume-Uni			37.955.988	6,61
ADMIRAL GROUP PLC	GBP	632.972	16.270.810	2,83
ASHTREAD GROUP	GBP	381.945	21.685.178	3,77
États-Unis d'Amérique			170.008.630	29,59
AMERICAN EXPRESS	USD	150.190	22.190.573	3,86
BERKSHIRE HATHAWAY -B-	USD	81.042	25.033.874	4,36
BOOKING HOLDINGS INC	USD	5.588	11.261.385	1,96
CABLE ONE	USD	9.814	6.986.194	1,22
CHARTER COMM -A-	USD	18.015	6.108.887	1,06
COMCAST CORP	USD	403.493	14.110.150	2,46
DEERE AND CO	USD	41.549	17.814.549	3,10
LIBERTY BROADBAND CORP -C-	USD	28.436	2.168.814	0,38
MASTERCARD INC -A-	USD	53.334	18.545.832	3,23
MICROSOFT CORP	USD	18.900	4.532.598	0,79
MOODY S CORP	USD	74.769	20.832.139	3,63
S&P GLOBAL INC	USD	60.977	20.423.636	3,56
Obligations			37.521.593	6,53
États-Unis d'Amérique			37.521.593	6,53
UNITED STATES 0.125 21-23 31/01S	USD	20.818.100	20.753.857	3,61
UNITED STATES 1.125 20-40 15/05S	USD	9.221.000	5.789.780	1,01
UNITED STATES 1.75 21-41 15/08S	USD	8.100.900	5.558.610	0,97
UNITED STATES 4.50 06-36 15/02S	USD	5.067.400	5.419.347	0,94
Obligations à taux variable			34.757.428	6,05
États-Unis d'Amérique			34.757.428	6,05
UNITED STATES TREAS FL.R 22-24 31/10Q	USD	29.202.700	29.174.664	5,08
UNITED STATES TREASURY FL.R 22-24 31/07Q	USD	5.589.700	5.582.764	0,97
Actions/parts de fonds d'investissement			14.993.602	2,61
Royaume-Uni			14.993.602	2,61
AURORA INV TRUST	GBP	6.408.645	14.993.602	2,61
Organismes de placement collectif			197.888.357	34,45
Actions/parts de fonds d'investissement			197.888.357	34,45
Irlande			123.993.468	21,58
AIKYA GLOABL EM-S USD	USD	1.612.602	16.994.248	2,96
AMUNDI US TECH 100 EQUAL WEIGHT UCITSDR	EUR	1.374.855	12.959.317	2,26
CFM IS TRENDS EQUITY CAPPED FUND IF ACC	USD	1.258	1.235.256	0,22
CFM UCITS ICAV - CFM IS TRENDS EQUITY CA	USD	6.649	7.498.857	1,31
CFM UCITS ICAV CFM IS TRENDS FUND CL WD	USD	37.080	5.097.813	0,89
EGERTON CAPITAL EQUITY FUND -I- USD	USD	142.702	37.599.157	6,55
MONTLAKE UCITS PLATFORM ICAV ALPHAQUES	USD	93.750	7.858.728	1,37

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en USD)	% des actifs nets
PCP TULIP USD P ACC	USD	4.714	5.897.347	1,03
WINTON TREND FUND UCITS I USD ACC	USD	203.585	28.852.745	5,02
Luxembourg			25.612.066	4,46
BANOR GREATER CHINA EQUITY J USD	USD	16.915	10.284.972	1,79
MULTIRANGE - ONE RIVER DYNAMIC CONVEXITY	USD	163.315	15.327.094	2,67
Royaume-Uni			48.282.822	8,40
CG PORTFOLIO FUND PLC-REAL RETURN FUND-A	GBP	200.397	48.282.822	8,40
Total du portefeuille-titres			560.066.271	97,49
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			23.957.300	4,17
Autres actifs/(passifs) nets			-9.556.996	(1,66)
Total			574.466.574	100,00

SECAFI

SECAFI

État des actifs nets au 31/12/22

	Note	En EUR
Actifs		29.587.989
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,2	28.236.479
<i>Coût d'acquisition</i>		28.068.073
Avoirs en banque et liquidités	8	1.164.910
Plus-value nette non réalisée sur contrats financiers à terme standardisés	2,7	182.400
Dividendes à recevoir sur le portefeuille-titres		775
Intérêts à recevoir sur le portefeuille-titres		3.426
Passifs		379.158
Découverts bancaires		182.400
Commissions de la Société de gestion à payer		18.195
Commissions de performance à payer	3	176.324
Autres passifs		2.239
Valeur nette d'inventaire		29.208.831

SECAFI

État des opérations et des variations des actifs nets du 01/01/22 au 31/12/22

	Note	En EUR
Revenus		9.635
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		2.227
Intérêts sur obligations, nets		3.426
Intérêts bancaires sur les comptes de trésorerie		3.915
Autres revenus		68
Dépenses		237.086
Commissions de la Société de gestion		46.157
Commission de performance	3	176.324
Commissions de dépositaire		1.067
Taxe d'abonnement	4	1.172
Intérêts payés sur découvert bancaire		56
Autres dépenses	7	12.310
Revenu/(perte) net(te) des investissements		-227.451
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur :		
- ventes de véhicules d'investissement	2,2	8.784
- change	2,3	-15.603
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		-234.270
Variation de la plus/(moins)-value nette non réalisée sur :		
- investissements	2,2	168.405
- contrats financiers à terme standardisés	2,7	182.400
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets résultant d'opérations		116.535
Souscriptions d'actions de capitalisation		29.100.000
Rachats d'actions de capitalisation		-7.704
Augmentation/(diminution) nette des actifs nets		29.208.831
Actifs nets en début d'exercice		-
Actifs nets en fin d'exercice		29.208.831

SECAFI

Statistiques

		<u>31/12/22</u>
Total des actifs nets	EUR	29.208.831
Actions de capitalisation de Classe C EUR		
Nombre d'actions		290.924
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,40

SECAFI

Variation du nombre d'actions en circulation du 01/01/22 au 31/12/22

	Actions en circulation au 01/01/22	Actions émises	Actions rachetées	Actions en circulation au 31/12/22
Actions de capitalisation de Classe C EUR	0	291.000	76	290.924

SECAFI

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeur et/ou négociées sur un autre marché réglementé			5.928.679	20,30
Actions			4.187.276	14,34
Danemark				
NOVO NORDISK	DKK	2.701	340.692	1,17
France				
ACCOR SA	EUR	3.643	85.064	0,29
ALSTOM SA	EUR	12.906	294.515	1,01
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	4.102	187.256	0,64
DASSAULT SYST.	EUR	9.608	321.820	1,10
HERMES INTERNATIONAL SA	EUR	289	417.605	1,43
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	288	195.811	0,67
TELEPERFORMANCE SE	EUR	842	187.513	0,64
Allemagne				
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	8.514	158.684	0,54
Suisse				
LOGITECH NAMEN AKT	CHF	2.310	133.484	0,46
Royaume-Uni				
ASTRAZENECA PLC	GBP	2.485	314.193	1,08
États-Unis d'Amérique				
ADOBE INC	USD	479	151.040	0,52
BANK OF AMERICA CORP	USD	5.369	166.616	0,57
INTUITIVE SURGICAL	USD	1.101	273.741	0,94
MICROSOFT CORP	USD	814	182.913	0,63
PAYPAL HOLDINGS	USD	2.034	135.733	0,46
SALESFORCE INC	USD	1.626	202.006	0,69
SERVICENOW INC	USD	833	303.049	1,04
WALT DISNEY CO	USD	1.665	135.540	0,46
Obligations à taux variable			578.828	1,98
Pays-Bas				
BNP PAR ISSUANCE BV FL.R 22-24 25/10A	EUR	585.000	578.828	1,98
Produits structurés			1.162.574	3,98
Canada				
CAN IMP BK CV 3.1 22-24 24/10A	EUR	585.000	582.305	1,99
CAN IMP BK CV FL.R 22-24 16/12Q	USD	625.000	580.269	1,99
Organismes de placement collectif			22.307.800	76,37
Actions/parts de fonds d'investissement			22.307.800	76,37
France				
AMUNDI CASH CORPORATE - IC (C)	EUR	17	3.928.144	13,45
AXA COURT TERME / 2 DECIMALES -CAP-	EUR	1.485	3.518.779	12,05
CPR CASH -P- CAP	EUR	177	3.901.425	13,36
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV	EUR	46.855	1.814.928	6,21
R CO CONVICTION EQUITY VALUE EUROCL	EUR	3.650	730.183	2,50
R-CO CONVICTION SUBFIN P EUR	EUR	3.540	309.573	1,06
R-CO COURT TERME C	EUR	1.234	4.840.242	16,57
R CO TARGET 2028 IG SICAV	EUR	6.026	603.762	2,07
Irlande				
FIRST TRUST GLOBAL FUNDS PLC FIRST TRU	USD	5.969	138.578	0,47

SECAFI

Portefeuille de titres au 31/12/22

Dénomination	Devise	Quantité/ Notionnel	Valeur de marché (en EUR)	% des actifs nets
Luxembourg			2.522.187	8,64
AAMMF ARISTOTLE US EQUITIES RH CAP	EUR	5.595	707.560	2,42
AMUNDI EURO STOXX 50 UCIT ETF DR EUR C	EUR	19.930	1.814.627	6,21
Total du portefeuille-titres			28.236.479	96,67
Avoirs en banque/(passifs bancaires)			982.510	3,36
Autres actifs/(passifs) nets			-10.158	(0,03)
Total			29.208.831	100,00

R-co LUX

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

R-co LUX

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Options

Les contrats d'options suivants étaient en cours au 31 décembre 2022 :

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Quantité Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur de marché (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées				
Options sur indices				
14 EURO STOXX 50 FEB 3700.0 17.02.23 PUT	EUR	-	10.738	174
4 SP 500 FEB 3800.0 17.02.23 PUT	USD	-	38.641	1.690
77 EURO STOXX 50 FEB 3600.0 17.02.23 PUT	EUR	-	37.730	-52.283
3 SP 500 JAN 4100.0 20.01.23 CALL	USD	-	1.237	-15.185
			88.346	-65.604
Options émises				
Options sur indices				
77 EURO STOXX 50 FEB 3200.0 17.02.23 PUT	EUR	2.921.087	-6.468	20.619
14 EURO STOXX 50 FEB 3300.0 17.02.23 PUT	EUR	531.107	-1.736	1.579
3 SP 500 JAN 4250.0 20.01.23 CALL	USD	1.079.269	-155	4.915
4 SP 500 FEB 3400.0 17.02.23 PUT	USD	1.439.026	-5.378	6.146
			-13.737	33.259

Les courtiers de ces options sont CACEIS Bank et Goldman Sachs London.

R-co LUX

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme suivants étaient en cours au 31 décembre 2022 :

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	940.000	EUR	952.439	10/01/23	-252	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	8.910.000	EUR	9.043.849	10/01/23	-18.331	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	1.350.000	EUR	1.376.736	10/01/23	-9.234	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.896.341	GBP	1.630.000	10/01/23	59.796	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.109.993	GBP	2.720.000	10/01/23	45.312	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.815.514	NOK	29.720.000	10/01/23	-10.776	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.734.871	CHF	1.700.000	10/01/23	12.827	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.237.200	USD	2.370.000	10/01/23	17.654	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	502.864	DKK	3.740.000	10/01/23	-91	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	280.953	USD	290.000	10/01/23	9.367	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.199.577	CHF	1.180.000	10/01/23	4.277	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	1.560.000	EUR	1.804.125	10/01/23	-46.432	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	10.260.000	EUR	11.869.505	10/01/23	-309.293	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	1.630.000	EUR	1.887.776	10/01/23	-51.212	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	1.160.000	EUR	1.321.335	10/01/23	-14.333	CACEIS Bank, Lux. Branch
SEK	30.330.000	EUR	2.779.738	10/01/23	-52.474	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	1.500.000	EUR	1.528.117	14/02/23	-6.325	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.732.131	CHF	1.700.000	14/02/23	7.421	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.903.837	GBP	2.500.000	14/02/23	91.398	CACEIS Bank, Lux. Branch
GBP	2.200.000	EUR	2.547.771	14/02/23	-72.678	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-343.379	

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
JPY	133.000.000	EUR	922.522	15/03/23	26.486	CACEIS Bank, Lux. Branch
					26.486	

R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Date d'échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	223.274	USD	238.233	17/01/23	293 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	5.436	EUR	5.140	17/01/23	-55 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	34.333.783	GBP	31.072.000	14/04/23	-3.126.077	ROTSCHILD BANK AG ZURICH
EUR	3.222.000	USD	3.461.105	28/04/23	4.108	ROTSCHILD BANK AG ZURICH
USD	69.461.880	EUR	70.216.000	28/04/23	-6.054.365	ROTSCHILD BANK AG ZURICH
USD	6.625.410	EUR	6.337.000	28/04/23	-189.938	ROTSCHILD BANK AG ZURICH
					-9.366.035	

Les contrats suivis du signe * concernent spécifiquement la couverture du risque de change des actions.

R-co LUX

Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés

Contrats financiers à terme standardisés

Les contrats financiers à terme standardisés suivants étaient en cours au 31 décembre 2022 :

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Contrats à terme standardisés sur devises					
5	BRAZIL REAL 02/23	USD	88.734	-2.605	CACEIS Bank, Paris
1	EUR/GBP (CME) 03/23	GBP	125.000	3.931	CACEIS Bank, Paris
1	EUR/GBP (CME) 03/23	GBP	125.000	3.832	Goldman Sachs Bank Europe SE
-5	EUR/JPY (CME) 03/23	JPY	625.000	21.326	Goldman Sachs Bank Europe SE
6	EUR/USD (CME) 03/23	USD	750.000	15.331	CACEIS Bank, Paris
10	JPN YEN CURR FUT 03/23	USD	887.669	23.354	CACEIS Bank, Paris
Contrats à terme standardisés sur indices					
35	DJ.STOXX600.OIL(EUX) 03/23	EUR	602.945	-1.050	Goldman Sachs Bank Europe SE
-90	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	3.414.258	160.635	CACEIS Bank, Paris
-101	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	3.831.556	147.635	Goldman Sachs Bank Europe SE
4	EMINI ENERGY SE INDX 03/23	USD	345.059	20.989	Goldman Sachs Bank Europe SE
2	EM RUSS 2000 03/23	USD	165.027	-4.835	CACEIS Bank, Paris
13	MINI MSCI EMG MKT 03/23	USD	582.474	-6.438	CACEIS Bank, Paris
15	MINI MSCI EMG MKT 03/23	USD	672.085	-9.522	Goldman Sachs Bank Europe SE
19	NIKKEI 225 (CME) 03/23	USD	2.322.771	-167.557	CACEIS Bank, Paris
12	S&P 500 EMINI INDEX 03/23	USD	2.158.538	-60.691	CACEIS Bank, Paris
16	S&P 500 EMINI INDEX 03/23	USD	2.878.051	-122.595	Goldman Sachs Bank Europe SE
9	TOPIX (OSE) 03/23	JPY	1.209.032	-34.304	CACEIS Bank, Paris
10	TOPIX (OSE) 03/23	JPY	1.343.369	-27.695	Goldman Sachs Bank Europe SE
Contrats à terme standardisés sur obligations					
7	EURO BUND FUTURE 03/23	EUR	648.949	-57.810	Goldman Sachs Bank Europe SE
-4	US 10 YEARS NOTE 03/23	USD	375.059	6.032	Goldman Sachs Bank Europe SE
10	US 10 YEARS NOTE 03/23	USD	937.646	-7.467	CACEIS Bank, Paris
8	US 10YR ULTRA (CBOT) 03/23	USD	764.699	-10.131	CACEIS Bank, Paris
14	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/23	USD	2.614.700	3.382	CACEIS Bank, Paris
7	US 2 YEARS NOTE- CBT 03/23	USD	1.307.350	-2.767	Goldman Sachs Bank Europe SE
6	US ULTRA BD CBT 30YR 03/23	USD	474.921	-16.324	CACEIS Bank, Paris
				-125.344	

SECAFI

Quantité Achat/(Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Courtier
Contrats à terme standardisés sur indices					
-95	DJ EURO STOXX 50 03/23	EUR	3.603.939	182.400	CACEIS BANK LUXEMBOURG
				182.400	

R-co LUX

Autres notes aux états financiers

R-co LUX

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

R-co Lux (ci-après la « SICAV ») est une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois composée de plusieurs compartiments distincts. L'objectif de la SICAV est d'offrir aux investisseurs un accès à un large éventail d'investissements par le biais de plusieurs Compartiments distincts, ayant chacun leur objectif et politique d'investissement. La SICAV est un OPCVM au sens de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 (ci-après la « Directive OPCVM ») et au sens de la Partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif, dans sa version modifiée (ci-après la « Loi »).

L'objectif d'investissement de la SICAV est de générer un certain niveau de revenu courant et une appréciation du capital en investissant dans un éventail diversifié de titres sur tous les marchés du monde, dans le respect des objectifs d'investissement des Compartiments définis dans le prospectus.

Les Compartiments répertoriés ci-dessous agissent en tant que fonds nourriciers en investissant la quasi-totalité de leurs actifs dans leur Fond maître respectif (le « Fonds maître »), ne conservant qu'un montant marginal de trésorerie aux fins d'assurer la liquidité :

Compartiment	Fonds maître
R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION	R-CO 4CHANGE MODERATE ALLOCATION
R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO
R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO	R-CO CONVICTION CREDIT EURO

Les Compartiments suivants étaient actifs au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 :

- R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION
- RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA
- R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO
- R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO
- R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS
- R-CO LUX VALOR
- VITAL FLEX PATRIMOINE
- R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL
- R-CO LUX WM MENARA
- R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT
- R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND
- SECAFI

Les informations ci-dessous sont extraites du prospectus daté de septembre 2022.

Le 28 janvier 2022, le Conseil d'administration a décidé de liquider le compartiment R-CO LUX CONVICTION CREDIT 12M EURO. Au 31 décembre 2022, il ne restait aucun solde de trésorerie.

R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux 4Change Moderate Allocation (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son Fonds maître « R-co 4Change Moderate Allocation » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. Le Fonds maître a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la durée de placement recommandée (de plus de trois ans) :55% IBoxx Overall Euro, coupons nets réinvestis (QW7A) +15% Ester capitalisé (OISESTR) +30% Stoxx Europe 600, dividendes nets réinvestis (SXXR), par la mise en œuvre d'une gestion discrétionnaire associée à une stratégie d'investissement socialement responsable. La composition du Compartiment peut différer significativement de l'allocation de l'indice de référence.

Politique d'investissement du Fonds maître :

Afin de réaliser l'objectif d'investissement, le Fonds maître investit dans des titres de créance à revenu fixe ou variable ainsi que dans des actions, en fonction de l'évolution des marchés.

Le Fonds maître investit dans des titres de créance négociables et des actions ainsi que dans des produits du marché monétaire sur la base d'un processus de sélection reposant sur l'analyse de l'environnement macroéconomique, financier et non financier, et dépendant des opportunités de marché. Le Fonds maître peut investir jusqu'à 10% de ses actifs dans des OPCVM et/ou d'autres OPC.

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du RMM Lux BDL European Equity Alpha (ci-après le « Compartiment ») consiste à réaliser une performance absolue fondée sur une stratégie d'investissement long/short.

Politique d'investissement :

Pour ce faire, il fera l'objet d'une gestion active mise en œuvre par le biais de positions longues et courtes sur les marchés d'actions. Les décisions d'investissement s'appuient sur la recherche fondamentale, conformément aux prévisions du Gestionnaire financier en ce qui concerne le modèle de croissance des entreprises visées.

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux Conviction Equity Value Euro (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son fonds maître « R-co Conviction Equity Value Euro » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. L'objectif d'investissement du Fonds maître est de surperformer l'indice EURO STOXX® en investissant en permanence au moins 70% de son actif dans des actions émises sur un ou plusieurs marchés de la zone euro et jusqu'à 10% de son actif dans des marchés d'Europe de l'Est.

Politique d'investissement du Fonds maître :

Les titres sont sélectionnés en fonction de la valeur et de la rentabilité des titres émis par des entreprises cotées de la zone euro. Le Fonds maître investit en permanence au moins 70% de son actif dans des actions émises sur un ou plusieurs marchés de la zone euro et jusqu'à 10% de son actif sur des marchés d'Europe de l'Est. Le Fonds maître peut également investir dans des titres de créance négociables et dans des OPCVM et/ou dans d'autres OPC.

R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux Conviction Credit Euro (ci-après le « Compartiment ») est le même que celui de son fonds maître « R-co Conviction Credit Euro » (ci-après le « Fonds maître »), minoré du Total des frais sur encours du Compartiment. L'objectif d'investissement du Fonds maître est de surperformer l'indice Markit iBoxx™ € Corporates sur l'horizon d'investissement recommandé.

Politique d'investissement du Fonds maître :

Le positionnement sur la courbe des taux d'intérêt et l'exposition au risque de crédit se font sur une base discrétionnaire et l'exposition au risque de crédit dépendra des prévisions de la Société de gestion quant aux variations de taux d'intérêt et à l'évolution des spreads de taux entre les emprunts d'État et les obligations émises par les investisseurs privés.

R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux Montjoly Investissements (ci-après le « Compartiment ») est de générer de la performance en investissant principalement sur les marchés mondiaux d'actions, d'obligations et d'obligations convertibles en suivant une stratégie d'investissement discrétionnaire s'appuyant notamment sur la sélection de titres en fonction de l'analyse des fondamentaux des émetteurs.

Politique d'investissement :

Le Compartiment investit, dans le cadre du processus de sélection de chaque Gestionnaire financier dans des titres de créance négociables, des obligations convertibles, des actions ou des titres liés à des actions et dans des OPCVM et/ou d'autres OPC dont le principal objectif est d'investir dans les classes d'actifs mentionnées ci-dessus.

La stratégie se fonde sur une approche multigestionnaire. Chaque Gestionnaire financier est responsable d'une partie du portefeuille afin que le Compartiment profite de la diversité des styles de gestion et de la prise de risque.

R-CO LUX VALOR

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux Valor (ci-après le « Compartiment ») est d'obtenir une performance en investissant principalement sur les marchés mondiaux d'actions et d'obligations au moyen d'une gestion discrétionnaire, s'appuyant notamment sur la sélection d'instruments financiers en fonction de l'analyse financière des émetteurs.

Politique d'investissement :

Le Compartiment investit dans des titres de créance négociables, des obligations convertibles, des actions ou des titres assimilés et dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite de 10% de l'actif net) dont le principal objectif est d'investir dans les classes d'actifs mentionnées ci-dessus, en fonction des opportunités du marché.

VITAL FLEX PATRIMOINE

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement de Vital Flex Patrimoine (le « Compartiment ») est de surperformer l'indice de référence (50% Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall [Indice QW1A] + 30% [Ester capitalisé + 0,085%] + 15% Stoxx 600 DR® [J-1, converti en euros avec dividendes réinvestis] + 5%

R-co LUX

MSCI Daily TR Net World Ex Europe \$ converti en € [J-1, avec dividendes réinvestis] sur l'horizon d'investissement recommandé de 3 ans, en investissant principalement dans des Fonds sous-jacents, tout en gérant la volatilité moyenne annuelle de son portefeuille à un niveau inférieur ou égal à 6% dans des conditions de marché normales.

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

Politique d'investissement

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment investira principalement dans des OPCVM et/ou d'autres OPC, et il pourra notamment investir :

- entre 55% et 100% de son actif net total dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite cumulée de 30% détaillée ci-dessous), y compris des ETF domiciliés dans l'Union européenne dont le principal objectif d'investissement est d'investir dans des obligations (y compris des obligations convertibles) émises et garanties par des gouvernements et des entreprises publiques ou privées de toutes qualités et de toutes capitalisations boursières ; Le Compartiment est susceptible d'être exposé, à hauteur de 50% de son actif net, à des obligations à haut rendement (« high yield ») de façon indirecte via des Fonds sous-jacents spécialisés en obligations à haut rendement ; un portefeuille diversifié d'actions, de titres de créance et d'instruments du marché monétaire, mais également de fonds à rendement absolu et/ou de certificats de dépôt, de papiers commerciaux et de bons du Trésor.

- entre 0% et 35% de son actif net total dans des OPCVM et/ou d'autres OPC (dans la limite cumulée de 30% détaillée ci-dessous), y compris des ETF domiciliés dans l'Union européenne dont le principal objectif d'investissement est d'investir dans des actions d'entreprises de toutes régions et de toutes capitalisations boursières ; sous réserve que la totalité des investissements dans des parts d'OPC autres que des OPCVM soit conforme aux critères d'admissibilité précisés dans la partie générale du Prospectus, au chapitre intitulé « Restrictions d'investissement », et ne saurait dépasser 30% de l'actif net de chaque Compartiment.

L'allocation entre les différents types d'actifs est discrétionnaire, et vise à ne pas dépasser une volatilité annuelle moyenne de 6% pour son portefeuille dans des conditions de marché normales.

Par le biais de ces investissements, le Compartiment est susceptible d'être exposé, dans une mesure limitée, à des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres de type « contingent convertible » ou des titres considérés comme en difficulté ou en défaut. À titre accessoire, le Compartiment peut détenir des liquidités ou des quasi-liquidités.

R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux WM Carolo Capital (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps en investissant à l'échelle mondiale dans plusieurs classes d'actifs, tout en faisant le nécessaire pour préserver le capital dans des conditions de marché difficiles.

Politique d'investissement :

Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire et titres de créance de toute nature (notamment des emprunts d'État, des bons du Trésor et des obligations à taux variable).

R-CO LUX WM MENARA

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux WM Menara (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps essentiellement par le biais d'investissements dans des titres apparentés à des actions.

Politique d'investissement :

Ce Compartiment vise l'appréciation du capital corrigée du risque en investissant à l'échelle mondiale par le biais de classes d'actifs qui ne sont pas liées à un indice.

Le Compartiment investira principalement dans des actions et des titres apparentés à des actions.

Le Compartiment peut également investir dans des instruments du marché monétaire, des titres de créance négociables de toute nature (notamment des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), des emprunts d'État, des bons du Trésor et des obligations à taux variable).

R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux WM TraSky Investment (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps, tout en préservant ce capital dans des conditions de marché difficiles.

Politique d'investissement :

Ce Compartiment vise une appréciation régulière du capital corrigée du risque en investissant à l'échelle mondiale dans des classes d'actifs qui ne sont pas liées à un indice.

Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire, titres de créance négociables de toute nature (notamment des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), emprunts d'État, bons du Trésor et obligations à taux variable).

Autres notes aux états financiers

1 - Informations générales

R-CO LUX VM WEALTH STRATEGY FUND___

Objectif d'investissement :

L'objectif d'investissement du R-co Lux VM Wealth Strategy Fund (ci-après le « Compartiment ») est l'appréciation du capital dans le temps en investissant à l'échelle mondiale dans plusieurs classes d'actifs, tout en faisant le nécessaire pour préserver le capital dans des environnements de marché difficiles.

Politique d'investissement :

Le Compartiment investira principalement dans les classes d'actifs suivantes : actions et titres apparentés à des actions, instruments du marché monétaire et titres de créance de toute nature (entre autres des obligations convertibles, des obligations convertibles inverses (« reverse convertibles »), emprunts d'État, bons du Trésor et obligations à taux variable).

SECAFI

Objectif d'investissement :

Secafi (le « Compartiment ») a pour objectif de surperformer son indice de référence sur la période d'investissement minimum recommandée (5 ans) en investissant directement et/ou indirectement (via des OPC, notamment des OPC/ETF cotés) sur les marchés actions et/ou obligataires du monde entier. L'indice de référence est composé comme suit : 30% S&P 500 (Indice SPTRNE) + 15% Stoxx 600 (Indice SXXR) + 5% MSCI Emerging Markets (Indice MSDEEMN) + 50% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Euro (Indice LBEATREU).

Politique d'investissement :

Le Compartiment investira dans des actions, des obligations (y compris des obligations convertibles), des OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans les classes d'actifs susmentionnées, ainsi que dans des OPC dont la diversification permet de s'exposer à des produits obligataires et/ou des produits liés aux actions et/ou des OPCVM à rendement absolu, selon les opportunités de marché (gestion discrétionnaire). S'agissant des actions, le Compartiment investira avant tout directement dans des actions, mais pourra également investir par le biais d'OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans des actions, afin notamment de s'exposer à certaines régions telles que l'Asie. Les placements obligataires seront effectués presque exclusivement par le biais d'investissements dans des OPCVM et/ou autres OPC dont l'objectif principal est d'investir dans des titres obligataires. L'allocation du Compartiment peut varier, dans les limites fixées ci-dessous, pour s'adapter aux fluctuations du marché, aux risques et aux opportunités.

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Présentation des états financiers

Les états financiers sont établis conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives aux fonds d'investissement selon le principe comptable de la continuité d'exploitation.

Tous les chiffres figurant dans les états financiers sont présentés sans décimales. Par conséquent, de petites différences d'arrondi peuvent apparaître.

La valeur de l'actif de chaque Compartiment sera calculée comme suit :

2.2 - Valorisation du portefeuille

Les Titres et instruments du marché monétaire négociés sur des bourses et des Marchés réglementés sont évalués au dernier cours de clôture, sauf si la SICAV estime qu'un fait survenu après la publication du dernier cours de marché, et avant que tout Compartiment ne calcule sa prochaine Valeur nette d'inventaire, est voué à affecter substantiellement la valeur du titre.

Dans ce cas, le titre peut voir sa juste valeur évaluée au moment où l'Agent administratif calcule sa Valeur nette d'inventaire au moyen – ou en vertu – de procédures approuvées par la SICAV.

En ce qui concerne les Titres et instruments du marché monétaire non négociés sur des bourses et des Marchés réglementés (autres que les instruments à court terme du marché monétaire), l'évaluation est basée sur les valorisations fournies par les fournisseurs, lesquelles sont déterminées sur la base de la négociation normale et à échelle institutionnelle de ces titres, par recours à des informations de marché, aux transactions relatives à des titres comparables ou encore aux diverses relations entre les titres qui sont généralement reconnues par les opérateurs institutionnels.

Les Instruments à court terme du marché monétaire (maturité résiduelle inférieure à 60 jours civils) sont évalués au coût amorti (lequel avoisine la valeur de marché dans des conditions de marché normales).

Les Parts ou actions dans des fonds à capital variable sont évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire publiée.

2.3 - Conversion des devises

Les états financiers sont présentés dans la devise de base de la SICAV, à savoir l'EUR.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.3 - Conversion des devises

Les actifs et passifs libellés dans des devises autres que la devise de base des Compartiments ont été convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date des présents états financiers. Les transactions effectuées au cours de l'exercice dans des devises autres que la devise de base sont converties aux taux de change en vigueur à la date de transaction.

Tous les actifs et passifs exprimés dans des devises autres que l'EUR sont convertis aux taux de change applicables à la fin de l'exercice, à savoir :

1 EUR =	1,57375	AUD	1 EUR =	1,44605	CAD	1 EUR =	0,98745	CHF
1 EUR =	7,43645	DKK	1 EUR =	0,88725	GBP	1 EUR =	8,32985	HKD
1 EUR =	400,45	HUF	1 EUR =	140,8183	JPY	1 EUR =	10,5135	NOK
1 EUR =	4,68125	PLN	1 EUR =	11,12025	SEK	1 EUR =	1,06725	USD

2.4 - États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SICAV sont exprimés en EUR et correspondent à la somme des postes correspondants dans les états financiers de chaque Compartiment. Au 31 décembre 2022, le total des investissements croisés s'élevait à 850.806 EUR et, par conséquent, la VNI totale consolidée, hors investissements croisés, s'élèverait à 891.600.789 EUR en fin d'exercice. Les investissements croisés suivants étaient en cours au 31 décembre 2022 :

Compartiments	Investissement croisé	Montant (en EUR)
VITAL FLEX PATRIMOINE	Rmm Lux Bdl European Equity Alpha Cc EUR	850.806
		850.806

2.5 - Évaluation des contrats d'options

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats d'options seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Pour de plus amples détails sur les contrats financiers à terme standardisés, les options et les contrats de change à terme en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.6 - Évaluation des contrats de change à terme

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats de change à terme seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Pour de plus amples détails sur les contrats de change à terme en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.7 - Évaluation des contrats à terme standardisés

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les contrats financiers à terme standardisés seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Pour de plus amples détails sur les contrats financiers à terme standardisés en cours, veuillez vous référer à la section « Notes aux états financiers - Détail des instruments dérivés ».

2.8 - Évaluation des Contracts For Difference (« CFD »)

Les revenus sur contrats for difference correspondent aux dividendes et aux intérêts reçus sur les contrats for difference.

Les frais sur contrats for difference correspondent aux dividendes et aux intérêts payés sur les contrats for difference.

Le bénéfice ou la perte non réalisé(e) sur le contrat est basé sur le prix de règlement en vigueur. Si le prix de règlement n'est pas utilisé, les CFD seront valorisés à leur juste valeur, conformément aux procédures approuvées par la SICAV et appliquées de manière régulière.

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.9 - Revenus de dividendes et d'intérêts

Les dividendes provenant des investissements en actions de la SICAV sont comptabilisés lorsque le titre est coté ex-dividende et nets de retenues à la source, le cas échéant. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à la date de provisionnement des intérêts (en tenant compte du rendement effectif de l'actif), sauf en cas d'incertitude quant à la recouvrabilité.

2.10 - Frais de constitution

Les frais liés à la création d'un nouveau Compartiment ou d'une nouvelle Classe d'Actions seront amortis sur une période n'excédant pas 5 ans sur l'actif dudit Compartiment ou de ladite Classe d'Actions. Les frais de constitution feront l'objet d'un amortissement non linéaire sur une période d'une durée maximale de 5 ans.

Au 31 décembre 2022, aucuns frais de constitution n'étaient comptabilisés.

2.11 - Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les coûts encourus par les Compartiments dans le cadre des transactions sur leur portefeuille-titres et les instruments dérivés.

3 - Commission de performance

RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA

Le Gestionnaire financier délégué pourra percevoir une commission de performance (la « Commission de performance ») de 20% de la Nouvelle Appréciation nette (telle que définie ci-dessous) imputable à chaque Classe d'Actions à la fin de la Période de calcul concernée (telle que définie ci-dessous).

Le calcul de la Commission de performance est basé sur un modèle de High Watermark, ce qui signifie qu'une Commission de performance ne peut être prélevée que si le nouveau High Watermark (tel que défini ci-dessous) dépasse le dernier High Watermark. Le High Watermark n'est pas réinitialisé, il est examiné au cours de la période de référence de la performance qui correspond à la durée de vie totale du Compartiment.

La « Nouvelle Appréciation nette » désigne la VNI de chaque Classe d'Actions dépassant le Aggregate Hurdle Amount (tel que défini ci-dessous) et le High Watermark (tel que défini ci-dessous).

La « Période de calcul », aux fins du calcul de la Commission de performance d'une Classe d'actions, commencera le jour de la première VNI de cette Classe ou le 1er janvier le plus récent suivant une Nouvelle Appréciation nette positive au 31 décembre précédent. La Période de calcul s'achèvera :

- à la fermeture des bureaux le 31 décembre ; ou

- en ce qui concerne les Actions faisant l'objet d'un rachat, le Jour de négociation auquel ces Actions sont rachetées ; ou
- en cas de résiliation du mandat du Gestionnaire financier délégué, à la date de résiliation du Contrat de gestion d'investissement ; ou
- en cas de liquidation ou de cessation d'activité de la Société ou du Fonds, à la date déterminée par les Administrateurs.

Les Commissions de performance sont provisionnées à chaque Date de valorisation.

La commission de performance doit être versée à la Société de gestion à terme échu à la fin de chaque Période de calcul dans les 30 jours ouvrés. Toutefois, si les actions sont rachetées pendant une Période de calcul, la commission de performance correspondant à ces actions sera calculée au prorata et sera cristallisée et payée chaque mois en même temps que la commission de performance à compter de la Date de valorisation applicable à ce rachat. De même, si le Compartiment est liquidé avant la fin d'une Période de calcul, la commission de performance correspondant à la Période de calcul sera calculée et payée à la date de liquidation.

VITAL FLEX PATRIMOINE Jusqu'au 30 septembre 2022 :

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance »). Cette commission correspondra à 15% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence, sous réserve que le Compartiment affiche une performance positive supérieure au High Watermark perpétuel de la période. Le High Watermark désigne la VNI la plus élevée réalisée par chaque Classe d'Actions, à savoir la VNI d'origine ou la VNI à chaque 31 décembre ultérieur pour lequel une Commission de performance a été acquise et payée (ci-après le « High Watermark » ou « HWM »).

La Commission de performance sera provisionnée quotidiennement et ajustée des souscriptions et des rachats. L'Administrateur comptabilise la Commission de performance comme une provision à chaque calcul de la valeur nette d'inventaire. Cette provision pour Commission de performance revient définitivement au Gestionnaire financier à la fin de chaque année. Si les Actions sont rachetées avant la fin de l'année civile, la Commission de performance payable liée aux Actions rachetées sera déterminée et versée à la date de rachat de ces Actions.

À partir du 1^{er} octobre 2022 :

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance ») par rapport à celle de son indice de référence (modèle basé sur l'indice de référence). Cette commission correspondra à 15% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence. Toute sous-performance du Compartiment (sur une période de 5 ans maximum) par rapport à un fonds de référence générant une performance égale à celle de l'indice de référence (50% Iboxx Euro Eurozone Sovereign Overall [Indice QW1A] + 30% Ester+0,085% + 15% Stoxx 600 DR® [J-1, converti en euros avec dividendes réinvestis] + 5% MSCI Daily TR Net World Ex Europe \$ converti en € [J-1, avec dividendes réinvestis]) et présentant les mêmes ordres de souscription et de rachat que le Compartiment doit être compensée avant le versement de toute Commission de performance.

Autres notes aux états financiers

3 - Commissions de performance

Les Commissions de performance sont provisionnées chaque Jour de valorisation et, le cas échéant, sont payées à la fin de chaque exercice financier.

SECAFI

Le Gestionnaire financier percevra une commission de performance payable annuellement à terme échu qui dépendra de la performance du Compartiment (ci-après la « Commission de performance ») par rapport à celle de son indice de référence (modèle basé sur l'indice de référence). Cette commission correspondra à 20% de la surperformance du Compartiment par rapport à son indice de référence. Toute sous-performance du Compartiment (sur une période de 5 ans maximum) par rapport à un fonds de référence générant une performance égale à celle de l'indice de référence (30% S&P 500 [Indice SPTRNE] + 15% Stoxx 600 [Indice SXXR] + 5% MSCI Emerging Markets [Indice MSDEEEMN] + 50% Bloomberg Euro Aggregate Total Return Euro [Indice LBEATREU]) et présentant les mêmes ordres de souscription et de rachat que le Compartiment doit être compensée avant le versement de toute Commission de performance.

Les Commissions de performance sont provisionnées chaque Jour de valorisation et, le cas échéant, sont payées à la fin de chaque exercice financier.

En application des orientations ESMA sur les commissions de performance (ESMA 34-39-992) et de la circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant réel des commissions de performance facturées par chaque Classe d'actions concernée ainsi que le pourcentage de ces commissions sur la base de la Valeur nette d'inventaire (« VNI ») de ladite Classe. Seules les Classes d'actions qui ont facturé des commissions de performance sont reprises ci-dessous.

Compartiment	Classe d'actions	Code ISIN	Devise du compartiment	Montant des commissions de performance au 31/12/22 (dans la devise du Compartiment)	Moyenne VNI de la Classe d'actions (dans la devise du Compartiment)	pourcentage de la VNI moyenne de la Classe d'actions
RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA	Actions de capitalisation de Classe C EUR	LU1734559765	EUR	76.380	80.936.549	0,34
RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA	Actions de capitalisation de Classe I EUR	LU1734559922	EUR	18.676	21.853.776	0,08
VITAL FLEX PATRIMOINE	Actions de capitalisation de Classe C EUR	LU1734560003	EUR	7	34.135.022	2,13
SECAFI	Actions de capitalisation de Classe C EUR	LU2456231609	EUR	176.324	29.467.665	0,59

4 - Taxe d'abonnement

La SICAV est soumise à la taxe d'abonnement luxembourgeoise aux taux suivants : 0,01% par an de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment pour les Actions de Classe I, ID et IC et 0,05% par an de la valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment pour les Actions de Classe B, C, D, F, P, PB et Z.

Le Fonds est par ailleurs soumis à une taxe annuelle en Belgique. La réglementation belge (Code des droits de succession, Livre II bis) oblige les organismes de placement collectif étrangers dont la commercialisation est autorisée en Belgique à payer une taxe annuelle sur la valeur nette d'inventaire de clôture de l'exercice précédent. Le 31 décembre de chaque année, un impôt est calculé sur le total des montants nets investis en Belgique, après leur enregistrement auprès de la FSMA (Autorité des services et marchés financiers).

R-co LUX

5 - Structures Fonds maître-Fonds nourricier

Veillez vous référer à la note 1 pour de plus amples détails sur l'objectif et la politique d'investissement des Fonds maîtres et nourriciers concernés. En ce qui concerne les Compartiments agissant en tant que fonds nourriciers, le tableau ci-dessous détaille les commissions applicables au niveau du Fonds maître et du Fonds nourricier ainsi que les participations du Fonds nourricier dans le Fonds maître :

Fonds nourricier	Classe d'Actions du Fonds maître	% de la Classe d'Actions PB du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier	% de l'actif total du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier	Total des frais des actions « PB » du Fonds maître		Total des frais du Fonds nourricier		Total des frais des actions PB du Fonds maître et du Fonds nourricier	
				en euro	en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier	en euro	en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier	en euro	en % de la VNI moyenne du Fonds nourricier
R-co LUX 4Change Moderate Allocation	R-co 4Change Moderate Allocation MF EUR (FR0012243947)	100,00%	9,52%	23 379,65	0,549%	24 301,96	0,57%	47 681,61	1,12%
R-co LUX Conviction Equity Value Euro	R-Co Conviction Equity Value Euro MF EUR (FR0013294022)	100,00%	1,04%	101 069,67	1,346%	36 589,72	0,49%	137 659,39	1,83%
R-co LUX Conviction Credit Euro	R-Co Conviction Credit Euro MF EUR (FR0013294063)	57,36%	1,25%	65 524,96	0,521 %	48 344,42	0,38%	113 869,38	0,91%

Des informations complémentaires sur l'ensemble des Fonds maîtres (y compris le prospectus, le DICI et les rapports) peuvent être obtenues sur le site Internet www.lu.rothschildandco.com

Les Compartiments agissant en tant que fonds nourriciers investissent la quasi-totalité de leur actif dans leur Fonds maître respectif, ne conservant qu'un montant marginal de trésorerie aux fins d'assurer la liquidité.

Les Fonds nourriciers investiront dans des actions des Fonds maîtres de classe P ou PB, ou dans toute autre classe d'actions assortie de frais de gestion inférieurs.

R-co LUX

Autres notes aux états financiers

6 - Distributions de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Date ex-dividende	Date de paiement
R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO	Actions de distribution de Classe D EUR	LU1147742354	EUR	11,88	25/05/22	27/05/22
	Actions de distribution de Classe PB EUR	LU1891284876	EUR	15,27	25/05/22	27/05/22

7 - Autres dépenses

Le poste « Autres dépenses » se compose principalement des frais de garde, des commissions d'agent payeur, des autres frais d'exploitation, des frais de traduction, de publication et de services bancaires.

8 - Avoirs en banque et liquidités

Au 31 décembre 2022, des dépôts de marge étaient en cours et des garanties en espèces sous la forme de soldes de trésorerie étaient détenues auprès de courtiers. Les montants correspondants sont inclus dans le poste Avoirs en banque de l'état des actifs nets. Le tableau suivant présente la répartition par Compartiment de ces montants en espèces détenus auprès des courtiers, au 31 décembre 2022 :

Compartiment	Devise	Contrepartie	Type de garantie	Montant de garantie reçu	Montant de garantie versé
RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA	EUR	JP Morgan	Liquidités	-	4.922.767
		Merrill Lynch	Liquidités		1.657.201
		CACEIS	Liquidités		290.000
R-CO LUX MONTJOLY INVESTISSEMENTS	EUR	Goldman Sachs	Liquidités	251.944	1.018.206
		Caceis Bank	Liquidités	220.606	1.127.590
SECAFI (lancé le 14/10/22)	EUR	Caceis Bank	Liquidités	182.400	273.399

9 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

L'état des variations du portefeuille peut être obtenu gratuitement par les actionnaires, sur demande au siège social de la SICAV.

10 - Événements postérieurs à la clôture

R-Co Lux Valor détient dans son portefeuille 1.838 actions de SVB Financial Group (code ISIN : US78486Q1013) pour un coût d'acquisition de 609.147,12 EUR. Suite à la faillite de la banque le 13 mars 2023, les actions sont valorisées à 0 dans la comptabilité du fonds.

R-co LUX

Informations supplémentaires non vérifiées

R-co LUX

Informations supplémentaires non vérifiées

Politique de rémunération

Informations concernant la politique de rémunération :

La politique de rémunération a été conçue dans le but de maximiser la rétention du personnel et de gérer les risques de manière adéquate et efficace.

Le personnel perçoit une rémunération composée d'un salaire fixe et d'une prime. La prime est basée sur les critères qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation annuelle des performances des employés.

Ces critères sont définis en fonction des politiques de conformité du groupe et du type de poste.

Montants de la rémunération :

La rémunération fixe, la rémunération variable, la rémunération totale et l'effectif total de Rothschild & Co Investment Managers au 31 décembre 2022 sont les suivants :

	Rémunération fixe en 2022	Rémunération variable en 2022	Rémunération totale	Effectif
Effectif total	2.062	459	2.521	26
Dont membres de la direction et personnel ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société	2			2

Étant donné que le nombre de membres de la direction et de membres du personnel ayant un impact significatif sur le profil de risque de l'AIFM est peu élevé au 31 décembre 2022, ce dernier a considéré que la communication de données à cet égard reviendrait à fournir des informations confidentielles sur la rémunération de ces collaborateurs et a par conséquent uniquement communiqué les montants de rémunération globale.

Des détails supplémentaires sur ce point ainsi que la politique de rémunération, qui décrit, sans s'y limiter, la façon dont la rémunération et les avantages sont calculés, peuvent être obtenus sur demande auprès de l'AIFM. Aucune modification importante n'a été apportée à la politique de rémunération en 2022.

Politique de rémunération en 2022

En milliers d'EUR, hors charges sociales
Effectif au 31/12/2022

Les données sur les rémunérations incluent les employés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'année 2022

En 2022, les Gestionnaires financiers ont reçu les rémunérations (fixes et variables) suivantes :

BDL Capital Management : 539.259 EUR

Rothschild & Co Asset Management Europe : 43.379 EUR (fixe) et 21.876 EUR (variable)

Rothschild & Co Bank AG : 10.702 EUR (fixe) et 4.648 EUR (variable)

Rothschild & Co Wealth Management UK Limited : 262.365 EUR (fixe) et 221.539 EUR (variable)

Massena Partners : 12.068 EUR (fixe) et 9.878 EUR (variable)

Amundi Asset Management : 2.007 EUR (fixe) et 1.010 EUR (variable)

AXA Investment Managers Paris : 10.000,72 EUR (fixe) et 12.448,99 EUR (variable)

Rothschild Martin Maurel : 30.786 EUR (fixe) et 11.398 EUR (variable)

Informations supplémentaires non vérifiées

Exposition au risque globale

L'exposition globale au risque de chaque Compartiment est calculée au moyen de la méthode de l'engagement classique. La méthode de l'engagement classique consiste à convertir chaque position sur instrument financier dérivé en une position équivalente sur l'actif sous-jacent dudit dérivé, sur la base de sa valeur de marché et en prenant en compte les accords de compensation et de couverture. L'exposition au risque globale de chaque Compartiment est également calculée en prenant en compte les mouvements de marché prévisibles et le délai disponible pour solder la position.

Informations supplémentaires non vérifiées

Informations à communiquer en vertu du règlement sur les opérations de financement sur titres (« SFTR »)

La SICAV n'utilise pas d'instruments entrant dans le champ d'application du règlement « SFTR ».

R-co LUX

Informations supplémentaires non vérifiées

Total des frais sur encours (« TFE »)

Fonds/Classe d'Actions	TFE maximum tel qu'inclus dans le Prospectus (en %)	TFE effectif pour 2022 (en %)
R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION C EUR	0,52	0,52
R-CO LUX 4CHANGE MODERATE ALLOCATION D EUR	0,52	0,52
RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA C EUR	2,25	2,26
RMM LUX BDL EUROPEAN EQUITY ALPHA I EUR	1,50	1,50
R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO C EUR	0,87	0,87
R-CO LUX CONVICTION EQUITY VALUE EURO P EUR	0,27	0,27
R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO C EUR	0,53	0,53
R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO D EUR	0,53	0,53
R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO P EUR	0,27	0,27
R-CO LUX CONVICTION CREDIT EURO PB EUR	0,27	0,27
R-CO MONTJOLY INVESTISSEMENTS B EUR	1,30	0,72
R-CO LUX VALOR C EUR	1,75	1,65
R-CO LUX VALOR F EUR	2,10	2,00
R-CO LUX VALOR P EUR	1,25	1,15
VITAL FLEX PATRIMOINE C EUR	1,80	1,66
R-CO LUX WM CAROLO CAPITAL IC EUR	1,20	0,80
R-CO LUX WM MENARA C EUR	1,05	0,95
R-CO LUX WM TRASKY INVESTMENT C EUR	1,25	1,25
R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND IC USD	0,90	0,74
R-CO LUX WM WEALTH STRATEGY FUND IC EUR	0,90	0,76
SECAFI	0,75	0,75

Le Total des frais sur encours par Classe d'Actions comprend les commissions de gestion et les commissions de dépositaire. Les commissions de gestion telles que provisionnées dans la valeur nette d'inventaire comprennent les commissions versées au Gestionnaire financier, le cas échéant, aux Distributeurs, à l'Agent d'administration centrale, à l'Agent facilitateur, à l'Agent de domiciliation, à l'Agent de registre et de transfert ainsi qu'aux Commissaires aux comptes indépendants.

Le Total des frais sur encours par Classe d'Actions n'inclut pas nécessairement toutes les dépenses liées aux investissements réalisés par les Compartiments (les commissions de courtage, les frais de transaction, la taxe d'abonnement due à l'administration fiscale luxembourgeoise, les dépenses liées aux demandes de remboursement des prélèvements à la source et les frais d'enregistrement sont exclus) et engagées par ces Compartiments. Il n'inclut pas non plus les commissions de performance applicables à certains Compartiments, comme précisé dans le Prospectus. Le Total des frais sur encours n'inclut en outre pas les frais indirects, les commissions de performance indirectes ou les autres frais encourus par les fonds sous-jacents ou les Fonds maîtres.

Si le total des dépenses réelles payées par chaque Compartiment dépasse le Total des frais sur encours effectif, tel que déterminé par la Société de gestion, cette dernière paiera la différence et le revenu correspondant sera comptabilisé sous le poste « Autres revenus » dans le rapport annuel vérifié de la SICAV. Si le total des dépenses réelles payées par chaque Compartiment est inférieur au Total des frais sur encours effectif, la Société de gestion pourra conserver le solde.

La SICAV paie sur ses actifs tous les frais dont elle est redevable, en ce compris les commissions payables à la Société de gestion, au Dépositaire et aux commissaires aux comptes. Ils incluent également les frais administratifs, tels que les frais d'inscription, les frais d'assurance, les frais de reporting, de même que les coûts liés à la traduction et à l'impression du Prospectus ainsi que des rapports destinés aux Actionnaires.

Informations supplémentaires non vérifiées

SFDR (règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier)

R-co Lux Montjoly Investissements

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Vital Flex Patrimoine

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le Compartiment applique la politique ESG de Rothschild & Co Asset Management Europe, qui repose sur l'intégration de critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts des investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des informations supplémentaires sont disponibles sur demande. La politique ESG complète est disponible à l'adresse <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

R-co Lux WM Carolo Capital

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

R-co Lux WM Menara

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

R-co Lux WM Trasky Investment

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

R-co Lux WM Wealth Strategy Fund

Le Compartiment est géré selon un processus d'investissement intégrant des facteurs ESG, mais il ne promeut pas nécessairement des caractéristiques ESG ni ne poursuit un objectif d'investissement durable spécifique au sens de l'article 6 du SFDR.

Les investissements sous-jacents de ce Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : [N/C] | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 86% d'investissements durables |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/C] | <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social |
| | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables |



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître tient compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants peuvent être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.). Le Fonds maître cherche à contribuer aux et à promouvoir les Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée dans l'annexe ci-jointe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a investi 71,88% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 59,16% ont contribué à un objectif environnemental et 64,23% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de MSCI ESG Research disponibles, qui sont des estimations.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie est de 7,13%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022, le produit a investi 13,83% de son actif net dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 9,07% ont contribué à un objectif environnemental et 13,83% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives permettant de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs obligatoires concernant les PIN sont pris en compte au titre de différents aspects de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : grâce au socle commun d'exclusions de la Société de gestion du Fonds maître, à la méthodologie combinée d'analyse ESG et financière, aux exigences durables au niveau du portefeuille, à la politique d'engagement et de gestion des controverses, ainsi qu'à la mesure et au suivi des indicateurs de performance ESG.

La Société de gestion du Fonds maître accorde une attention particulière aux déclarations des entreprises concernant les PIN 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi que le PIN 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management Europe concentre en priorité ses efforts :

- Émetteurs privés :
 - Changement climatique
 - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
 - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
 - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
 - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
 - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
 - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défaillantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)
- Émetteurs souverains :
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management Europe.

En complément de ce qui précède et en lien direct avec la stratégie d'investissement, le Fonds maître prend en considération ce qui suit :

- Rejets dans l'eau (PIN climatique n°8)
- Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (PIN social n°11)
- Intensité des émissions de gaz à effet de serre pour les émetteurs souverains (PIN climatique n°15)

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	175,73	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	69,64	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	1297,63	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	245,38	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	1543,01	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	43,35	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	17,18	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	320,1	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	60,53	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	380,63	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	759,57	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	2,78	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	68,16	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	2,11	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	0,6	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	4,05	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	3,95	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,16	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	2,55	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	0,53	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,25	GWH/ MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	0	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	243,2	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	0,63	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	%

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	16,95	%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	17,11	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	73,03	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	282,18	TCO2/ MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0	par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	0	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co 4Change Moderate Allocation MF EUR*	Autres	99,84%	Monde

* Anciennement R-co Alizes MF EUR

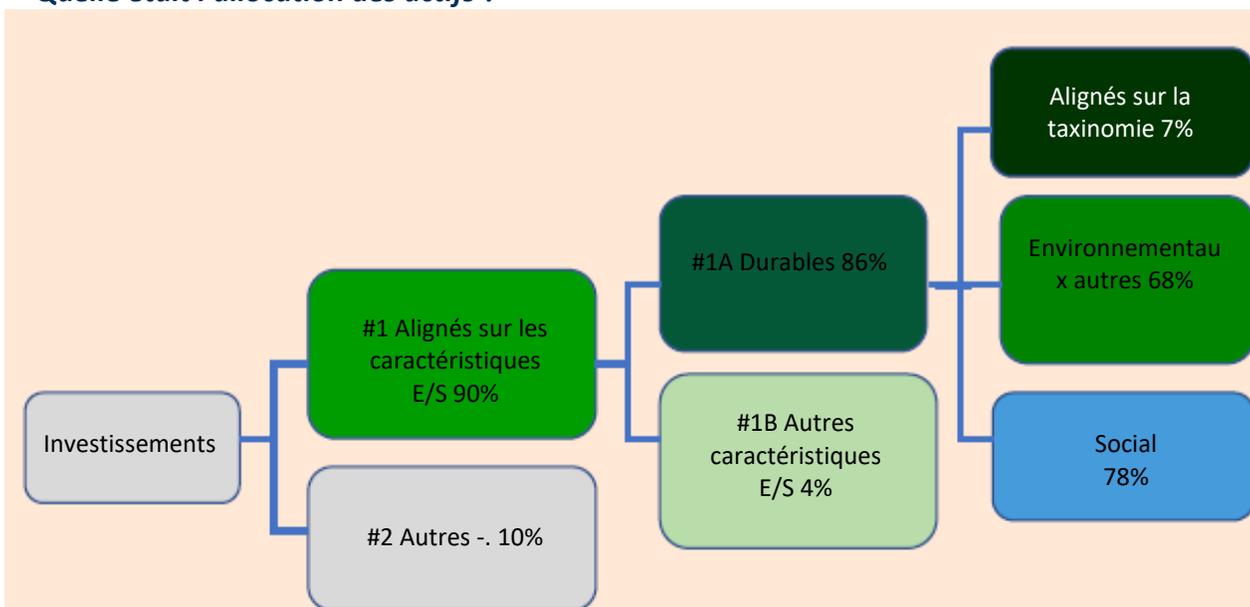
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Autres	100,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

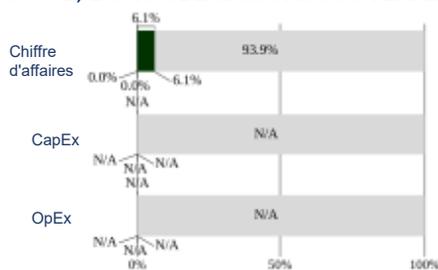
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

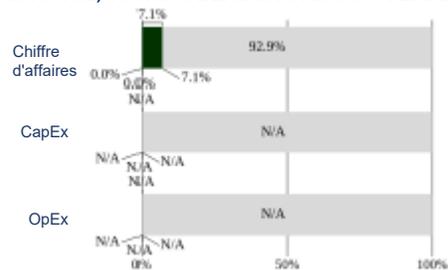
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 86,2% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

En raison d'un manque de données pour l'année, la ventilation entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et entre le nucléaire et le gaz fossile n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

En raison d'un manque de données, la ventilation entre les différents types d'activités pour l'année n'est pas disponible.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 68,24% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social est de 78,06% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le produit financier peut détenir des actifs liquides à titre accessoire, pour lesquels la Société de gestion du Fonds maître prend en considération la notation ESG de la banque dépositaire. Les actifs liquides peuvent également être investis dans des fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion du Fonds maître qui respectent sa politique ESG et sur lesquels celle-ci dispose d'une transparence totale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le produit peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C



R-co Lux 4Change Moderate Allocation

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7,7**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6,7**

Taux de couverture

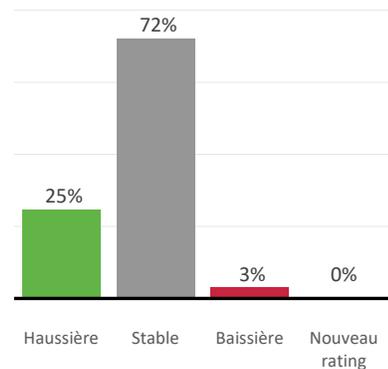
Nombre de titres détenus **122**

Nombre de titres notés **121**

93%

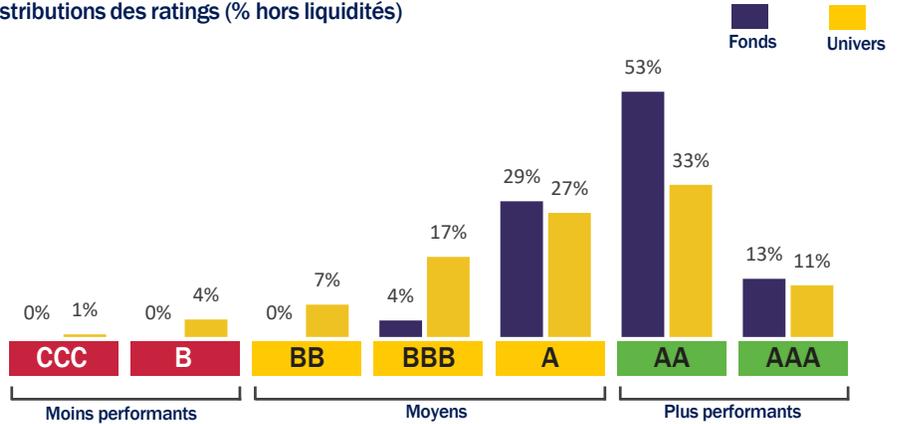
% de l'actif net total du portefeuille

Evolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

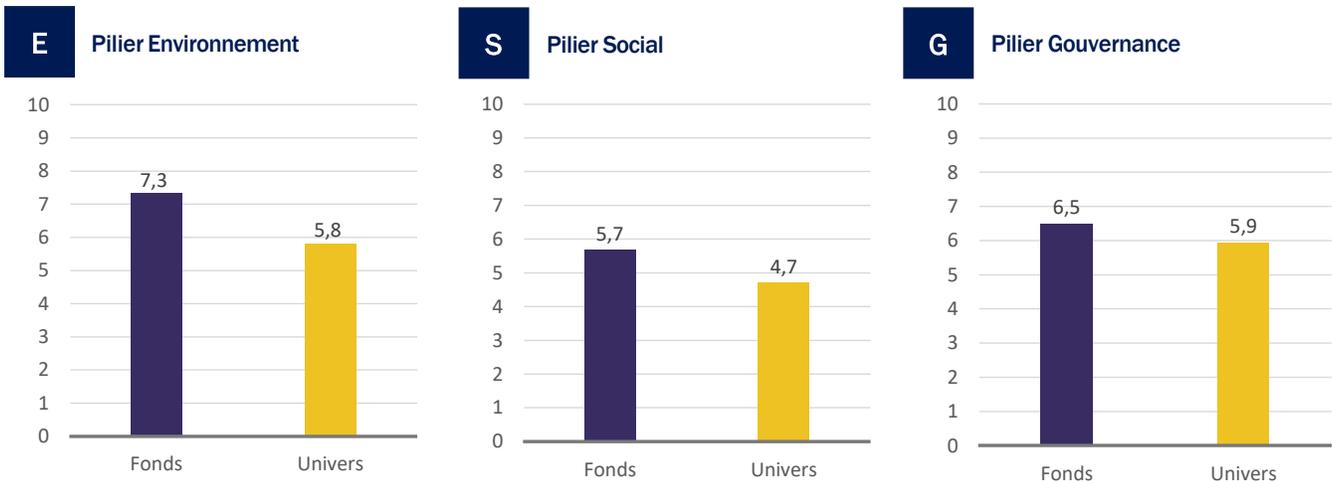
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteurs	Poids	Non Noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Energie	0.0%	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériaux de base	4.4%	-	-	-	-	-	1.1%	2.9%	0.4%
Services aux collectivités	1.7%	-	-	-	-	-	1.2%	-	0.5%
Industrie	10.6%	-	-	-	-	1.0%	2.0%	6.8%	0.9%
Services aux consommateurs	8.8%	-	-	-	-	-	3.1%	4.6%	1.2%
Télécommunications	4.3%	-	-	-	-	0.9%	0.9%	2.0%	0.5%
Santé	3.3%	-	-	-	-	0.0%	0.6%	2.6%	-
Technologie	4.9%	-	-	-	-	-	1.5%	1.7%	1.7%
Financières	34.1%	0.9%	-	-	-	0.9%	6.2%	20.8%	5.2%
Biens de consommation	7.4%	-	-	-	-	0.7%	2.5%	1.9%	2.2%
OPCVM	4.6%	-	-	-	-	-	-	4.6%	-
Souverains	14.7%	-	-	-	-	-	10.0%	4.7%	-

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

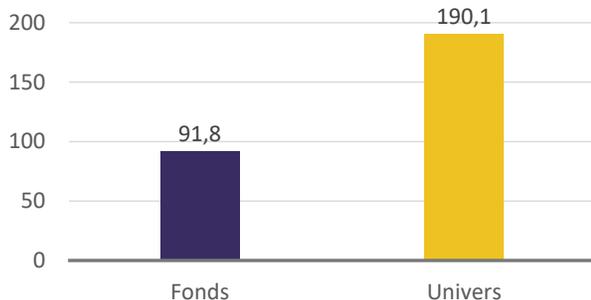
78%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-98,3

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux de base	5.3%	25	27.4%
Industrie	12.8%	18	19.7%
Services aux collectivités	2.1%	13,7	15%
Top 3	20.2%	56,6	62.1%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

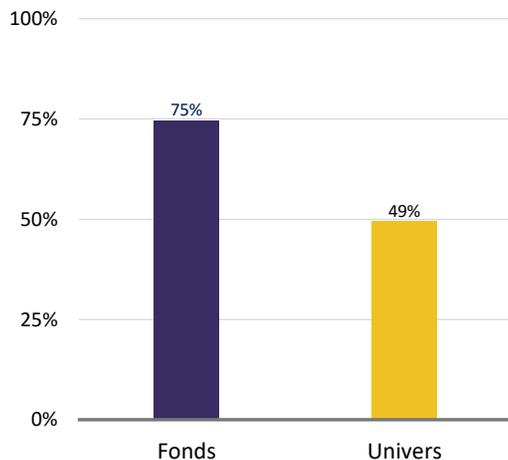
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
CRH PLC	0.8%	AAA	7,9	5,5	36	1373,6	15.3%
Air Liquide Sa	0.6%	A	4,6	6,6	36,4	1558,4	13.6%
Accor SA	0.9%	A	6	6,5	2	897,5	11.9%
Veolia Environnement SA	0.7%	A	5,4	6	30,5	1069,9	9.9%
Imerys SA	0.6%	AA	5,7	7,2	2,4	558,5	5%
Top 5	3.7%				107,3		55.8%

Note

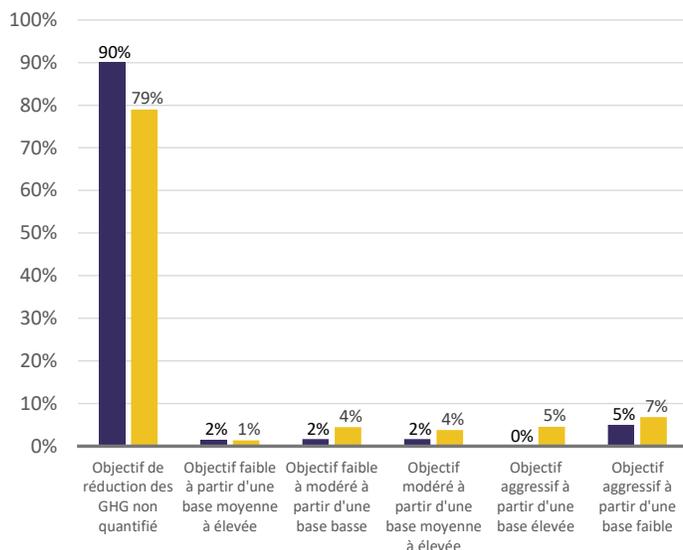
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

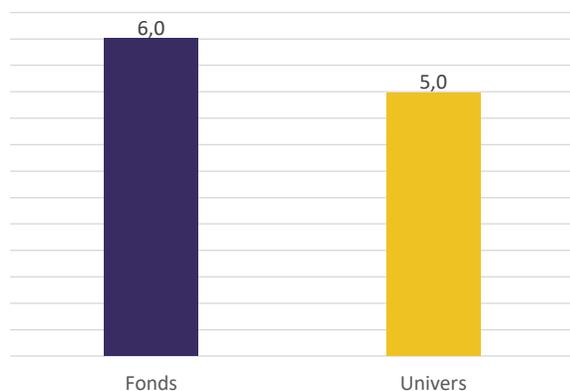


Transition vers une économie bas carbone

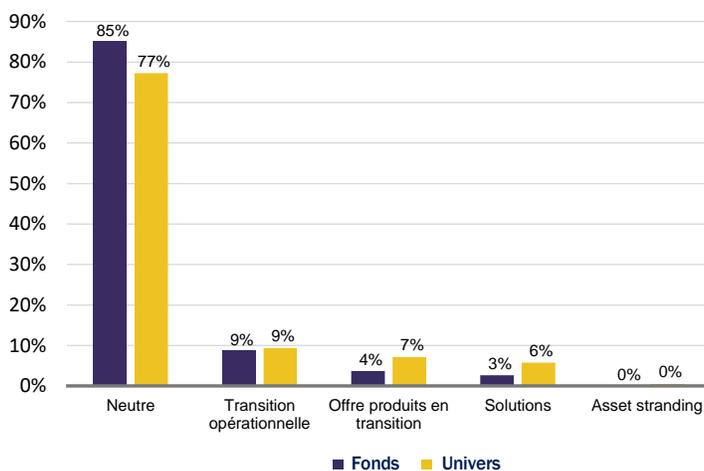
Taux de couverture :

79%

Score de transition vers une économie bas carbone

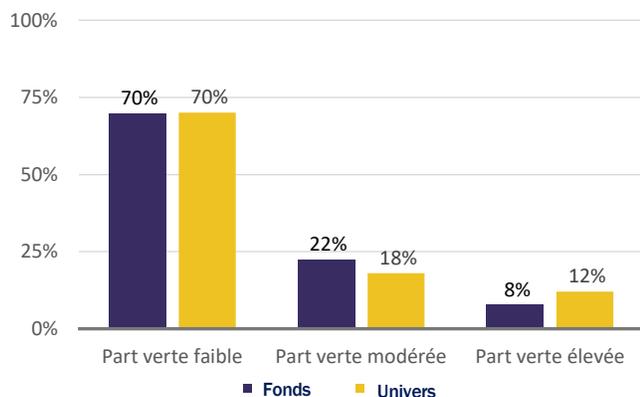


Répartition des émetteurs par catégories de transition

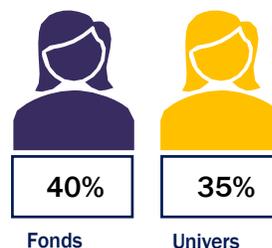


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part Verte



Représentation des femmes au conseil d'administration



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Objectifs de réduction

CRH PLC

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

1 374

Note Pilier Environnement (/10)

7,9

Emissions (t CO₂ / an)

36 000 000

- > Bien que le groupe ne soit pas uniquement présent dans le ciment (81% de ses activités proviennent de métiers moins intenses en émissions que les purs cimentiers), il est clairement le plus avancé au sein des cimentiers dans la réduction des émissions via : (i) l'utilisation d'énergies alternatives lors de la combustion du clinker (ii) et la recherche de solutions de capture du CO₂ (ciment hydraté utilisé dans le béton absorbe le CO₂) et de stockage.
- > Le béton est aussi sourcé en local, via des circuits courts évitant ainsi des émissions trop importantes liées au transport.
- > La plupart des opérations du groupe recherche des solutions pour réduire la consommation des énergies fossiles et leur remplacement par des énergies renouvelables.
- > Le groupe utilise un prix interne du carbone dans ses projets de développement.
- > Le management est plus impliqué dans ces thématiques que nombre de ses concurrents.
- > Les objectifs du groupe pour 2030 incluent un nouvel objectif de réduction d'émissions de 33% à 520kg CO₂/t (vs niveau 1990 de 777kg CO₂/t). De plus le groupe s'est récemment engagé sur les SBTi, avec un objectif en deça de 2° pour 2030, et une réduction des émissions de scope 1&2 de 25% d'ici 2030 vs. 2020.
- > Objectif de neutralité carbone dans les activités béton et ciment d'ici 2050.
- > CRH est membre du CDP (note 2022 A- comme en 2021, en amélioration sur B en 2019) et engagé SBTi avec un objectif "well below 2°".

Objectifs de réduction

Air Liquide Sa

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

1 558

Note Pilier Environnement (/10)

4,6

Emissions (t CO₂ / an)

36 365 000

- > Air Liquide a mis en place une stratégie de réduction des émissions de carbone, et le groupe a été félicité pour son action par Climate Action 100+.
- > Objectif de réduire l'intensité de ses émissions carbone de 30% d'ici 2025 (Scope 1&2 vs. 2015) et atteindre la neutralité carbone en 2050 (Scope 1&2).
- > Une stratégie globale de développement des Clean Tech pour toutes les divisions de l'entreprise avec un meilleur positionnement que celui de l'industrie. Air Liquide vise c.50 % des décisions d'investissements industriels (>5m€) soient consacrés à la transition énergétique.
- > Des initiatives visant à augmenter l'efficacité énergétique (+5% dans les unités de production) et l'achat d'électricité renouvelable (+70% d'ici 2025 vs. 2015).
- > 61% des besoins d'électricité du groupe sont issues de sources renouvelables, le nucléaire et de sources à faible émission carbone comme le gaz naturel en 2021.
- > En Juin 2022 Air Liquide a signé avec Vattenfall aux Pays-Bas son plus grand contrat d'achat d'énergie renouvelable à long terme, pour une capacité éolienne offshore en cours de construction d'environ 115MW. Cet accord permettra à Air Liquide de couvrir plus de 30% de la consommation actuelle d'électricité du Groupe au Benelux. Sur sa durée, cela permettra d'éviter l'émission de jusqu'à 3,5 millions de tCO₂, comparable aux émissions de plus de 150 000 foyers néerlandais.
- > Les risques d'augmentation des coûts liés à la tarification du carbone ou aux plafonds réglementaires avec 98% de son activité qui est liée au gaz industriel et 55% des actifs du groupe qui sont localisés dans des pays avec des réglementations carbone strictes (France, US)
- > Air Liquide affiche des très bonnes performances sur le Scope 4 (émissions évitées), il est très rare d'avoir ce chiffre de la part des sociétés. 3.6MT CO₂ évitées sur ses actifs grâce à l'efficacité énergétique et industrielle des unités de production et 11.2MT évitées chez les clients (différence entre la production de référence sans la solution AL et avec). Le groupe consacre chaque année 100MEuros à la réduction des émissions de CO₂ de ses produits ou de ceux de ses clients.
- > Membre du CDP, Air Liquide s'est vu noté A- en 2022 (inchangée sur 2021-2020), supérieure à la moyenne du secteur (B), dans deux catégories : changement climatique et sécurité de l'eau.
- > Air Liquide est membre du SBTi depuis juillet 2019. En 2022, le groupe est devenu le premier de son secteur à obtenir la validation de ses objectifs de réduction des émissions de CO₂ à horizon 2035 (well-below 2°C) par la SBTi : (1) réduction des émissions absolues de GES de scope 1 et 2 de 35 % d'ici 2035 par rapport à l'année de référence 2021, (2) réduction de 60% des émissions absolues de GES de scope 3 provenant de l'utilisation de produits à base de combustibles fossiles vendus dans le même laps de temps.
- > Le groupe a annoncé en 2021 la mise en place d'un lien entre le bonus annuel des dirigeants et l'atteinte des objectifs de réduction de CO₂ (très rare de voir cela sur une base annuelle), en plus du lien à trois ans plus classique (LTIP).
- > Ambitions dans l'hydrogène : Air Liquide se concentre sur le renforcement de sa position concurrentielle sur le marché de l'hydrogène et sur l'ensemble de la chaîne (production, stockage, distribution et nouveaux usages), l'hydrogène pourrait représenter 18% de la consommation d'énergie mondiale en 2050. Et un hydrogène vert sera un des leviers pour décarboner de nombreuses activités.
- > Développement d'infrastructures de ravitaillement en hydrogène et de piles à combustible à hydrogène pour des applications industrielles et de mobilité. Air Liquide fournit également de l'hydrogène aux raffineries pour la désulfuration.

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Focus les principaux contributeurs carbone

Objectifs de réduction

Accor SA

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

897

Note Pilier Environnement (/10)

6

Emissions (t CO₂ / an)

1 978 000

- > Accor a une exposition moyenne au risque d'émissions de carbone, cependant 81% de ses opérations sont situées dans des régions où la réglementation sur les émissions de carbone se durcit (France et l'Europe du Nord).
- > Le groupe est en bonne voie pour atteindre les objectifs actuels en matière d'émissions de GES.
- > Membre SBTi depuis décembre 2019 avec l'objectif (certifié) de réduire de 46 % les émissions carbone du scope 1 et 2 et de 28% pour le scope 3 (incl. biens et services achetés, du carburant et des activités liées à l'énergie et des franchises) d'ici 2030 vs. 2019
- > Les objectifs cités ci-dessus sont cohérents avec les réductions nécessaires pour limiter le réchauffement à 1,5°C d'ici 2030.
- > L'entreprise s'est également engagée à atteindre un objectif net zéro à l'horizon 2050, pas encore certifié par SBTi. Accor a été le premier groupe hôtelier international à s'engager à long terme à décarboniser l'ensemble de ses activités.
- > Membre du CDP, Accor a reçu la note A- en 2022 (inchangée vs. 2021-2020), dans la catégorie changement climatique et B dans la sécurité de l'eau (stable vs. 2021).
- > Accor tente de diminuer son exposition au risque de stress hydrique :
- > Activités hôtelières qui consomment une grande quantité d'eau pouvant créer des coûts supplémentaires
- > Empreinte de l'eau concentrée dans le scope 3 du groupe (i.e. 68% dans le scope 3), notamment du fait des achats de biens alimentaires pour les bars et restaurants des hôtels
- > La mise en place de technologies économes en eau (i.e. régulateurs de débit) et l'utilisation de sources d'eau alternatives
- > Communication sur ses performances en matière d'eau, bien que les informations que le groupe publie ne couvrent que 40% de ses propriétés
- > La plus faible intensité de consommation d'eau (268 litres par chambre et par nuit en 2018) parmi ses pairs, malgré une consommation moyenne d'eau sur trois ans parmi la plus élevée de l'industrie (7 617 m³/USD millions de ventes vs. 4 618 pour le secteur)
- > Membre du « Sustainable Hospitality Alliance », organisation internationale qui fédère les groupes hôteliers engagés en faveur du développement durable.

Veolia Environnement SA

Intensité carbone (t CO₂ / M€ CA)

1 070

Note Pilier Environnement (/10)

5,4

Emissions (t CO₂ / an)

30 500 000

Objectifs de réduction

- > Le business modèle contribue à la réduction de l'intensité carbone des activités de ses clients grâce à la gestion des déchets et leur recyclage. Le rachat de Suez permet d'accélérer dans ce domaine.
- > De nombreuses initiatives pour encadrer le risque carbone :
 - Rémunération du CEO liée à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions carbone.
 - Engagement pour réduire les émissions carbone de 100Mt et augmenter les émissions évitées de 50Mt 2020 vs. 2015.
 - Objectif de réduction de 22% de ses émissions CO₂ en absolu scope 1 & 2 d'ici 2034 comparé à 2018. Cet objectif a été validé par SBTi.
 - Objectif d'économie de 15Mt de CO₂ à horizon 2023 chez ses clients
- Les activités utilisant du charbon représentent moins de 3% du CA et 1/3 des émissions directes. Veolia s'engage à ne pas développer ou acquérir de nouvelles activités utilisant du charbon.
- L'entreprise a établi un nouveau plan d'action de 3 ans (2020-2023) pour permettre d'atteindre ses objectifs avec la modernisation et la diversification des activités liées aux réseaux d'énergie (transformation des réseaux de chaleur au charbon par l'utilisation d'énergies vertes, déploiement de nouveaux services aux réseaux électriques, développement de mini réseaux de chaleur ou de froid) : 400M€ de capex dédiés entre 2020 et 2023 à la conversion de toutes les centrales de cogénération au charbon à horizon 2030. 1.2Md€ de capex au total d'ici 2023.
- Le groupe souhaite également généraliser les procédés de captage du méthane : la société s'est fixée de capter 55% du méthane sur ses sites à horizon 2023 et dépasse l'objectif depuis 2020 (56,3% en 2021)
- > Le groupe a rejoint l'initiative SBTi en 2019 et s'est fixé de nouveaux objectifs en sept 2021 en ligne avec une trajectoire sensiblement sous les 2°C (-22% à horizon 2034 vs. 2018). En aout 2021, Veolia va plus loin et s'engage sur 1,5°C. Le groupe vise le Net Zero en 2050.
- > Solvay et Veolia ont annoncé la création d'un consortium d'économie circulaire afin de proposer des solutions pour mieux gérer les métaux utilisés dans les batteries de véhicules électriques (le nombre de ces véhicules devrait passer de 8M à 116M d'ici 2030 vs. 2020)
- > L'acquisition de Suez, principal concurrent de Veolia, permet à ce dernier de devenir le leader mondial de la transformation écologique avec 4 à 5% de part de marché mondial (objectif de devenir un leader du "Green Deal" européen, développement de nouvelles solutions de traitement de la pollution de l'eau, d'énergies alternatives propres, recyclage des batteries au lithium etc.). L'intégration de Suez améliore le profil moyen car Suez n'a pas d'activité Énergie (et donc pas de charbon). Le poids du charbon va diminuer à 2% du CA (vs 3%). En revanche, les émissions de CO₂ augmentent car Suez a une activité de mise en décharge qui produit du méthane (47% des émissions Scope 1&2 de Suez). Cela est transitoire, car une part importante de ces activités sera revendue pour raisons de concurrence. Ainsi, il est raisonnable de considérer que l'intensité carbone du futur groupe sera inférieure à celle de Veolia

Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

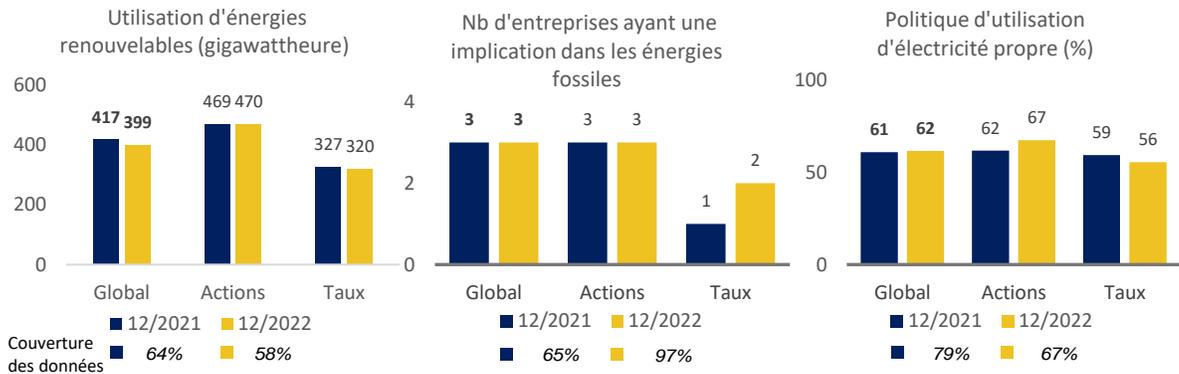


Suivi des Objectifs de Développement Durable du portefeuille – 1

7 AFFORDABLE AND CLEAN ENERGY



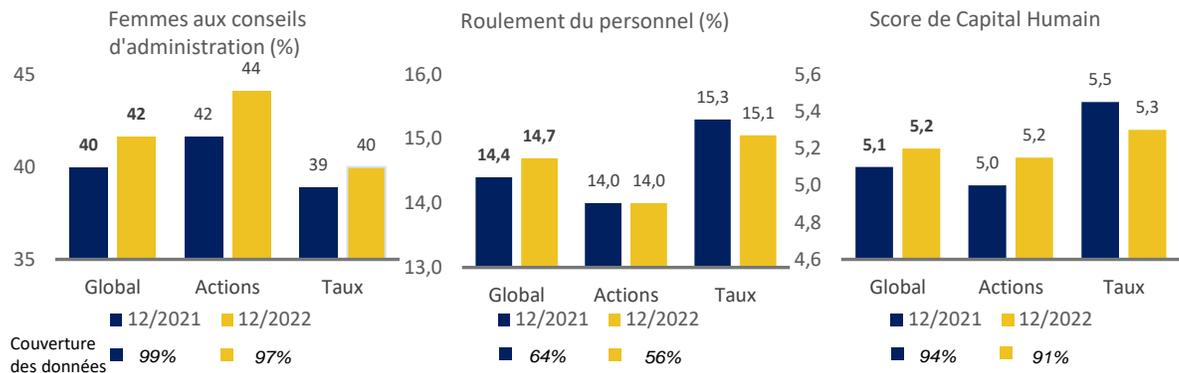
ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 DECENT WORK AND ECONOMIC GROWTH



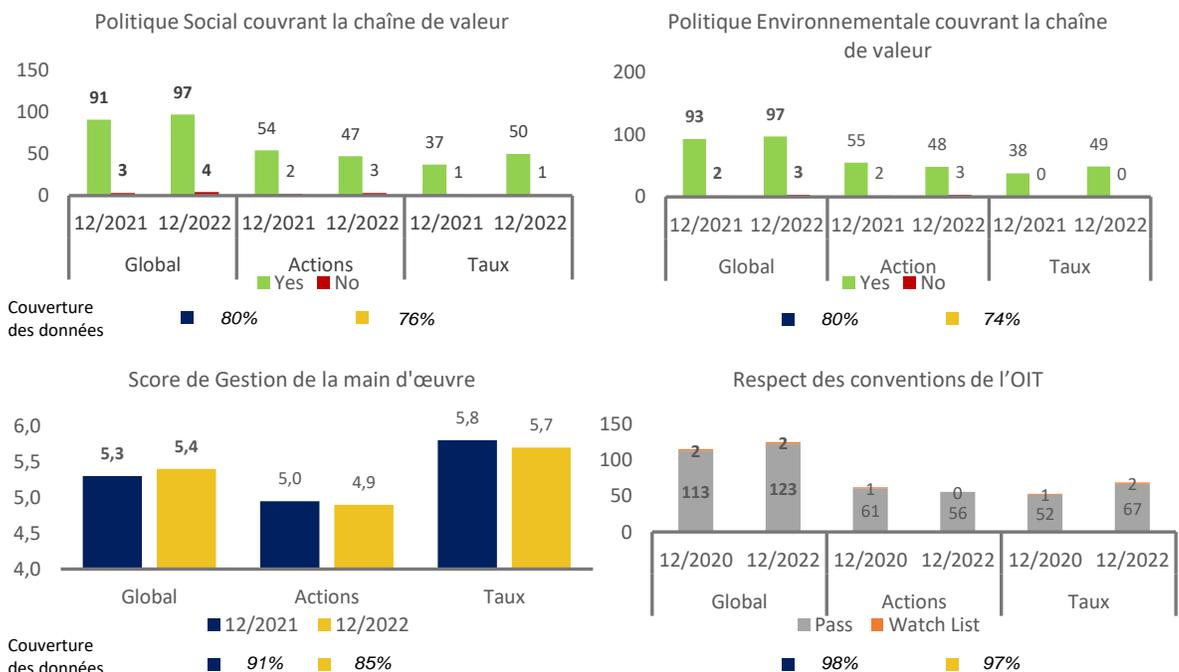
ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



12 RESPONSIBLE CONSUMPTION AND PRODUCTION



ODD 12 : CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES



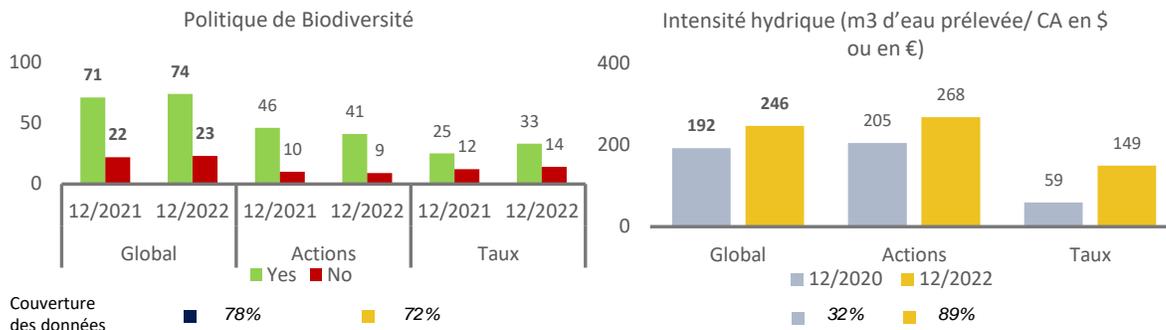


Suivi des Objectifs de Développement Durable du portefeuille - 2

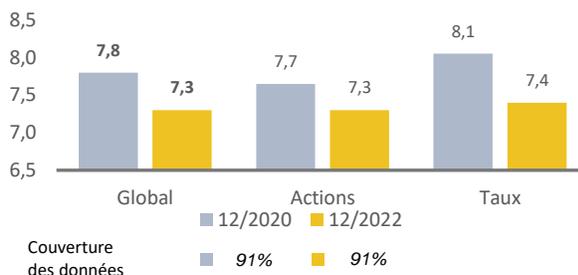
15 LIFE ON LAND



ODD 15 : VIE TERRESTRE



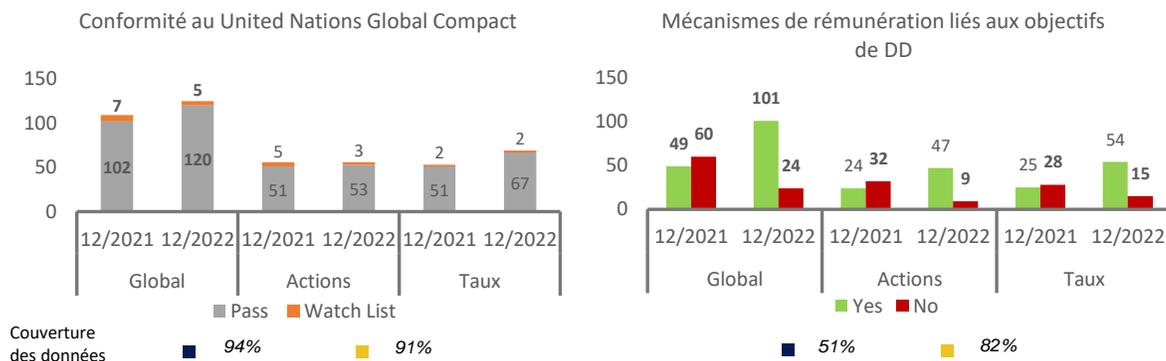
Score de Capital Naturel



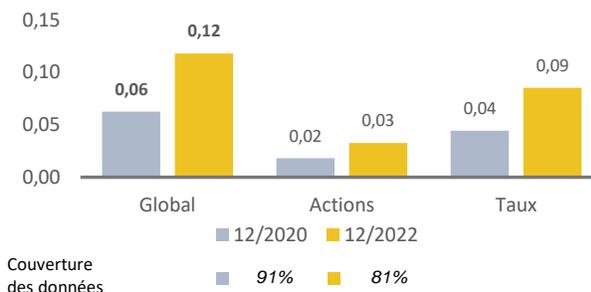
17 PARTNERSHIPS FOR THE GOALS



ODD 17 : PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Expo portefeuille à des cas sévères de fraudes commerciales





Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition :

- Faible : de 1 à 19,9% du chiffre d'affaires
- Modérée : de 20 à 49,9% du chiffre d'affaires
- Élevée : de 50 à 100% du chiffre d'affaires



Définition des KPI - 1

Utilisation d'énergies renouvelables (gigawattheure)

Quantité d'énergie consommée qui a été générée par une source d'énergie renouvelable, en milliers de mégawattheures (MWh). Cela inclut également les quantités de REC (Renewable Energy Certificates) achetées par l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg

Nb d'entreprises ayant une implication dans les énergies fossiles

Ce facteur identifie le pourcentage maximum des revenus (déclarés ou estimés) qu'une entreprise tire de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles (charbon thermique, combustible liquide et gaz naturel).

Sources de données : Bloomberg

Politique d'utilisation d'électricité propre (%)

Indique si l'entreprise s'est fixé un objectif pour son utilisation d'électricité renouvelable. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans ses rapports les plus récents. Comprends l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables telles que le solaire, l'éolien, la biomasse, le biogaz, la géothermie et l'hydroélectricité.

Sources de données : Bloomberg

Femmes aux conseils d'administration (%)

Le pourcentage de femmes parmi les membres du conseil d'administration. Pour les sociétés à double directoire, le calcul est basé uniquement sur les membres du conseil de surveillance.

Sources de données : MSCI ESG Research

Roulement du personnel (%)

Le nombre d'employés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'année écoulée, exprimé en pourcentage du nombre total moyen d'employés. Un roulement élevé du personnel peut indiquer que les employés ne sont pas satisfaits de leur travail dans l'entreprise ou de leur rémunération, ou que les conditions dans l'entreprise sont dangereuses ou insalubres.

Sources de données : Bloomberg

Score de Capital Humain

Le score du thème capital humain représente la moyenne pondérée des scores de toutes les questions qui relèvent du thème du capital humain : Gestion du travail, santé et sécurité, développement du capital humain et normes de travail de la chaîne d'approvisionnement.

Sources de données : MSCI ESG Research

Politique Social couvrant la chaîne de valeur

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives pour réduire les risques sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Les risques sociaux peuvent inclure de mauvaises conditions de travail, le recours au travail des enfants ou au travail forcé, l'absence d'un salaire vital, équitable ou minimum, etc. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement divulgué de tels efforts dans ses derniers rapports annuels ou rapports sur la responsabilité de l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg

Politique Environnementale couvrant la chaîne de valeur

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives visant à réduire l'empreinte environnementale de sa chaîne d'approvisionnement. La réduction de l'empreinte environnementale peut être obtenue en réduisant les déchets, l'utilisation des ressources, les émissions dans l'environnement, en insistant sur l'introduction de systèmes de gestion environnementale, etc. dans la chaîne d'approvisionnement. "N" indique que l'entreprise n'a pas explicitement fait état de tels efforts dans son dernier rapport annuel ou son dernier rapport sur la responsabilité de l'entreprise.

Sources de données : Bloomberg



Définition des KPI - 2

Score de Gestion de la main d'oeuvre

Ce critère évalue dans quelle mesure les entreprises sont exposées à des perturbations du flux de travail dues à des conflits sociaux ou à une baisse de productivité due à une mauvaise satisfaction au travail. Les entreprises qui offrent de solides avantages sociaux et des incitations à la performance, ainsi que des programmes d'engagement des employés et de développement professionnel, obtiennent de meilleurs résultats sur ce critère. Les entreprises qui sont confrontées à un risque élevé de conflit social en raison de licenciements récents ou d'activités sur des marchés à forte propension aux arrêts de travail et qui n'offrent pas d'avantages sociaux et de programmes d'engagement des employés obtiennent un score plus faible sur ce critère.

Sources de données : MSCI ESG Research

Respect des conventions de l'OIT

Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les principes fondamentaux de l'organisation internationale du travail. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List ou Pass. Voir le document méthodologique sur les controverses ESG et les normes mondiales pour des explications détaillées.

Sources de données : MSCI ESG Research

Score de Capital Naturel

Ce score représente la moyenne pondérée des scores de toutes les questions qui relèvent du thème de capital naturel : Stress hydrique, Biodiversité et utilisation des sols, et Approvisionnement en matières premières.

Sources de données : MSCI ESG Research

Intensité hydrique (m3 d'eau prélevée/CA en \$ ou en €)

Ce chiffre représente la consommation totale d'eau déclarée par l'entreprise pour l'année, normalisée par les revenus (USD), ce qui permet de comparer des entreprises de tailles différentes.

Sources de données : MSCI ESG Research

Politique de Biodiversité

Indique si l'entreprise a mis en œuvre des initiatives pour assurer la protection de la biodiversité. Cela peut inclure les arbres et la végétation ainsi que la faune et les espèces menacées.

Sources de données : Bloomberg

Conformité au United Nations Global Compact

Ce facteur indique si l'entreprise est en conformité avec les principes du United Nations Global Compact. Les valeurs possibles sont Fail, Watch List, ou Pass. Voir le document méthodologique sur les controverses ESG et les normes mondiales pour des explications détaillées.

Sources de données : MSCI ESG Research

Mécanismes de rémunération liés aux objectifs de DD

Cette mesure repose entièrement sur les rapports de l'entreprise. Elle examine si un ou plusieurs indicateurs de développement durable sont utilisés pour déterminer la rémunération incitative annuelle et/ou à long terme et ne tient pas compte de l'efficacité de ces indicateurs. Cet indicateur est évalué pour le PDG et/ou les autres administrateurs exécutifs. Les entreprises qui ne versent pas de rémunération incitative seront également signalées dans le cadre de cet indicateur clé. Cet indicateur est évalué pour tous les émetteurs autres que les sociétés gérées en externe.

Sources de données : MSCI ESG Research

Expo portefeuille à des cas sévères de fraudes commerciales

Ce chiffre représente le nombre de controverses liées à l'éthique des affaires dans lesquelles l'entreprise a été impliquée au cours des trois dernières années (le cas échéant) et pour lesquelles l'évaluation de la gravité des controverses ESG est « Severe ». L'échelle de gravité est la suivante : None, Minor, Moderate, Severe, Very Severe.

Sources de données : MSCI ESG Research



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites. Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaim all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages. Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG) La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers.

Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : [N/C]
- dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/C]
- Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de [N/C]% d'investissements durables
- ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ayant un objectif social
- Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

La majorité des titres de l'univers d'investissement du portefeuille font l'objet d'une analyse ex-ante de leur profil ESG. Les notations extra-financières proviennent principalement d'un prestataire de données externe de recherche extra-financière, Sustainalytics. Le Compartiment intègre les critères d'investissement durable ESG sur la base des Notations de risque de Sustainalytics.

Les Notations de risque ESG de Sustainalytics aident les investisseurs à identifier et comprendre la matérialité financière des risques ESG au sein de leurs portefeuilles et la façon dont ces risques pourraient affecter la performance du Compartiment. Combinées aux analyses qualitatives internes, les Notations de risque ESG : (i) fournissent aux investisseurs un signal de risque différencié et des informations détaillées sur la matérialité de certaines problématiques ESG pour une entreprise ; et (ii) indiquent si l'entreprise les gère efficacement ou non.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le Compartiment intègre des critères d'investissement ESG. La part des positions analysées via une Notation de risque Sustainalytics sur la base des critères extra-financiers sera supérieure à :

- 90% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation supérieure à 10 milliards d'euros ;
- 75% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation inférieure à 10 milliards d'euros.

Pour être admissibles à la sélection opérée par le Compartiment, les titres du portefeuille long (en nombre d'entreprises) doivent présenter une Notation de risque ESG Sustainalytics moyenne supérieure à la notation moyenne de l'univers d'investissement, à savoir les actions des pays de l'OCDE.

Les deux ratios ont été respectés le 30/12/2022.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Sans objet le 30/12/2022 puisqu'il s'agit du premier rapport périodique publié pour le Compartiment. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Sans objet au 30/12/2022. Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Sans objet au 30/12/2022.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Sans objet au 30/12/2022.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Sans objet au 30/12/2022.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Dans le cadre de sa politique d'investissement responsable, BDL Capital Management s'appuie sur la liste des indicateurs de durabilité obligatoires publiée par les autorités européennes dans le cadre du règlement SFDR. Cette liste couvre 14 indicateurs obligatoires et inclut également deux indicateurs supplémentaires.

Cette étape aborde les incidences négatives concernant les thèmes suivants :

- Environnement et climat ;
- Social, y compris les ressources humaines ;
- Respect des droits de l'homme.

Les entreprises affichant des incidences négatives trop importantes ne seront pas considérées comme durables.

De plus amples informations sur la prise en compte des incidences négatives par BDL Capital Management sont disponibles à l'adresse suivante <https://www.bdlcm.com/documents/politique-investissement-durable>

Pour ce produit, nous publions chaque année un rapport sur tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels ci-dessous, sur la base de données fournies par MSCI ESG Research :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	21131,68	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	23607,96	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	76519,43	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	23607,96	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	100127,39	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	223,96	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	250,21	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	859,39	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	250,21	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	1061,19	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	1700,47	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	20,14	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	79,64	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	0,65	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	1,03	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	5,52	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie	Secteur E	0	GWH/

par secteur à fort impact climatique			MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,13	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,6	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	2,42	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0	GWH/MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	0	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	418,94	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	16,75	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	4,47	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	11,08	%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	10,65	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	42,37	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	0	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0	par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	39,9	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	5,51	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : N/C

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Vinci Sa	Industrie	7,98%	France
Eiffage	Industrie	7,44%	France
Safilo Group Spa*	Consommation de base	5,41%	Italie
TotalEnergies Se	Énergie / Services à l'industrie pétrolière	4,12%	France
Bnp Paribas S.A.	Finance / Assurance	4,05%	France
Engie S.A.	Télécommunications - Services aux collectivités	3,82%	France
Mercedes-benz Group	Consommation de base	3,79%	Allemagne
Just Eat Takeaway.com N.V.	Technologie / Internet	3,68%	Pays-Bas

Vivendi S.A.	Autres	3,59%	France
Telecom Italia	Technologie / Internet	3,57%	Italie
Siemens Ag-reg	Industrie	3,55%	Allemagne

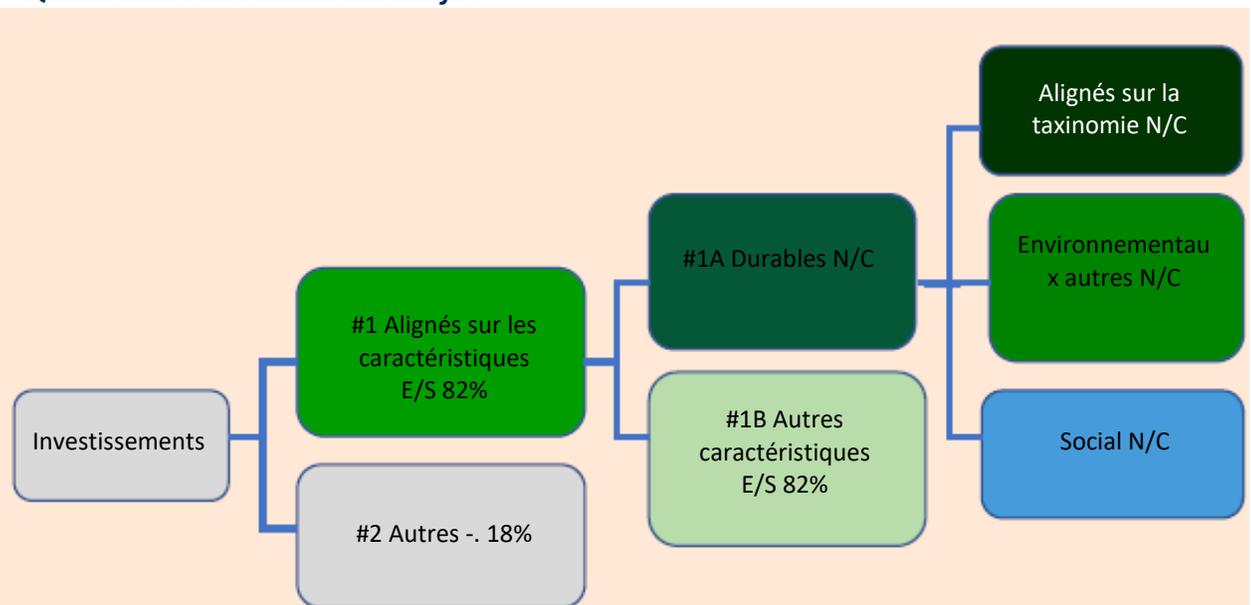
* Également appelé SAFILO - AZ dans le présent rapport annuel. POST RAGGRUPPAMENTO



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Industrie	34,20%
Autres	10,80%
Finance	7,20%
Technologie	3,70%
Énergie - Produits de base	9,80%
Consommation de base	14,90%
Télécommunications - Services aux collectivités	10,50%
Services	8,90%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

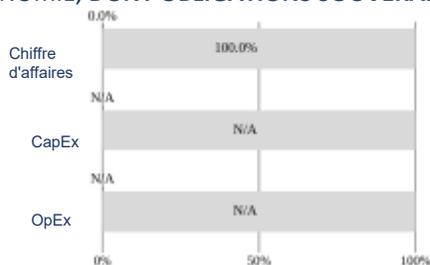
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

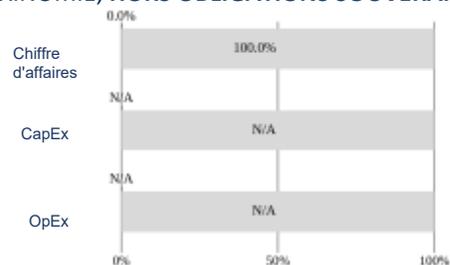
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 0,0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Sans objet au 30/12/2022.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Sans objet au 30/12/2022.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Sans objet au 30/12/2022.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Sans objet au 30/12/2022.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Sans objet au 30/12/2022.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie « #2 Autres » couvre essentiellement des instruments dérivés utilisés pour prendre des positions courtes (y compris des dérivés de change) d'une part, et des titres de créance, dépôts bancaires et autres instruments liquides à des fins d'exposition et de couverture d'autre part.

Le Compartiment ne prend pas en compte de garanties environnementales ou sociales minimales pour ces investissements restants.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Conformité au cadre d'exclusion commun du Gestionnaire financier

- Exclusions réglementaires : armes controversées et sanctions internationales ;
- Exclusions discrétionnaires : Pacte mondial des Nations Unies

Conformité aux exigences durables au niveau du portefeuille

- Objectif de notation ESG minimum : BBB

Exclusions sectorielles

Le Compartiment n'a pas investi dans les secteurs suivants :

- Armes à sous-munitions et mines antipersonnel : à partir du premier euro de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Armes civiles : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Tabac :
 - o Production : 5% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
 - o Distribution : 15% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Charbon : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements
- Activités pornographiques : 25% du chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements

Analyse ESG

La part des positions analysées sur la base des Notations de risque de Sustainalytics a été supérieure à :

- 90% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation supérieure à 10 milliards d'euros ;
- 75% du nombre d'entreprises ayant une capitalisation inférieure à 10 milliards d'euros.

Pour être admissibles à la sélection opérée par le Compartiment, les titres du portefeuille long (en nombre d'entreprises) doivent présenter une Notation de risque Sustainalytics moyenne supérieure à la Notation de risque Sustainalytics moyenne de l'univers d'investissement.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Sans objet

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : [N/C] <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE<input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE | <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 90% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE<input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social |
| <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/C] | <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables |



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître tient compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants peuvent être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.). Le Fonds maître cherche à contribuer aux et à promouvoir les Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée dans l'annexe ci-jointe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a investi 90,09% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 75,84% ont contribué à un objectif environnemental et 80,65% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de MSCI ESG Research disponibles, qui sont des estimations.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie est de 7,60%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022, le produit a investi 0,00% de ses actifs nets dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 0,00% ont contribué à un objectif environnemental et 0,00% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives permettant de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs obligatoires concernant les PIN sont pris en compte au titre de différents aspects de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : grâce au socle commun d'exclusions de la Société de gestion du Fonds maître, à la méthodologie combinée d'analyse ESG et financière, aux exigences durables au niveau du portefeuille, à la politique d'engagement et de gestion des controverses, ainsi qu'à la mesure et au suivi des indicateurs de performance ESG.

La Société de gestion du Fonds maître accorde une attention particulière aux déclarations des entreprises concernant les PIN 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi que le PIN 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management Europe concentre en priorité ses efforts :

- Émetteurs privés :
 - Changement climatique
 - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
 - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
 - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
 - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
 - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
 - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défailtantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)
- Émetteurs souverains :
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management Europe.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1404,05	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	130,46	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	4915,39	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	1534,51	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	6449,9	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	213,31	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	19,82	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	746,77	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	233,13	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	979,9	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	1091,4	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	18,7	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	74,86	%

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	0	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	0,67	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	4,81	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	3,95	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,08	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,53	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	4,96	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,29	GWH/MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	0	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	221,53	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	1,18	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1,59	%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	9,24	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	74,08	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	173,92	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0	par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0	%

4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	0	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co Conviction Equity Value Euro MF EUR	Autres	99,76%	Zone euro

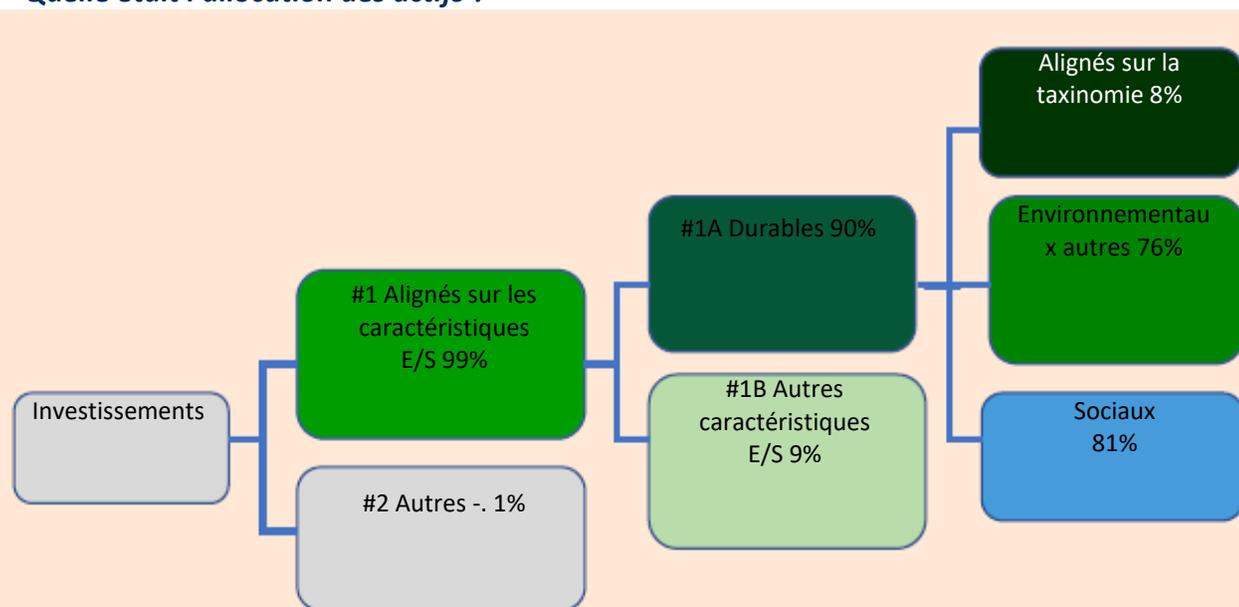
La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Autres	100,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

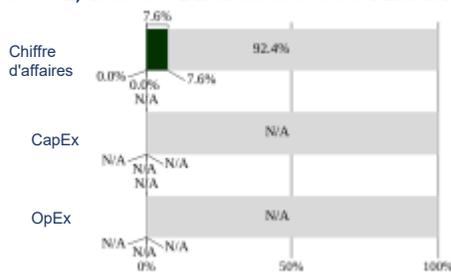
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

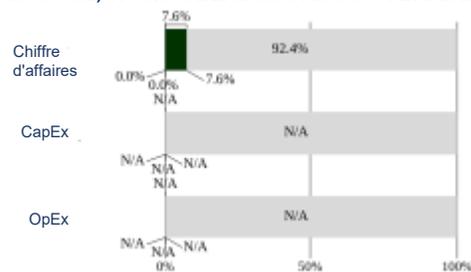
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100,0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

En raison d'un manque de données pour l'année, la ventilation entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et entre le nucléaire et le gaz fossile n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

En raison d'un manque de données, la ventilation entre les différents types d'activités pour l'année n'est pas disponible.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 75,84% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social est de 80,65% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le produit financier peut détenir des actifs liquides à titre accessoire, pour lesquels la Société de gestion du Fonds maître prend en considération la notation ESG de la banque dépositaire. Les actifs liquides peuvent également être investis dans des fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion du Fonds maître qui respectent sa politique ESG et sur lesquels celle-ci dispose d'une transparence totale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le produit peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C



R-co Lux Conviction Equity Value Euro C EUR

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **AA** Score/10 **7.3**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6.6**

Taux de couverture

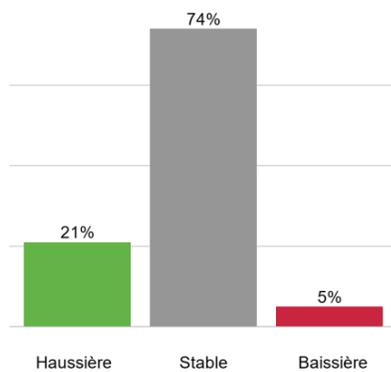
Nombre de titres détenus 43

Nombre de titres notés 42



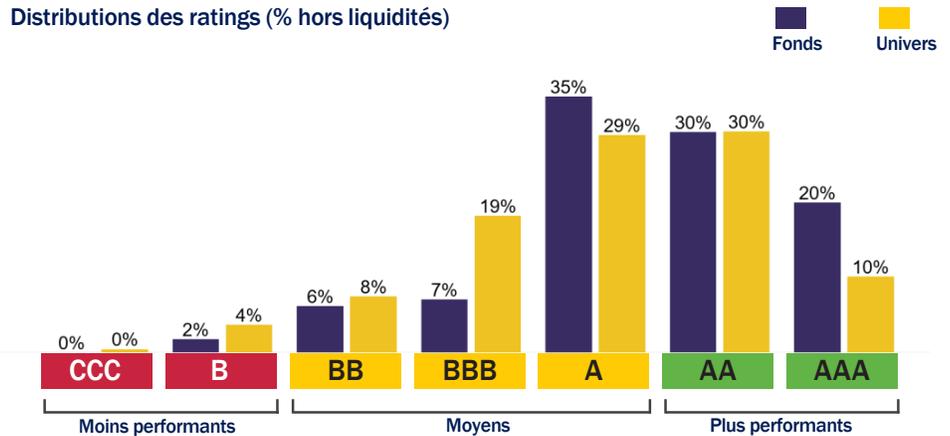
% de l'actif net total du portefeuille

Évolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

Distributions des ratings (% hors liquidités)

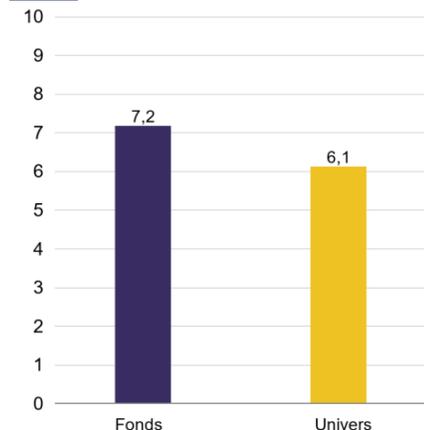


Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

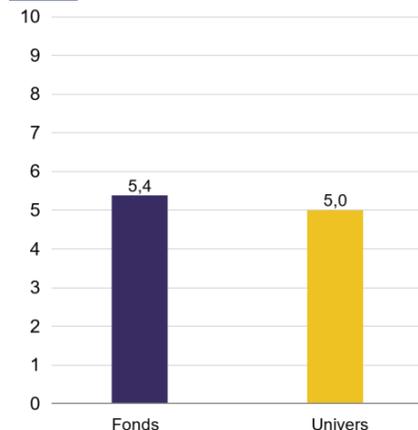
Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	11.9%	-	-	-	21.2%	15.4%	23.1%	21.9%	18.3%
Energie	10.1%	-	-	-	-	-	81.3%	18.7%	-
Financières	24.9%	-	-	-	-	-	23.3%	36.3%	40.4%
Industrie	16.2%	-	-	-	-	14.4%	31.8%	47.1%	6.7%
Matériaux de base	5.1%	-	-	-	63.4%	-	36.6%	-	-
Santé	5.5%	-	-	-	-	-	100.0%	-	-
Services aux collectivités	4.7%	-	-	-	-	-	52.7%	-	47.3%
Services aux consommateurs	8.1%	-	-	21.7%	5.6%	-	-	41.6%	31.2%
Technologie	4.4%	-	-	-	-	-	53.8%	41.2%	5.1%
Télécommunications	7.8%	-	-	-	-	37.2%	-	40.2%	22.6%
OPCVM	1.4%	100.0%	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison des notes ESG par pilier

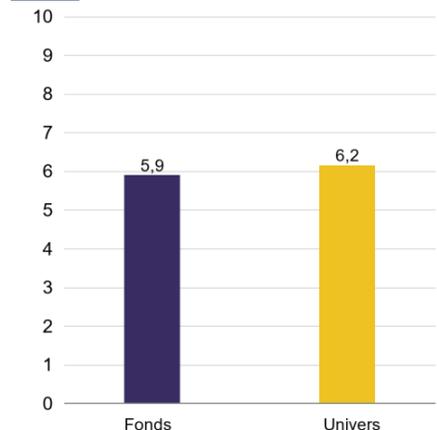
E Pilier Environnement



S Pilier Social



G Pilier Gouvernance





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du portefeuille

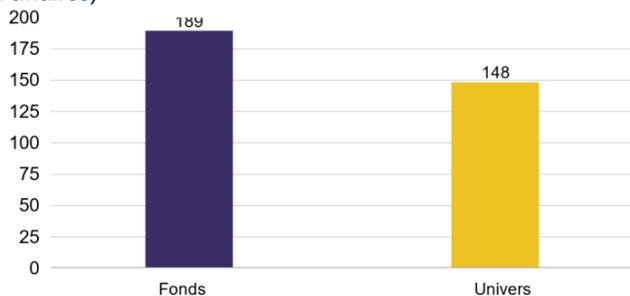
99%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

+41

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux de base	5,2%	64,1	34%
Services aux collectivités	4,8%	39,1	21%
Services aux consommateurs	8,2%	36,5	19%
Top 3	18,1%	139,7	74%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

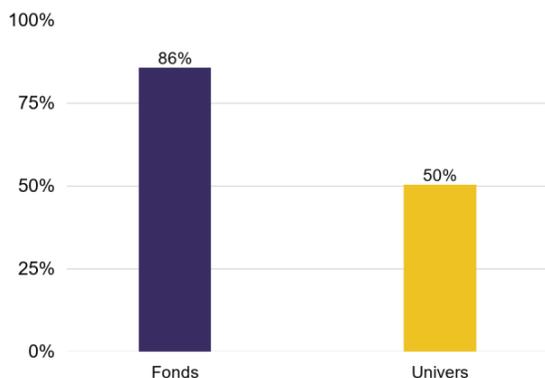
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt/Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
ARCELORMITTAL SA	3,3%	BB	3,0	4,1	138,6	59,5	31,5%
Ryanair Holdings PLC	1,8%	B	6,0	7,4	5,0	30,5	16,1%
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	2,5%	A	5,4	6,0	30,5	25,1	13,3%
ENERGIAS DE PORTUGAL SA	2,3%	AAA	9,5	8,4	9,9	14,0	7,4%
ENI SPA	2,8%	A	6,5	6,8	40,9	13,3	7,1%
Top 5	12,7%				224,9	142,4	75,3%

Note

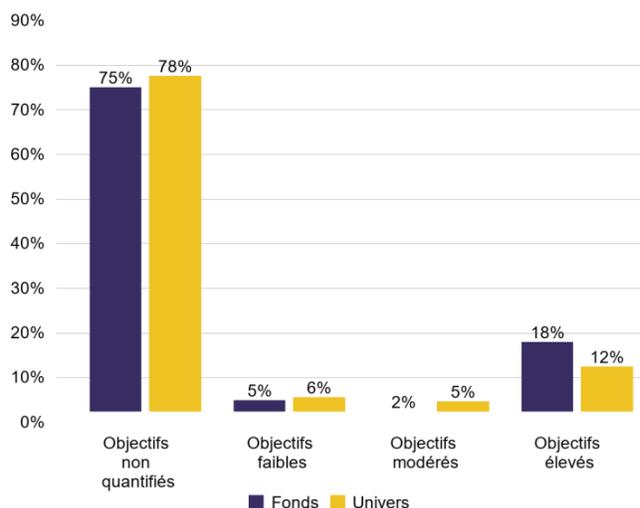
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

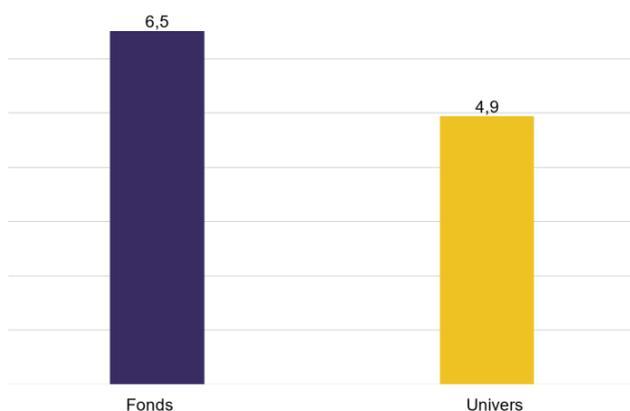


Transition vers une économie bas carbone

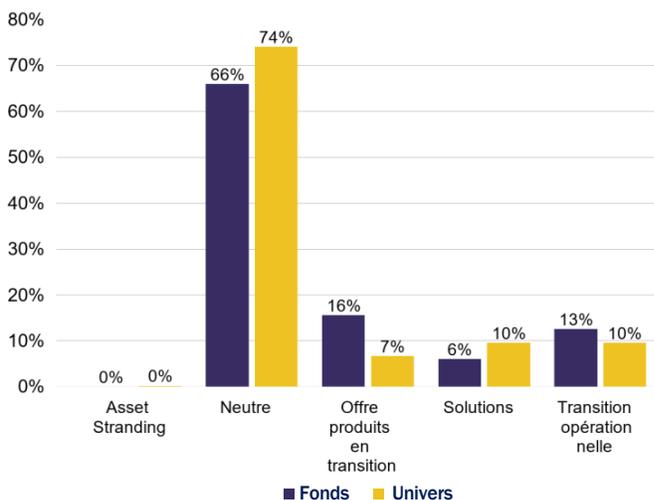
Taux de couverture :

100%

Score de transition vers une économie bas carbone

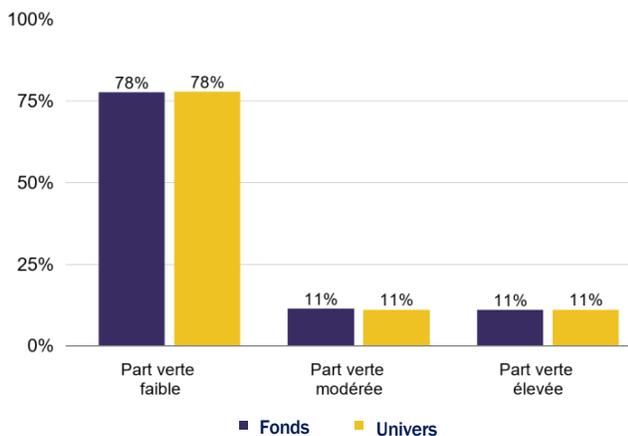


Répartition des émetteurs par catégorie de transition

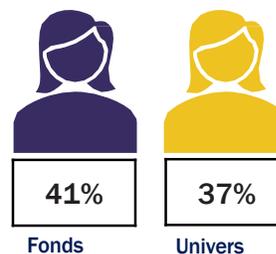


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte



Représentation des femmes au conseil d'administration

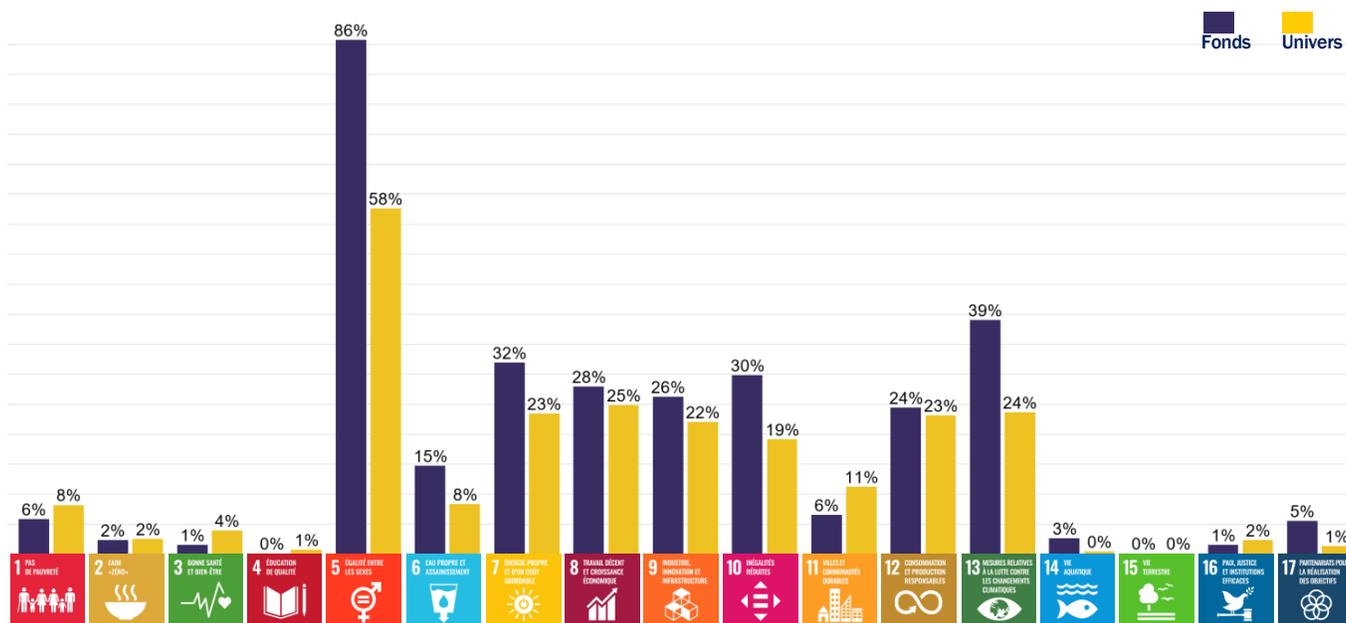


Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Objectifs de développement durable

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- 1 PAS DE PAUVRETÉ** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 FAIM ZÉRO** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7 ÉNERGIE PROPRE ET DURABLE** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

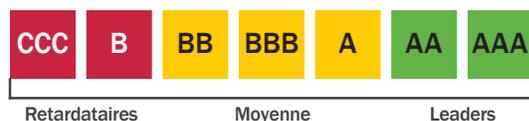
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 MESURES RELIÉES À LA SANTÉ CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 VIE AQUATILE** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 VIE TERRESTRE** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaims all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : [N/C]

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : [N/C]

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 65% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître tient compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants peuvent être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.). Le Fonds maître cherche à contribuer aux et à promouvoir les Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée dans l'annexe ci-jointe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a investi 65,35% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 50,02% ont contribué à un objectif environnemental et 59,18% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de MSCI ESG Research disponibles, qui sont des estimations.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie est de 13,92%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022, le produit a investi 0,00% de ses actifs nets dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 0,00% ont contribué à un objectif environnemental et 0,00% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives permettant de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs obligatoires concernant les PIN sont pris en compte au titre de différents aspects de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : grâce au socle commun d'exclusions de la Société de gestion du Fonds maître, à la méthodologie combinée d'analyse ESG et financière, aux exigences durables au niveau du portefeuille, à la politique d'engagement et de gestion des controverses, ainsi qu'à la mesure et au suivi des indicateurs de performance ESG.

La Société de gestion du Fonds maître accorde une attention particulière aux déclarations des entreprises concernant les PIN 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi que le PIN 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques

durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management Europe concentre en priorité ses efforts :

- Émetteurs privés :
 - Changement climatique
 - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
 - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
 - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
 - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
 - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
 - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défailtantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)
- Émetteurs souverains :
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management Europe.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1888,35	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	199,92	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	10733,13	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	2088,26	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	12821,39	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	114,86	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	12,16	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	652,85	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	127,02	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	779,87	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	1141,39	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8,42	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	74,2	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	3,56	GWH/ MEUR

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	3,52	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	2,87	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	3,95	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0,12	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,22	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	4,08	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,37	GWH/MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	0	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	0	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	0	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	28,11	%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	15,6	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	61,42	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	455,02	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0	par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	0	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	0	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022

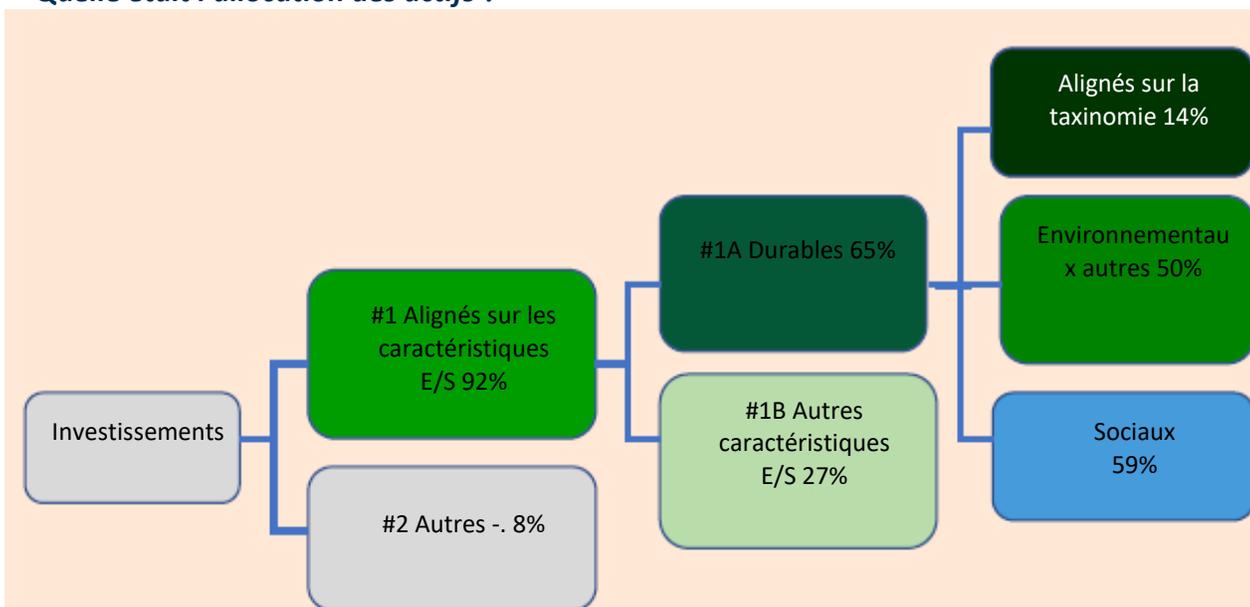
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
R-co Conviction Credit Euro MF EUR	Autres	99,76%	Europe



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Autres	100,00%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

Oui

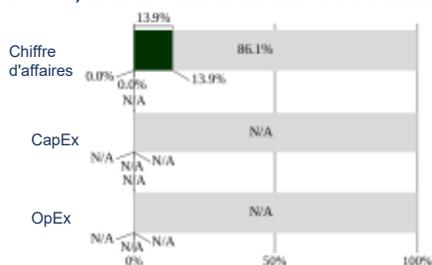
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

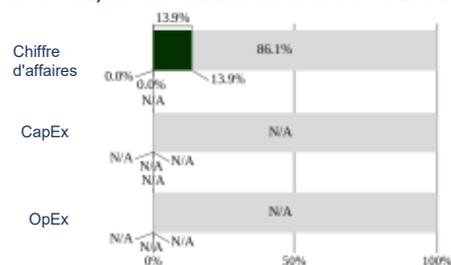
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 100,0% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

En raison d'un manque de données pour l'année, la ventilation entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et entre le nucléaire et le gaz fossile n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

En raison d'un manque de données, la ventilation entre les différents types d'activités pour l'année n'est pas disponible.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 50,02% des actifs nets.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social est de 59,18% des actifs nets.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le produit financier peut détenir des actifs liquides à titre accessoire, pour lesquels la Société de gestion du Fonds maître prend en considération la notation ESG de la banque dépositaire. Les actifs liquides peuvent également être investis dans des fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion du Fonds maître qui respectent sa politique ESG et sur lesquels celle-ci dispose d'une transparence totale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le produit peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année et détaille des exemples concrets qui ont concerné les portefeuilles de Rothschild & Co Asset Management Europe. Il est disponible sur le site Internet de la Société de gestion du Fonds maître à l'adresse suivante : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C



R-co Lux Conviction Credit Euro C EUR

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **A** Score/10 **7.0**

Univers de gestion

Rating **A** Score/10 **6.7**

Taux de couverture

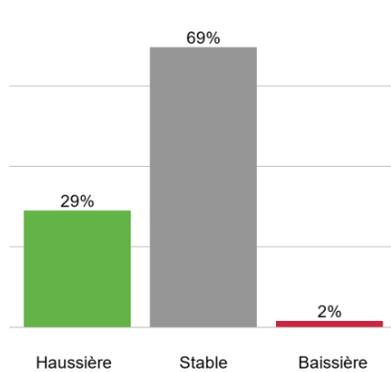
Nombre de titres détenus 227

Nombre de titres notés 195



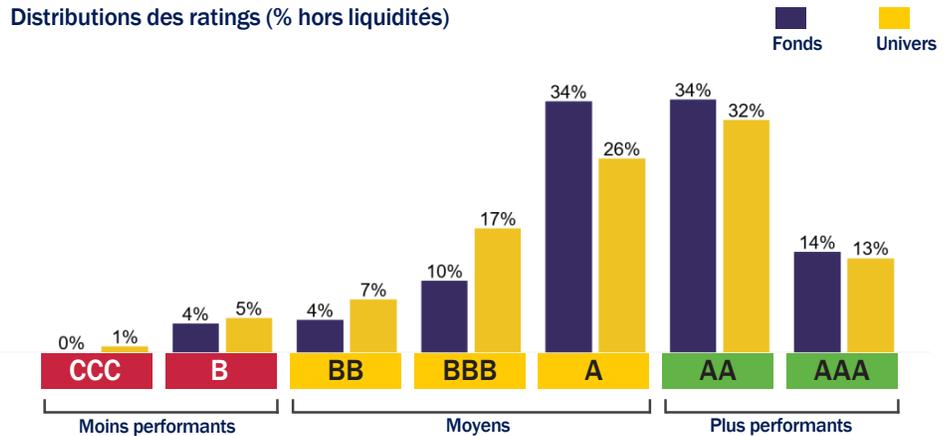
% de l'actif net total du portefeuille

Évolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

Distributions des ratings (% hors liquidités)

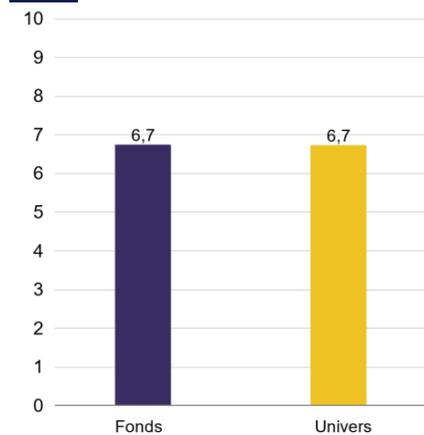


Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

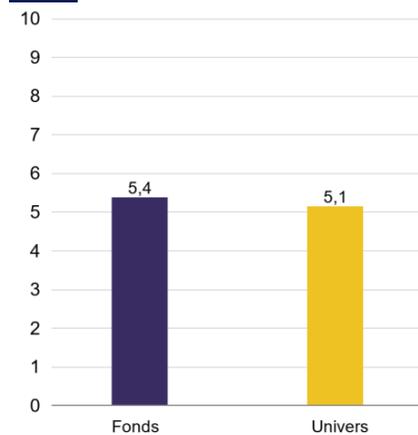
Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	4.2%	9.5%	-	24.3%	-	25.6%	32.4%	8.1%	-
Energie	4.7%	0.0%	-	-	-	-	80.3%	19.7%	-
Financières	55.2%	6.6%	-	1.8%	4.1%	6.8%	26.1%	40.9%	13.6%
Industrie	7.1%	14.9%	-	-	5.5%	13.0%	24.2%	28.8%	13.6%
Matériaux de base	4.8%	-	-	-	20.0%	18.5%	36.1%	25.4%	-
Santé	1.9%	8.7%	-	27.3%	-	32.6%	31.5%	-	-
Services aux collectivités	4.7%	5.8%	-	-	5.4%	-	46.7%	-	42.1%
Services aux consommateurs	5.5%	15.2%	-	16.1%	-	14.4%	27.0%	22.1%	5.3%
Technologie	2.9%	-	-	-	-	-	54.0%	34.8%	11.2%
Télécommunications	3.0%	57.2%	-	-	-	14.4%	28.4%	-	-
OPCVM	6.0%	77.1%	-	-	-	-	-	9.3%	13.6%
Autres	0.0%	0.0%	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison des notes ESG par pilier

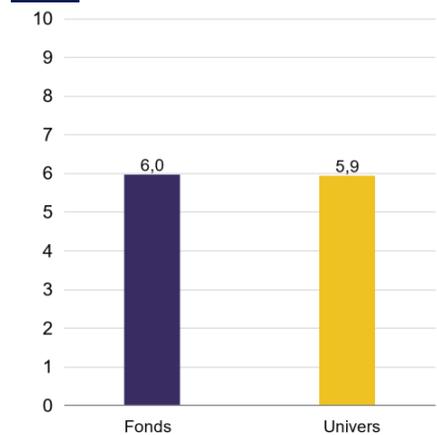
E Pilier Environnement



S Pilier Social



G Pilier Gouvernance





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

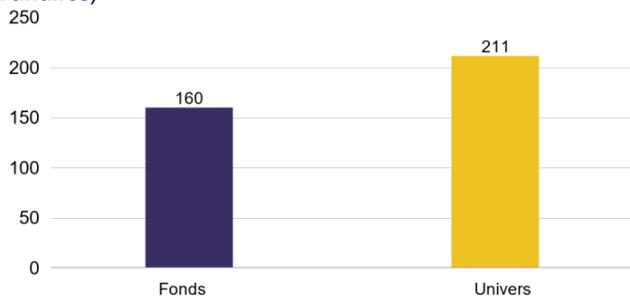
80%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-51

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux de base	6,0%	58,1	36%
Services aux collectivités	5,5%	34,2	21%
Services aux consommateurs	6,3%	34,0	21%
Top 3	17,8%	126,3	79%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

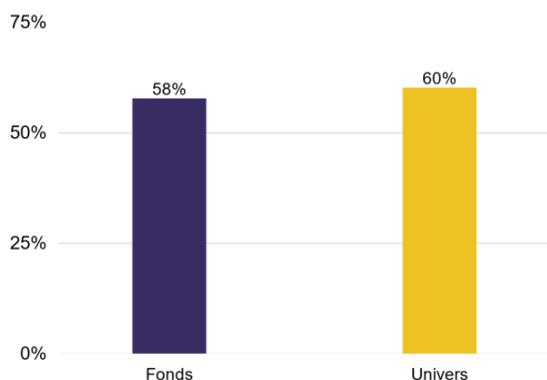
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt/Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
ARCELORMITTAL SA	1,2%	BB	3,0	4,1	138,6	21,8	13,6%
OCI NV	1,1%	BBB	3,9	4,2	9,8	18,0	11,3%
WIZZ AIR FINANCE COMPANY	1,0%				2,6	14,5	9,1%
EP INFRASTRUCTURE AS	0,9%	A	8,6	1,2	5,3	13,9	8,7%
Eramet SA	1,4%	A	4,7	5,2	3,6	11,8	7,4%
Top 5	5,6%				159,9	79,9	50,1%

Note

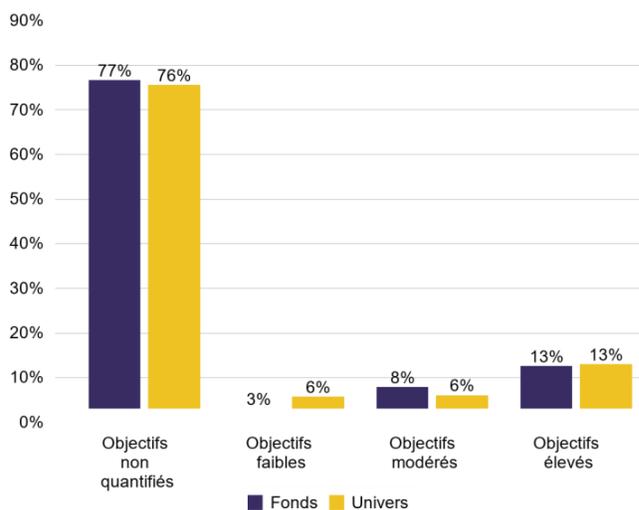
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

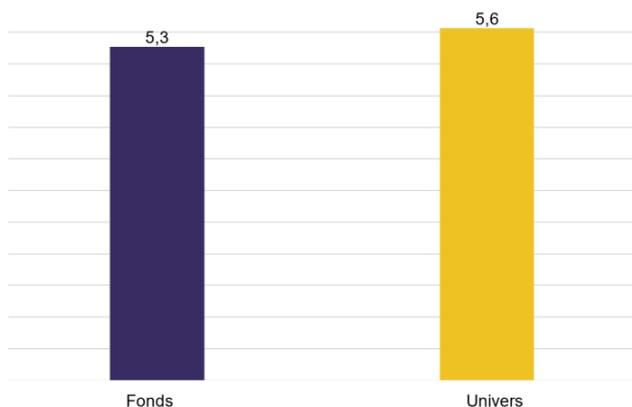


Transition vers une économie bas carbone

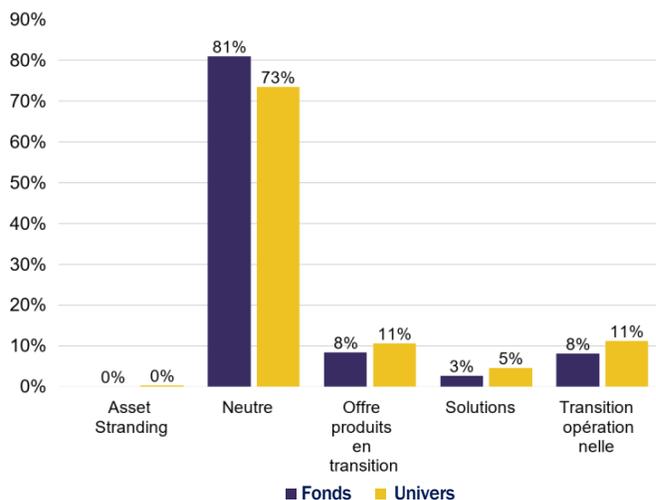
Taux de couverture :

82%

Score de transition vers une économie bas carbone

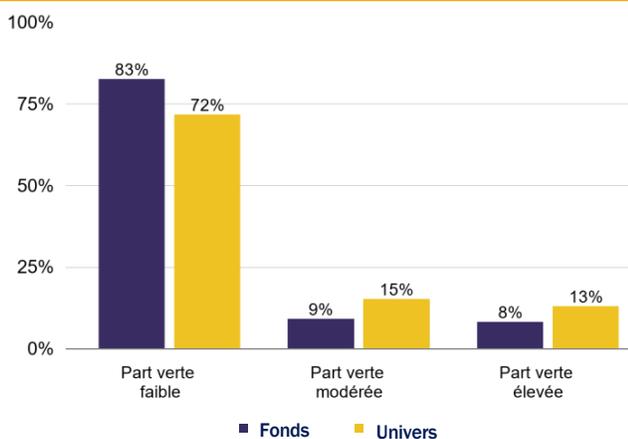


Répartition des émetteurs par catégorie de transition

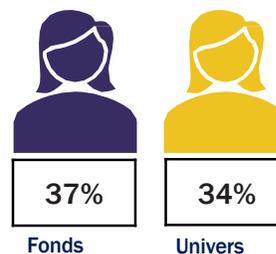


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte



Représentation des femmes au conseil d'administration



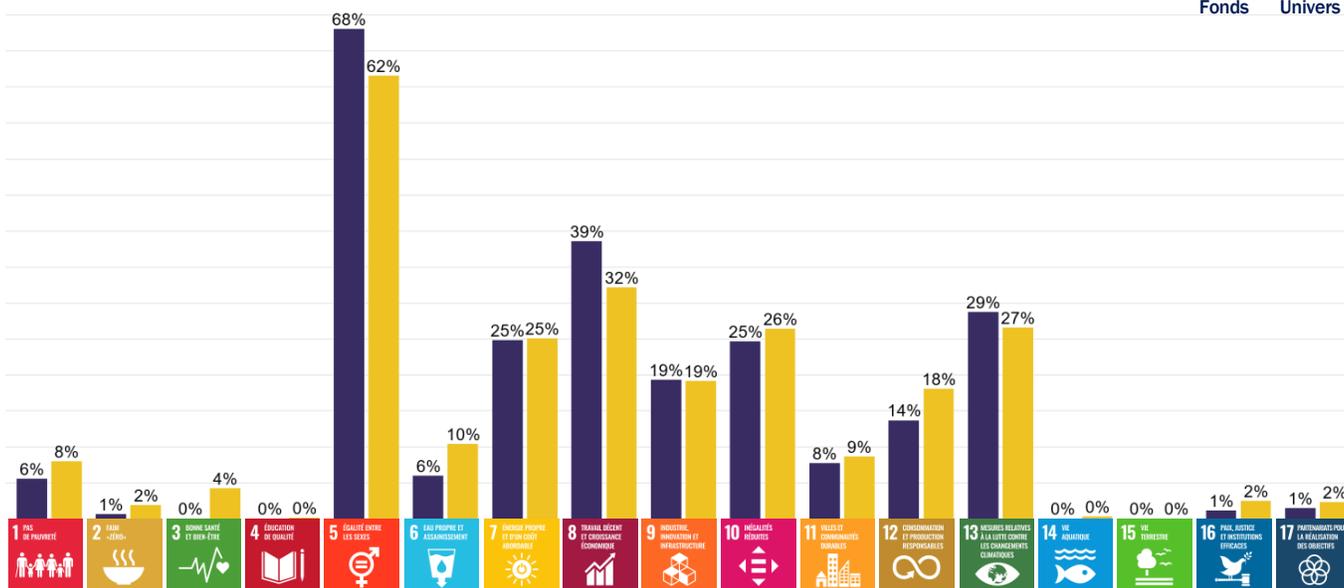
Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Objectifs de développement durable

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable

Fonds Univers



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- 1. PAS DE PAUVRETÉ** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2. FAIM ZÉRO** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4. ÉDUCATION DE QUALITÉ** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7. ÉNERGIE PROPRE DURABLE** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

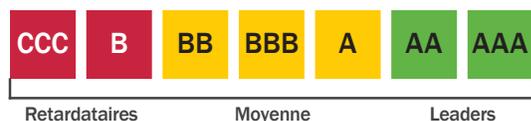
- 9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10. INÉGALITÉS RÉDUITES** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11. VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** Établir des modes de consommation et de production durables
- 13. MESURES RELATIVES À LA CLIMATIQUE** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14. MERS ET Océans** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15. TERRESTRE** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16. PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17. PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO₂ (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts du fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaims all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

- | | |
|--|---|
| <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : [N/C]</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : [N/C]</p> | <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 71% d'investissements durables</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p> |
|--|---|



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

S'appuyant sur ses travaux et sur les notations de MSCI ESG Research, la Société de gestion du Fonds maître tient compte d'un vaste éventail de critères concernant les facteurs E (risques physiques liés au changement climatique, au stress hydrique, à la gestion des déchets, etc.) et S (formation des collaborateurs, sécurité des produits, audit des pratiques de production, etc.) dans le cadre de son approche généraliste.

Par ailleurs, les équipes d'investissement cherchent à identifier les éléments significatifs pertinents dans le cadre de l'analyse ex-ante du profil ESG et de l'évaluation de la trajectoire durable ex-post de l'émetteur et/ou du secteur. Sur la base des principales dépendances et incidences, les éléments suivants peuvent être pris en compte : controverses (typologie, gravité et récurrence), externalités (émissions de carbone/toxiques, consommation d'eau, destruction de la biodiversité, accidents, licenciements, grèves, contrats précaires, fraude, etc.) et contributions (alignement sur la taxinomie, participation aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, température alignée sur l'Accord de Paris, etc.). Le Fonds maître cherche à contribuer aux et à promouvoir les Objectifs de développement durable des Nations Unies suivants : Énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), Travail décent et croissance économique (ODD 8), Consommation et production responsables (ODD 12), Vie terrestre (ODD 15), et Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

La performance des indicateurs de durabilité utilisés pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées est présentée dans l'annexe ci-jointe.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

En ce qui concerne les émetteurs privés, les objectifs poursuivis par les investissements durables inclus dans le produit sont les suivants :

- La contribution globale positive des entreprises par le biais du chiffre d'affaires contributif, c.-à-d. en lien avec des activités ayant un impact positif sur l'environnement ou la société (énergie propre, efficacité énergétique, accès aux soins, etc.), ou de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- La contribution aux objectifs environnementaux, notamment la réduction des émissions conformément à l'Accord de Paris ou la réduction de la consommation d'eau ;
- La contribution aux objectifs sociaux, via l'alignement sur les Objectifs de développement durable des Nations unies 5 - Égalité entre les sexes, 8 - Travail décent et croissance économique ou 10 - Inégalités réduites.

Au 30/12/2022, le produit a investi 66,14% de son actif net dans des émetteurs privés qualifiés d'investissements durables, dont 53,52% ont contribué à un objectif environnemental et 53,66% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de MSCI ESG Research disponibles, qui sont des estimations.

Au 30/12/2022, le niveau d'alignement du produit sur la taxinomie est de 5,04%, ce qui a contribué aux objectifs suivants :

- Atténuation du changement climatique
- Adaptation au changement climatique

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Les émetteurs publics qualifiés d'investissements durables ont poursuivi les objectifs suivants :

- contribution globale positive des gouvernements par le biais de leurs émissions obligataires durables (obligations vertes, sociales, durables) ;
- contribution environnementale positive : adhésion à l'Accord de Paris ou à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies ;
- contribution sociale positive : performance en termes d'égalité (coefficient de GINI) et liberté de la presse (Freedom House).

Au 30/12/2022, le produit a investi 4,65% de ses actifs nets dans des émetteurs souverains qualifiés d'investissements durables, dont 4,65% ont contribué à un objectif environnemental et 4,65% ont contribué à un objectif social, comme mentionné ci-dessus.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin d'être qualifié de durable, un investissement ne doit pas causer de préjudice important aux différents objectifs environnementaux ou sociaux auxquels il entend contribuer.

Pour s'assurer que les investissements durables du produit financier ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental ou social, la procédure « ne pas causer de préjudice important » de la Société de gestion du Fonds maître applicable aux produits ayant un objectif d'investissement durable, comprend :

- Des exclusions sectorielles et normatives permettant de réduire son exposition à des préjudices sociaux et environnementaux
- Une prise en compte des indicateurs obligatoires concernant les principales incidences négatives (PIN) de ces investissements sur les facteurs de durabilité

La Société de gestion du Fonds maître utilise également des notations ESG dans son approche afin d'instaurer une garantie de performance globale minimale en matière de durabilité.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs obligatoires concernant les PIN sont pris en compte au titre de différents aspects de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : grâce au socle commun d'exclusions de la Société de gestion du Fonds maître, à la méthodologie combinée d'analyse ESG et financière, aux exigences durables au niveau du portefeuille, à la politique d'engagement et de gestion des controverses, ainsi qu'à la mesure et au suivi des indicateurs de performance ESG.

La Société de gestion du Fonds maître accorde une attention particulière aux déclarations des entreprises concernant les PIN 1, 2, 3, 10, 13 et 14 ainsi que le PIN 16 pour les émetteurs publics.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Pour tous ses investissements, la Société de gestion du Fonds maître exclut les entreprises susceptibles d'enfreindre les dix principes fondamentaux du Pacte mondial des Nations Unies.

Par ailleurs, dans sa définition de l'investissement durable pour les émetteurs privés, la Société de gestion du Fonds maître contrôle l'absence de violation du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Dans cette optique, la Société de gestion du Fonds maître s'appuie sur un indicateur de controverses global qui mesure l'implication passée et actuelle des entreprises dans des violations de normes internationales. Sont pris en considération les cadres normatifs suivants : le Pacte mondial des Nations Unies, les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques

durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives (PIN) sur les facteurs de durabilité sur lesquels Rothschild & Co Asset Management Europe concentre en priorité ses efforts :

- Émetteurs privés :
 - Changement climatique
 - Émissions et intensité des gaz à effet de serre, scopes 1 et 2 (PIN n°1 et 3)
 - Implication dans les combustibles fossiles (PIN 4)
 - Exposition à des émetteurs non signataires de l'Accord de Paris (PIN climatique optionnel n°4)
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Violation de normes éthiques de base (PIN n°10)
 - Mixité au sein des organes de gouvernance (PIN n°13)
 - Implication dans des armes controversées (PIN n°14)
 - Exposition à des émetteurs aux pratiques de lutte contre la corruption défailtantes (PIN social/droits de l'homme optionnel n°15)
- Émetteurs souverains :
 - Droits de l'homme, éthique des affaires et respect de la dignité humaine
 - Exposition aux pays coupables de violation des droits de l'homme et faisant l'objet de sanctions à cet égard (PIN n°16)

Pour prendre en compte les PIN, la Société de gestion du Fonds maître s'est appuyée sur la méthodologie et les données de son fournisseur externe, MSCI ESG Research.

La prise en compte des incidences négatives est mise en œuvre par l'intermédiaire de toutes les composantes de l'approche durable de la Société de gestion du Fonds maître : politique d'exclusion, processus d'analyse et de sélection intégrant les critères ESG, approche d'engagement et reporting ESG.

Pour ce produit, la Société de gestion du Fonds maître publie chaque année tous les indicateurs PIN obligatoires et optionnels choisis pour Rothschild & Co Asset Management Europe.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences	Unité
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	428,97	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	711,13	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	9434,86	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 12	711,13	TCO2
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 123	10145,99	TCO2
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 1	16,24	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 2	26,92	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 3	373,17	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 12	26,92	TCO2/ MEUR
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone de niveau 123	384,04	TCO2/ MEUR
3. Intensité carbone	Intensité carbone de niveau 123	1066,6	TCO2/ MEUR
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,92	%
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	78,62	%
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur A	0	GWH/ MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur B	1,26	GWH/ MEUR

6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur C	0,31	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur D	0	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur E	0	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur F	0	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur G	0,02	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur H	1,09	GWH/MEUR
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Secteur L	0,36	GWH/MEUR
7. Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité	0	%
8. Rejets dans l'eau	Rejets dans l'eau	0,02	T/ MEUR
9. Ratio de déchets dangereux	Ratio de déchets dangereux	0,07	T/ MEUR
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	60,98	%
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	9,92	%
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Mixité au sein des organes de gouvernance	31,04	%
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0	%
15. Intensité de GES	Intensité de GES	173,92	TCO2/MEUR de PIB
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (nb. de pays)	0	par nombre
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en termes relatifs)	0	%
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en % des actifs)	0	%
4 (facultatif). Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	Investissement dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives de réduction des émissions de carbone	35,77	%
15 (facultatif). Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Absence de politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption	5,83	%



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/12/2022

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
RMM Court Terme C	Autres	8,46%	France
Ivanhoe Mines Ltd	Mines	3,40%	Canada
Morgan Stanley	Finance / Assurance	3,14%	États-Unis
Trip.com Group Ltd	Autres	3,09%	Chine*
Teck Resources Ltd-cls B	Mines	3,01%	Canada
Airbus Se	Industrie	2,97%	France*
Abb Ltd-reg shs	Industrie	2,66%	Suisse
Tencent	Technologie / Internet	2,64%	Chine*
Capgemini Se	Technologie / Internet	2,61%	France
Cie Financiere Richemont	Consommation de base	2,43%	Suisse
Biomarin Pharmaceutical Inc	Santé	2,43%	États-Unis
Alibaba Group	Technologie / Internet	2,40%	Chine*
Alstom	Industrie	2,34%	France
Manulife Financial Corp**	Finance / Assurance	2,32%	Canada
LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton	Biens de consommation/Luxe	2,25%	France

* Pour ces titres, nous avons indiqué le pays dans lequel l'entreprise a son siège et exerce ses activités, et non le pays dans lequel elle a été constituée.

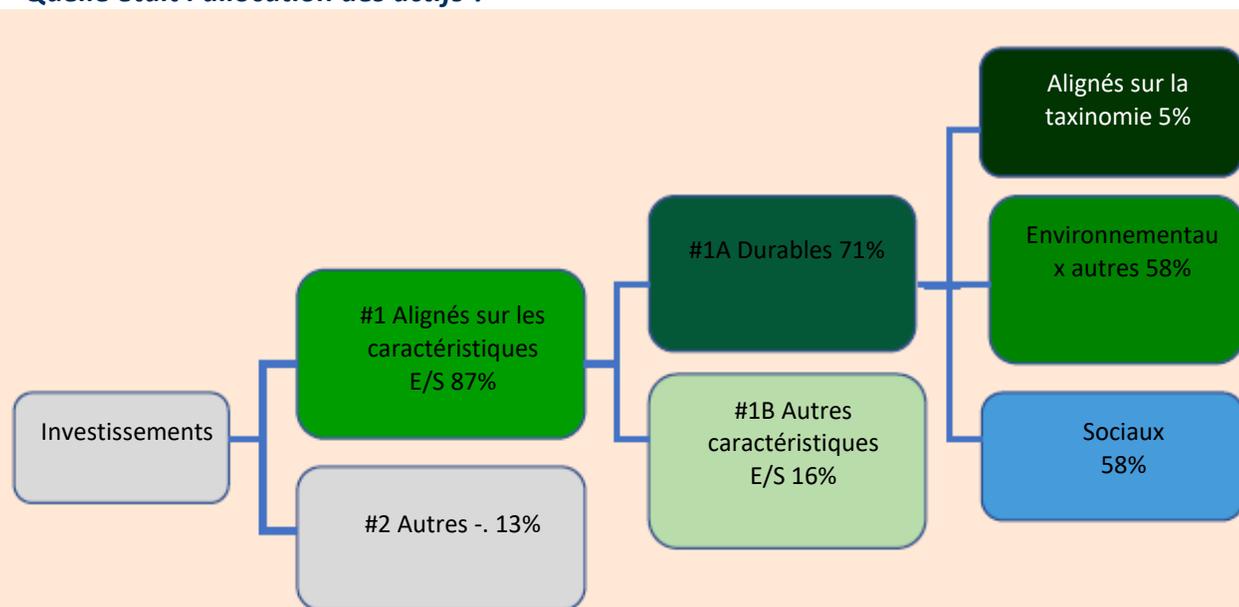
** Également appelé Manulife Financial Registered dans le présent rapport annuel.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs présentée ci-dessus est exprimée en pourcentage de l'actif net.

Pour l'année 2022, le Gestionnaire financier a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, le Gestionnaire financier utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs	% d'actifs
Technologie / Internet	20,20%
Industrie	12,60%
Biens de consommation/Luxe	4,70%
Finance / Assurance	11,80%
Loisirs/services	7,60%
Santé	10,00%
Énergie / Services à l'industrie pétrolière	1,80%
Mines	11,20%
Transport	3,20%
Autres	16,90%



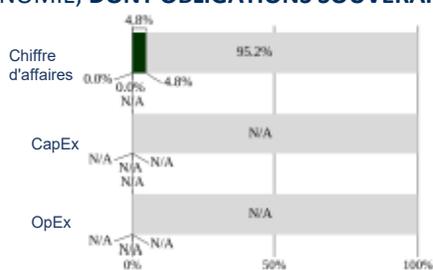
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

- Oui
 Non
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

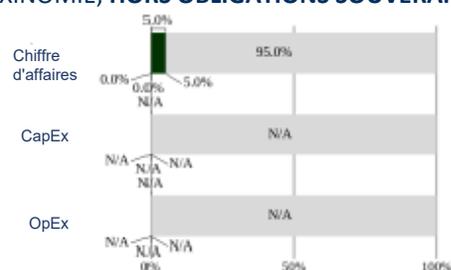
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, DONT OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

2. ALIGNEMENT DES INVESTISSEMENTS SUR LA TAXINOMIE, HORS OBLIGATIONS SOUVERAINES*



- Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
- Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
- Alignés sur la taxinomie (hors gaz et nucléaire)
- Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente 95,4% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Pour l'année 2022, la Société de gestion du Fonds maître a utilisé les données de taxinomie disponibles de MSCI ESG Research, qui sont des estimations.

Pour l'année 2023, suite aux précisions du régulateur, la Société de gestion du Fonds maître utilisera les données nouvellement rapportées par MSCI ESG Research, conformément aux exigences réglementaires.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

En raison d'un manque de données pour l'année, la ventilation entre les dépenses d'investissement et les dépenses d'exploitation et entre le nucléaire et le gaz fossile n'est pas disponible.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

En raison d'un manque de données, la ventilation entre les différents types d'activités pour l'année n'est pas disponible.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Il s'agit du premier rapport périodique pour ce produit. Par conséquent, aucune comparaison avec les années précédentes ne peut être fournie.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'élève à 58,17% des actifs nets.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif social est de 58,30% des actifs nets.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Une partie de l'actif net du produit financier peut être investie dans des titres qui ne sont pas analysés sur la base de critères ESG. Néanmoins, tous ces titres respectent le cadre d'exclusion commun de la Société de gestion du Fonds maître, assurant une garantie minimale des principes ESG.

Ces titres détenus en portefeuille servent à atteindre l'objectif d'investissement du produit financier.

Le produit financier peut détenir des actifs liquides à titre accessoire, pour lesquels la Société de gestion du Fonds maître prend en considération la notation ESG de la banque dépositaire. Les actifs liquides peuvent également être investis dans des fonds du marché monétaire gérés par la Société de gestion du Fonds maître qui respectent sa politique ESG et sur lesquels celle-ci dispose d'une transparence totale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de l'année, le produit peut avoir fait l'objet de révisions de l'allocation conformément à son processus durable et aux caractéristiques environnementales et sociales promues.

Il peut s'agir de changements au niveau de l'exposition sectorielle et/ou d'émetteurs spécifiques, en relation avec des mises à jour des listes d'exclusion et/ou des scénarios d'investissement, la conformité aux exigences de durabilité du produit, la gestion des controverses et/ou des actions d'engagement.

Le rapport d'engagement et de vote de la Société de gestion du Fonds maître revient sur les principales actions d'engagement et décisions de vote au cours de l'année et détaille des exemples concrets qui ont concerné les



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/C

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

N/C



R-co Lux Valor C EUR

Rapport de gestion | ESG

Notation ESG

Portefeuille

Rating **A** Score/10 **6.3**

Univers de gestion

Rating **BBB** Score/10 **5.6**

Taux de couverture

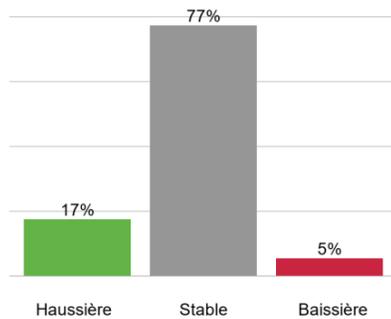
Nombre de titres détenus 54

Nombre de titres notés 52



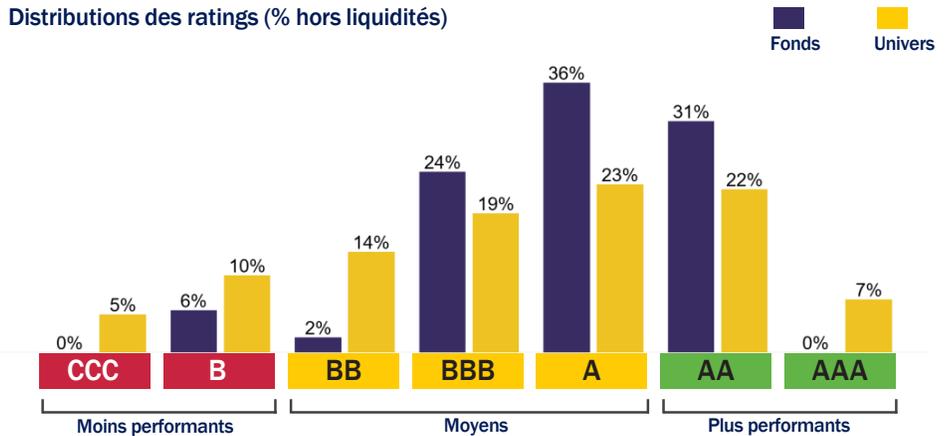
% de l'actif net total du portefeuille

Évolution des ratings (12 mois)



Rating ESG

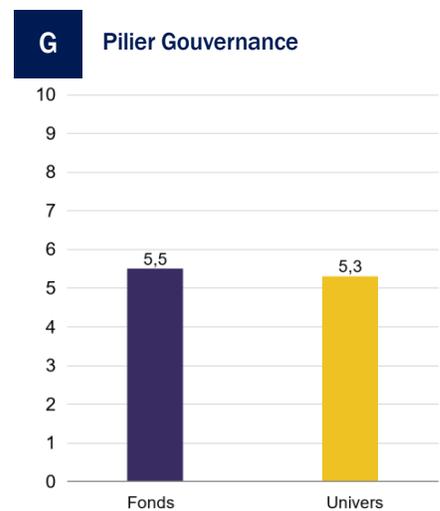
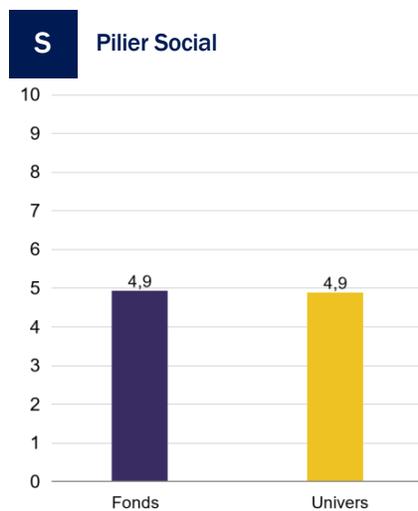
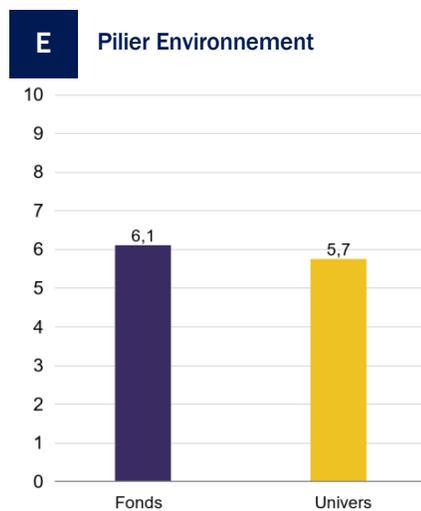
Distributions des ratings (% hors liquidités)



Distributions des ratings par secteur (% hors liquidités)

Secteur	Poids	Non noté	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Biens de consommation	4.9%	-	-	-	-	-	47.7%	52.3%	-
Energie	1.9%	-	-	-	-	-	-	100.0%	-
Financières	11.2%	-	-	-	-	20.7%	28.4%	50.9%	-
Industrie	17.4%	3.1%	-	14.0%	7.2%	26.6%	10.1%	39.0%	-
Matériaux de base	13.7%	-	-	-	-	-	41.1%	58.9%	-
Santé	10.4%	18.9%	-	-	-	35.4%	36.7%	9.0%	-
Services aux consommateurs	14.3%	-	-	-	3.8%	39.8%	56.4%	-	-
Souverains	4.8%	-	-	-	-	-	100.0%	-	-
Technologie	12.5%	-	-	20.8%	-	42.7%	21.7%	14.9%	-
OPCVM	8.8%	100.0%	-	-	-	-	-	-	-

Comparaison des notes ESG par pilier





Intensité carbone (scopes 1 et 2)

Taux de couverture :
% de l'actif net total du
portefeuille

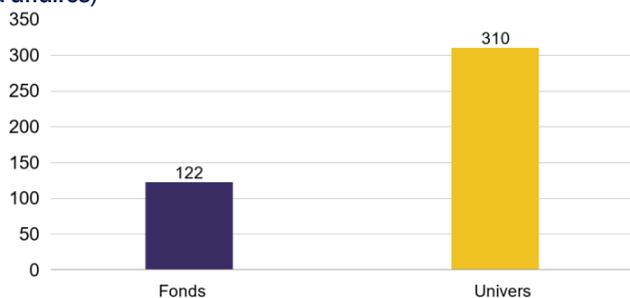
84%

Ecart de contribution à l'intensité carbone :

-188

tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires

Intensité carbone (tonnes de CO2 par millions d'EUR de chiffre
d'affaires)



Principaux secteurs contributeurs à l'intensité carbone du fonds

Emetteurs	Poids	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Matériaux de base	16,3%	82,8	68%
Industrie	20,6%	21,8	18%
Services aux consommateurs	17,0%	10,6	9%
Top 3	53,9%	115,2	94%

Note

Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 par millions d'USD de chiffre d'affaires

Principaux émetteurs contributeurs à l'intensité carbone

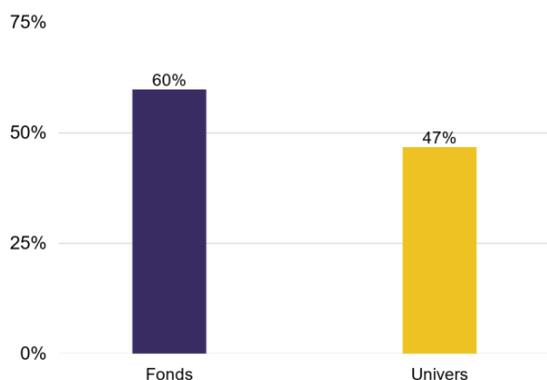
Emetteurs	Poids	Rating ESG	Score E	Score de transition vers une économie bas carbone	Emissions annuelles (Mt/Co2)	Intensité carbone	Contribution à l'intensité carbone (%)
Air Liquide SA	2,5%	A	4,6	6,6	36,4	34,3	28,1%
Ivanhoe Mines Ltd	4,2%	A	3,7		0,0	21,7	17,8%
Canadian Pacific Railway Ltd	2,1%	A	5,7	6,2	3,0	10,4	8,5%
Teck Resources Ltd	3,7%	AA	3,4	6,8	2,9	10,2	8,3%
UNION PACIFIC CORP	1,8%	BBB	5,6	6,2	9,3	8,0	6,5%
Top 5	14,3%				51,6	84,6	69,2%

Note

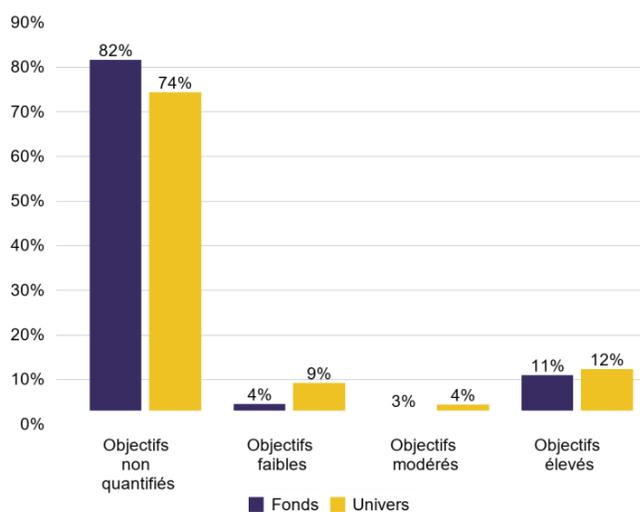
Intensité carbone exprimée en tonnes de CO2 (scopes 1 et 2) par millions d'USD de chiffre d'affaires

Objectifs de réduction des émissions carbone des émetteurs

Pourcentage d'émetteurs ayant un objectif de réduction des émissions carbone



Répartition des émetteurs par catégories d'objectifs



Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©

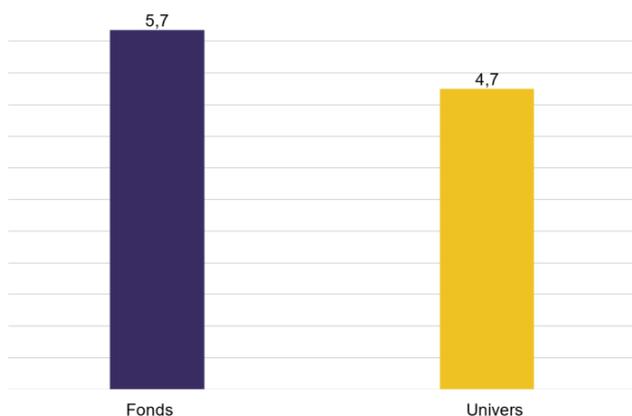


Transition vers une économie bas carbone

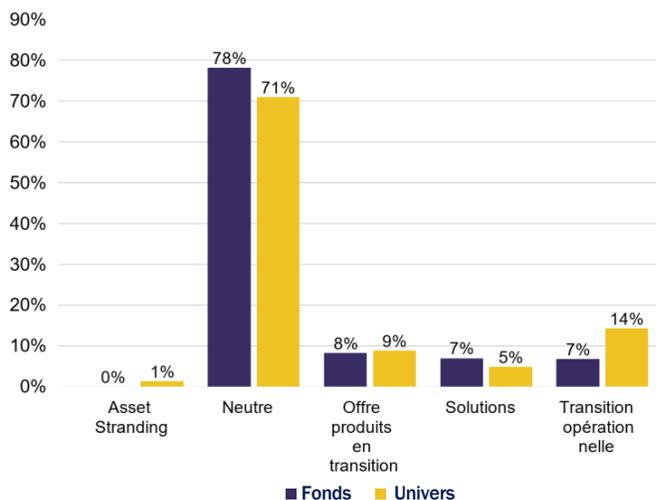
Taux de couverture :

89%

Score de transition vers une économie bas carbone

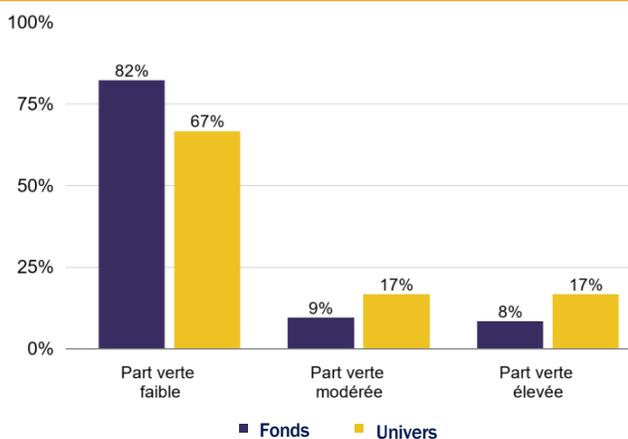


Répartition des émetteurs par catégorie de transition

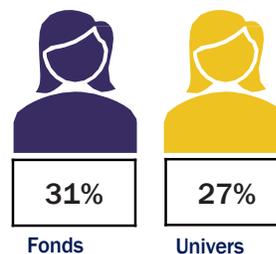


Ce score (de 0 à 10) évalue la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux.

Part verte



Représentation des femmes au conseil d'administration

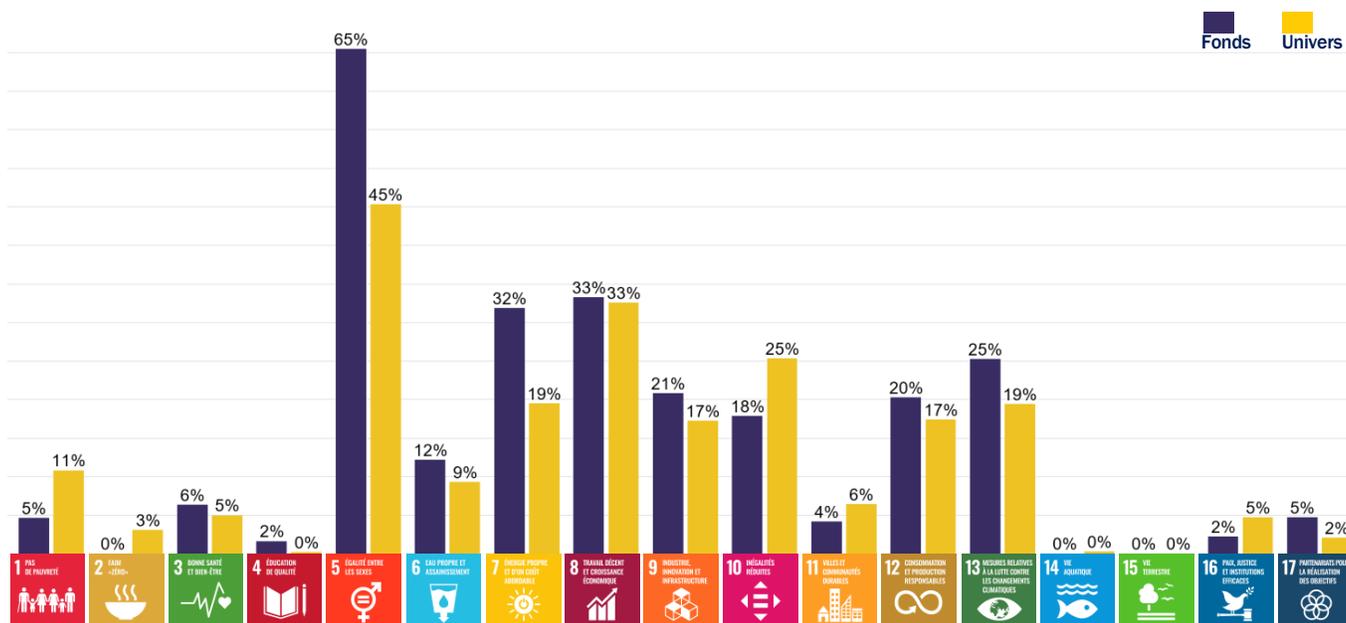


Sources: Rothschild & Co Asset Management Europe / MSCI ESG Research ©



Objectifs de développement durable

Pourcentage du portefeuille aligné avec les objectifs de développement durable



Les objectifs de développement durable répondent à une série de besoins sociaux, notamment l'éducation, la santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, tout en luttant contre le changement climatique et la protection de l'environnement. Par leurs activités, les entreprises peuvent contribuer directement à la réalisation de ces objectifs.

- 1 PAS DE PAUVRETÉ** Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 FAIM ZÉRO** Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 ÉDUCATION DE QUALITÉ** Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES** Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- 7 ÉNERGIE PROPRE DURABLE** Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE** Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

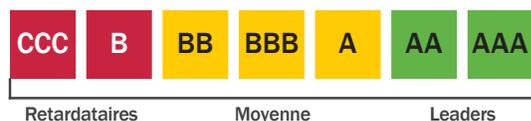
- 9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 INÉGALITÉS RÉDUITES** Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES** Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 MESURES RELATIVES À LA LIÈRE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES** Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 VIE AQUATILE** Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 VIE TERRESTRE** Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS** Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser.



Glossaire

Notation ESG

La notation ESG, basée sur des données fournies par MSCI ESG Research ©, est mesurée sur une échelle allant de AAA (notation la plus élevée) à CCC (notation la plus faible). La notation est basée sur l'exposition de l'entreprise sous-jacente aux risques de durabilité spécifiques à l'industrie et sur sa capacité à atténuer ces risques par rapport à ses pairs. La note globale du portefeuille est calculée sur une base sectorielle relative, tandis que les notes individuelles E, S et G sous-jacentes sont absolues. La note globale ne peut donc pas être considérée comme une moyenne des notes E, S et G individuelles.



Correspondance entre notations et scores

Rating	Score final industrie /10
AAA	8.6 - 10.0
AA	7.1 - 8.6
A	5.7 - 7.1
BBB	4.3 - 5.7
BB	2.9 - 4.3
B	1.4 - 2.9
CCC	0.0 - 1.4

Intensité Carbone

L'Intensité Carbone du portefeuille se définit comme la somme pondérée par leurs poids en portefeuille des intensités carbone des sous-jacents présents au sein de la Poche carbone du portefeuille.

$$\frac{\text{Tonnes d'émissions de CO}_2}{\text{Millions d'euros de Chiffre d'affaires}}$$

Pour une société donnée, l'intensité carbone retenue se définit comme le montant annuel (année N) des émissions de CO2 (scopes 1 et 2) divisé par le Chiffre d'Affaires annuel (année N) de ladite société. Le calcul d'intensité carbone de la Poche Carbone est rebasé sur 100 pour tenir compte du taux de couverture disponible sur l'indicateurs Intensité carbone. Les données nécessaires à ces calculs peuvent provenir de prestataires de données externes (MSCI ESG Research ©).

Scope 1 : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel;

Scope 2 : émissions indirectes liées aux consommations énergétiques telles que les émissions de gaz à effet de serre induites par les consommations électriques, les consommations de chaleur, de vapeur ou encore de froid.

Objectif de réduction des émissions

Si une entreprise a un objectif de réduction de ses émissions carbone, cet indicateur évalue l'engagement de cet objectif. Des scores plus élevés sont attribués aux entreprises qui cherchent activement à

réduire leurs émissions à partir d'un niveau déjà relativement faible. Hormis les entreprises sans objectif, les scores les plus bas vont aux entreprises ayant des niveaux d'émissions élevés et cherchant à ne réaliser que des réductions mineures. Pour les petites entreprises, parmi lesquelles les objectifs de réduction carbone sont relativement rares, un score modérément élevé est donné pour tout type d'objectif de réduction d'émissions carbone.

Score relatif à la gestion de la transition vers une économie bas carbone

Ce score est un indicateur sur la performance d'une entreprise quant aux mesures mises en œuvre en matière de gestion des risques et des opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone. Il combine des évaluations de la gestion des enjeux clés suivants : (i) encadrement des émissions de gaz à effet de serre, (ii) empreinte carbone des produits et services, etc. Plus un score est élevé plus la société met en œuvre une gestion efficace de ces enjeux. (Score: 0-10)

Catégorie "transition vers une économie bas carbone"

Cet indicateur classe les entreprises selon leur exposition aux risques et aux opportunités liés à la transition vers une économie bas carbone.

Les différentes catégories sont :

- *Asset Stranding* peut être traduit "actif bloqué" en français, il s'agit des actifs qui perdent de leur valeur à cause de l'évolution défavorable du marché auquel ils sont exposés (législation, contraintes environnementales, ruptures technologiques) à l'origine de fortes dévaluations (exemple des sociétés détenant des mines de charbon);
- Transition opérationnelle : entreprise confrontée à une hausse des charges d'exploitation en raison de taxes carbone ou devant faire des investissements importants pour mettre en place des solutions de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (exemple des producteurs de ciment);
- Offre produits en transition : société faisant face à une baisse de la demande en produits intensifs en carbone et devant faire évoluer son offre de produits vers des produits compatibles avec une économie bas carbone (exemple du secteur automobile);
- Neutre : société faiblement exposée à des hausses de charges opérationnelles / besoins d'investissement liés à la transition vers une économie bas carbone (exemple du secteur de la santé);
- Solutions : société qui fournit des produits ou services qui devraient bénéficier de la transition vers une économie bas carbone (exemple des producteurs d'électricité à base d'énergies renouvelables).

Part verte

Part du chiffre d'affaires des actifs sous-jacents qui contribue à la transition.



Disclaimer

Édité par Rothschild & Co Asset Management Europe, Société de gestion de portefeuille au capital de 1 818 181,89 euros, 29, avenue de Messine – 75008 Paris. Agrément AMF N° GP 17000014, RCS Paris 824 540 173. Toute reproduction partielle ou totale de ce document est interdite, sans l'autorisation préalable de Rothschild & Co Asset Management Europe, sous peine de poursuites.

Société d'Investissement à Capital Variable de droit français "R-Co", 29, avenue de Messine – 75008 Paris, immatriculée 844 443 390 RCS PARIS.

Les présentes informations sont exclusivement présentées à titre informatif. Elles ne constituent ni un élément contractuel, ni un conseil en investissement, ni une recommandation de placement, ni une sollicitation d'achat ou de vente de parts de fonds. Avant tout investissement, vous devez lire les informations détaillées figurant dans la documentation réglementaire de chaque fonds (prospectus, règlement/statuts du fonds, politique de placement, derniers rapports annuel/semestriel, document d'information clé pour l'investisseur (DICI)), qui constituent la seule base réglementaire recevable pour l'acquisition de parts de fonds. Ces documents sont disponibles gratuitement sous format papier ou électronique, auprès de la Société de Gestion du fonds ou son représentant. Le rendement et la valeur des parts de fonds peuvent diminuer ou augmenter et le capital peut ne pas être intégralement restitué. Les tendances historiques des marchés ne sont pas un indicateur fiable du comportement futur des marchés. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais portés au niveau du fonds (ex : commission de gestion) mais pas ne tiennent pas compte des frais portés au niveau du client (supplément d'émission, frais de dépôt, etc.).

- Information concernant MSCI ESG Research

Although Rothschild & Co Asset Management Europe information providers, including without limitation, MSCI ESG Research LLC and its affiliates (the « ESG Parties »), obtain information (the « Information ») from sources they consider reliable, none of the ESG Parties warrants or guarantees the originality, accuracy and/or completeness, of any data herein and expressly disclaims all express or implied warranties, including those of merchantability and fitness for a particular purpose. The information may only be used for your internal use, may not be reproduced or redisseminated in any form and may not be used as a basis for, or a component of, any financial instruments or products or indices. Further, none of the information can in and of itself be used to determine which securities to buy or sell or when to buy or sell them. None of the ESG Parties shall have any liability for any errors or omissions in connection with any data herein, or any liability for any direct, indirect, special, punitive, consequential or any other damages (including lost profits) even if notified of the possibility of such damages.

Il est possible de supposer que le prestataire de données extra-financières, MSCI ESG Research, fait face à certaines limites méthodologiques, qui pourraient être, à titre illustratif, les suivantes :

- Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations (par exemple portant sur leurs capacités à gérer leurs expositions à certains risques ESG extra-financiers) qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ; ce problème éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des sources de données alternatives externes à la société pour alimenter son modèle de notation ;
- Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research (flux d'informations important en temps continu à intégrer au modèle de notation ESG de MSCI ESG Research) : ce problème est éventuellement atténué par MSCI ESG Research par le recours à des technologies d'intelligence artificielle et à de nombreux analystes qui travaillent à transformer la donnée brute en une information pertinente ;
- Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG extra-financière du modèle MSCI ESG Research mais qui est traité en amont du modèle de MSCI ESG Research pour chaque secteur (et parfois chaque entreprise) : MSCI ESG Research utilise une approche quantitative validée par l'expertise de chaque spécialiste sectoriel et le retour des investisseurs pour déterminer les facteurs ESG extra-financiers les plus pertinents pour un secteur donné (ou pour une entreprise particulière le cas échéant). »

- Risque lié aux critères extra-financiers (ESG)

La prise en compte des risques de durabilité dans le processus d'investissement ainsi que l'investissement responsable reposent sur l'utilisation de critères extra-financiers. Leur application peut entraîner l'exclusion d'émetteurs et/ou de fonds sous-jacents et faire perdre certaines opportunités de marché. Par conséquent, la performance du FCP pourra être supérieure ou inférieure à celle d'un fonds ne prenant pas en compte ces critères. Les informations ESG, qu'elles proviennent de sources internes ou externes, découlent d'évaluations sans normes de marché strictes. Cela laisse place à une part de subjectivité qui peut engendrer une note émetteur sensiblement différente d'un fournisseur à un autre. Par ailleurs, les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts. Il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur. Ainsi, les sociétés de gestion des fonds sous-jacents pourront se baser sur des informations ESG de diverses sources et appliquer des méthodologies ESG différentes. Ces différents aspects rendent difficile la comparaison de stratégies intégrant des critères ESG. »

- Site Internet

Les statuts ou règlement de l'OPCVM, le DICI, le Prospectus et les derniers documents périodiques (rapports annuels et semi-annuels) de chaque OPCVM sont disponibles sur le site Internet : am.eu.rothschildandco.com